

# DOCUMENT D'OBJECTIFS



## ZPS Plateau de Bellefonds

Site Natura 2000 n°FR5402016



Opérateur :



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
VIENNE





## DOCUMENT D'OBJECTIFS du site NATURA 2000 FR5412016

### Zone de Protection Spéciale « PLATEAU DE BELLEFONDS »

---

#### Tome 1 DIAGNOSTIC

*L'atlas cartographique est annexé au document*

Rédaction :

Céline GRACIEUX  
Coordinatrice

**Version validée en COPIL  
le 5 novembre 2015**

**Août 2015**  
VIE 0815-08



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
VIENNE

**LPO Vienne**

389 avenue de Nantes • 86000 POITIERS  
Tél. 05 49 88 55 22 • Fax. 05 49 30 11 10 • [vienna@lpo.fr](mailto:vienna@lpo.fr) • <http://vienna.lpo.fr>





AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
VIENNE

### LPO Vienne

389 avenue de Nantes • 86000 POITIERS  
Tél. 05 49 88 55 22 • Fax. 05 49 30 11 10 • [vienna@lpo.fr](mailto:vienna@lpo.fr) • <http://vienna.lpo.fr>



## TABLE DES MATIERES

<b>Natura 2000 .....</b>	<b>1</b>
<b>Partie 1 Contexte général.....</b>	<b>6</b>
<b>Fiche d'identité du site Natura 2000.....</b>	<b>7</b>
<b>A. Localisation géographique du site.....</b>	<b>8</b>
<b>B. Contexte réglementaire et administratif.....</b>	<b>9</b>
1. Statuts fonciers .....	9
2. Zonages du patrimoine historique, architectural et naturel .....	10
a. Zonages réglementaires .....	10
Site classé/site inscrit.....	10
Les sites Natura 2000 à proximité de la ZPS du « Plateau de Bellefonds ».....	10
Autres périmètres .....	10
b. Périmètres d'inventaires : ZICO et ZNIEFF.....	10
Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux .....	10
Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique.....	11
<b>C. Les outils de planification.....</b>	<b>11</b>
1. Documents d'urbanisme.....	11
a. À l'échelle communale .....	11
b. À l'échelle intercommunale.....	12
2. La Gestion des eaux : SDAGE Loire Bretagne / SAGE Vienne / CTMA .....	12
3. La gestion des forêts privées.....	12
<b>D. Caractéristiques abiotiques.....</b>	<b>13</b>
1. Topographie.....	13
2. Géologie .....	14
3. Pédologie.....	15
4. Hydrologie .....	15
5. Climat .....	15
6. Paysages .....	15
<b>E. Tableaux de synthèse.....</b>	<b>17</b>
1. Données administratives .....	17
2. Données abiotiques.....	18
<b>Partie 2 Inventaire de l'avifaune .....</b>	<b>19</b>
<b>A. Méthode d'inventaire .....</b>	<b>20</b>
1. L'aire d'étude .....	20
2. Le choix des espèces et les protocoles d'inventaire .....	21
<b>B. L'avifaune de la ZPS « Plateau de Bellefonds » .....</b>	<b>23</b>
1. Les espèces annexe 1 présentes.....	23
2. Les espèces migratrices non annexe 1 .....	24
3. Autres espèces patrimoniales .....	25
4. Le rôle du site pour la conservation des espèces .....	26
5. Le cas particulier de l'Outarde canepetière sur le Plateau de Bellefonds .....	28
6. Tour d'horizon des espèces remarquables de la ZPS .....	30
7. Les exigences biologiques des espèces remarquables .....	33
a. Typologie des habitats d'espèces .....	33
b. Le cortège avifaunistique des haies.....	35

<b>Partie 3 Inventaire socio-économique</b> .....	<b>37</b>
<b>A. Données démographiques</b> .....	<b>38</b>
1. État actuel de la population humaine.....	38
2. Évolution démographique .....	38
<b>B. Description de l'occupation du sol</b> .....	<b>39</b>
<b>C. Les activités économiques</b> .....	<b>40</b>
1. L'agriculture .....	40
a. Une activité prépondérante sur le territoire .....	40
b. Évolution de l'agriculture sur le territoire (1988-2010).....	40
c. Structure des exploitations aujourd'hui .....	42
Le parcellaire.....	42
Statut et âge des exploitants .....	42
d. Orientations agricoles et productions .....	43
Les productions végétales.....	43
Les productions animales.....	44
e. L'entretien des haies et des points d'eau.....	44
f. Synthèse des remarques émises par les exploitants en entretien .....	44
g. La politique agro-environnementale .....	45
Prime à l'herbe agro-environnementale.....	45
Mesure agro-environnementale territoriale .....	45
Mesure agro-environnementale rotationnelle .....	45
2. La gestion forestière.....	46
a. La forêt au 18 <sup>ème</sup> siècle .....	46
b. La forêt aujourd'hui .....	46
c. Les forêts soumises au Code Forestier .....	46
La propriété de Mariville.....	46
Le Bois Rullon .....	47
3. Le développement éolien .....	48
4. Lignes électriques.....	48
<b>D. Les activités de loisir et de pleine nature</b> .....	<b>48</b>
1. La chasse.....	48
a. Territoires de chasse et statuts .....	48
b. Types de chasse et pratiques.....	49
c. Plans de chasse.....	49
d. Gestion des populations de grand gibier.....	50
e. Réserves de chasse et de faune sauvage.....	50
2. Autres loisirs .....	50
<b>E. Bilan des activités sur la ZPS « Plateau de Bellefonds »</b> .....	<b>51</b>
<b>Partie 4 Diagnostic</b> .....	<b>53</b>
<b>A. Analyse des interactions</b> .....	<b>54</b>
<b>B. Hiérarchisation des enjeux ornithologiques</b> .....	<b>66</b>
1. Évaluation de l'état de conservation des espèces et hiérarchisation .....	66
2. Bilan des menaces sur les espèces remarquables .....	68
<b>ANNEXES</b> .....	<b>73</b>

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Réseau des sites Natura 2000 en Poitou-Charentes .....	2
Figure 2 : Localisation générale du site Natura 2000 (en vert) © INPN, juin 2013/IGN .....	8
Figure 3 : Chemin privé sur la commune de Bellefonds .....	9
Figure 4 : Le relief du secteur de la ZPS « Plateau de Bellefonds » .....	13
Figure 5 : Carte géologique simplifiée du secteur du Plateau de Bellefonds (1/50 000)©BRGM .....	14
Figure 6 : Normales mensuelles d'ensoleillement, de température et de précipitations pour l'année 2012 enregistrées à la station météo de Poitiers-Biard © Météo France .....	15
Figure 7 : Quelques illustrations des paysages de la ZPS « Plateau de Bellefonds » .....	16
Figure 8 : Carte de l'aire d'étude ornithologique .....	20
Figure 9 : Localisation des populations d'Outarde canepetière en période de reproduction en 2009 .....	29
Figure 10 : Évolution démographique des communes d' Archigny, Bellefonds, Bonnes et Bonneuil-Matours entre 1968 et 2010 (Source INSEE, juin 2013) .....	38
Figure 11 : Répartition surfacique des grands types paysagers sur la zone d'étude d'après la classification Corine Land Cover (2006) .....	39
Figure 12 : Répartition détaillée des grands types de milieux sur la zone d'étude en 2011 .....	39
Figure 13 : Évolution du nombre d'exploitations sur les 4 communes de la ZPS entre 1988 et 2010 .....	40
Figure 14 : Évolution de la SAU/exploitations sur les 4 communes de la ZPS entre 1988 et 2010 .....	40
Figure 15 : Évolution du nombre d'exploitations ayant des superficies toujours en herbe entre 2000 et 2010 .....	41
Figure 16 : Évolution du cheptel sur les 4 communes de la ZPS entre 1988 et 2010 .....	41
Figure 17 : Évolution des surfaces toujours en herbe sur les 4 communes de la ZPS entre 1988 et 2010 .....	41
Figure 18 : Statut des exploitations sur la zone d'étude en 2011 .....	42
Figure 19 : Classes d'âge des chefs d'exploitation sur la zone d'étude en 2011 .....	42
Figure 20 : Distribution de l'assolement sur la ZPS « Plateau de Bellefonds » en 2011 .....	43
Figure 21 : extrait de la carte de Cassini, secteur de Bellefonds .....	46
Figure 22 : Répartition des types de peuplements forestiers de la propriété de Mariville (Bonneuil-Matours), données 2003 .....	47
Figure 23 : Répartition des types de peuplements forestiers de la propriété du Bois Rullon (Bonnes), données 1985 .....	47
Figure 24 : Répartition des territoires de chasse sur la zone d'étude .....	48
Figure 25 : Parc de chasse au nord de la ZPS .....	49
Figure 26 : Espaces agricoles au sud de la ZPS en réserve de chasse .....	50

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Fiche d'identité du site Natura 2000 « Plateau de Bellefonds » .....	7
Tableau 2 : Divisions administratives concernées par le site Natura 2000 « Plateau de Bellefonds » .....	9
Tableau 3 : Superficie et répartition des communes sur le site Natura 2000 « Plateau de Bellefonds » .....	9
Tableau 4 : Synthèse des données administratives et informations générales .....	17
Tableau 5 : Synthèse des données abiotiques du site Natura 2000 « Plateau de Bellefonds » .....	18
Tableau 6 : Résumé des protocoles de prospection ornithologique .....	21
Tableau 7 : Les espèces de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux observées sur le zone élargie entre 2009 et 2012 .....	23
Tableau 8 : Espèces d'oiseaux migrateurs non visées à l'Annexe 1 régulièrement observées sur la zone d'étude du docob de la ZPS Plateau de Bellefonds entre 2009 et 2012 .....	24
Tableau 9 : Autres espèces d'oiseaux importantes pour la conservation et la gestion, régulièrement observées sur la zone d'étude entre 2009 et 2012 .....	25
Tableau 10 : Hiérarchisation de la valeur patrimoniale des espèces de la ZPS « Plateau de Bellefonds » .....	26
Tableau 11 : le rôle du site pour la conservation des espèces remarquables .....	27
Tableau 12 : Typologie des habitats d'espèces remarquables .....	34
Tableau 13 : Utilisation préférentielle des milieux par les espèces remarquables de la ZPS « Plateau de Bellefonds » .....	34
Tableau 14 : État actuel de la population dans les communes du site Natura 2000 « Plateau de Bellefonds » .....	38
Tableau 15 : Plan de chasse moyen par territoire d'ACCA .....	49
Tableau 16 : synthèse des données socio-économiques .....	51
Tableau 17 : Synthèse des interactions entre activités socio-économiques et l'avifaune pour la ZPS « Plateau de Bellefonds » .....	65
Tableau 18 : Bilan de l'état de conservation des espèces d'oiseaux remarquables sur la ZPS « Plateau de Bellefonds » .....	67
Tableau 19 : Synthèse des facteurs défavorables pour les principales espèces remarquables de la ZPS « Plateau de Bellefonds » .....	68

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : détail des protocoles d'inventaire.....	74
Annexe 2 : Détail des relevés de terrain.....	76
Annexe 3 : Liste complète des espèces observées dans la zone d'étude notées de 2009 à 2012.....	79
Annexe 4 : fiche espèce - Alouette lulu.....	85
Annexe 5 : fiche espèce - Busard cendré.....	87
Annexe 6 : fiche espèce - Busard Saint-Martin.....	89
Annexe 7 : fiche espèce - Engoulevent d'Europe.....	91
Annexe 8 : fiche espèce - Milan noir.....	93
Annexe 9 : fiche espèce - Cédicnème criard.....	95
Annexe 10 : fiche espèce - Outarde canepetière.....	97
Annexe 11 : fiche espèce - Pic mar.....	99
Annexe 12 : fiche espèce - Pie-grièche écorcheur.....	101
Annexe 13 : fiche espèce - Pipit rousseline.....	103
Annexe 14 : fiche espèce - Pluvier doré.....	105
Annexe 15 : Liste des structures contactées dans le cadre de l'inventaire socio-économique.....	107



# NATURA 2000

## Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 28 États membres de l'Europe. Il vise le maintien ou le rétablissement de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire, en tenant compte des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires.

Ce réseau est constitué de :

- Zones de Protection Spéciale (ZPS), désignées au titre de la directive 79/409/CEE « Directive Oiseaux » du 2 avril 1979 consolidée le 30 novembre 2009 par la directive 2009/147/CE, c'est le cas du site « Plateau de Bellefonds » ;
- Zones Spéciales de Conservation (ZSC), désignées au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore » du 21 mai 1992.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Les pays sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire.

En France, le réseau Natura 2000 compte actuellement 1 753 sites dont 384 ZPS et 1 369 ZSC ce qui représente 12,55 % du territoire métropolitain soit 6,9 millions d'hectares (MEDDE, novembre 2011). Aujourd'hui en Poitou-Charentes (Figure 1 ci-dessous), on dénombre 84 sites dont 2 essentiellement marins et 16 sites terrestres qui se prolongent sur le domaine maritime. Le réseau régional de sites Natura 2000 compte 89 sites (dont 5 sites marins), et couvre 326 184 hectares terrestres, soit 12,6 % du territoire régional : 26 ZPS et 63 ZSC ou SIC habitat. 12 territoires sont désignés au titre des deux directives (ZPS et ZSC à la fois).

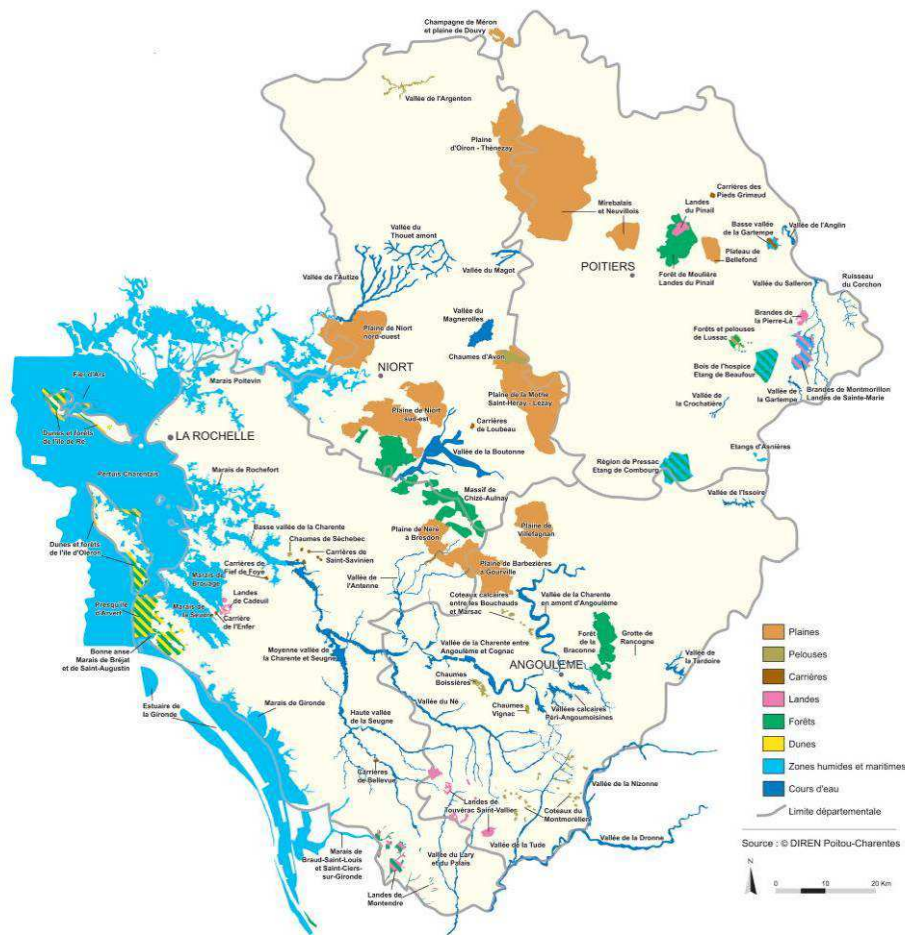


Figure 1 : Réseau des sites Natura 2000 en Poitou-Charentes

## La Directive Oiseaux

La Directive Oiseaux vise à assurer la conservation des populations des oiseaux rares ou menacés à l'échelle de l'Union européenne (liste des espèces concernées en annexe I de la Directive), « à un niveau qui correspondre notamment aux exigences écologiques, scientifiques et culturelles, compte tenu des exigences économiques et récréationnelles » (article 2 de la Directive).

Un des moyens importants pour y parvenir passe par la préservation, voire la restauration, des habitats (ou biotopes) abritant, tout au long de leur cycle annuel, ces espèces de l'annexe 1, ainsi que, plus généralement, les sites accueillant une part significative des espèces migratrices en reproduction, au passage ou en hivernage (notamment certaines zones humides d'importance internationale pour les oiseaux d'eau). Les zones préservées sont désignées comme Zones de Protection Spéciale (ZPS) à la Commission Européenne par chacun des États membres.

Cette directive promeut également une gestion raisonnée des populations d'autres espèces d'oiseaux moins menacées.

La création du réseau de ZPS en France s'est appuyée principalement sur **l'inventaire des ZICO** (Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux) réalisé entre 1979 et 1992 et publié en 1993. La désignation des sites s'est faite sur proposition des préfets et après concertations locales. Cet inventaire n'a pas été réactualisé mais d'autres sites d'importance équivalente ont pu être reconnus depuis et désignés en ZPS. Les sites faisant l'objet d'une protection réglementaire (réserves naturelles, zones centrales des Parcs Nationaux...) ont été désignés directement par le Ministère.

### La désignation du site « Plateau de Bellefonds »

L'arrêté ministériel fixant la désignation du site « Plateau de Bellefonds » date du 6 juillet 2004. Dans la description du site (Formulaire Standard de Données), il est présenté comme zone d'hivernage significative pour le Pluvier doré (10 à 1 500 individus) et le Vanneau huppé (1 000 à 5 500 individus). De plus, la présence de haies basses et de prairies dans la partie nord du site permettent l'existence d'une importante population de Pie-grièches écorcheurs (25-30 couples). **Les 19 espèces d'intérêt communautaire** (annexe I de la Directive Oiseaux) mentionnées dans le FSD et ayant justifié la désignation du site : [Code espèce Nom français *Nom scientifique*]

A031 Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>
A072 Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
A073 Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
A074 Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
A080 Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
A081 Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>
A082 Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
A084 Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>
A127 Grue cendrée	<i>Grus grus</i>
A128 Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>
A133 Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicephalus</i>
A140 Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>
A222 Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>
A224 Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
A229 Martin-pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>
A236 Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
A246 Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
A255 Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>
A338 Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>

## Une démarche locale et concertée

Pour constituer le réseau Natura 2000, la démarche française repose sur trois principes : anticiper sur la gestion des sites, affirmer l'approche contractuelle et obtenir l'adhésion des populations locales. Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a choisi de mettre en place au sein de chaque site proposé un document de gestion dit « **Document d'Objectifs** » (**Docob**) défini dans l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001. En tenant compte du contexte écologique, économique, social et culturel, ce document cadre précise les objectifs et les actions de conservation avec leurs cahiers des charges ainsi qu'il prépare l'évaluation de l'impact des plans et projets. Ces éléments sont complétés par les textes de deux décrets du 8 novembre et 20 décembre 2001.

Par ailleurs, la loi relative au développement des territoires ruraux (n°2005-157 du 23 février 2005) dans ses articles 140 à 146 instaure en particulier le concept de Charte Natura 2000. Le décret n°2006-922 du 26 juillet 2006 précise que la Charte Natura 2000, élément à part entière du Docob, doit « faire reconnaître » la gestion passée qui a permis le maintien des habitats.

Enfin, toujours en application des directives, un processus d'évaluation des incidences a été intégré à la réglementation française (décret n°2010-365 du 9 avril 2010) pour prévenir la dégradation des sites. Il vise à l'adaptation des projets en amont pour tenter autant que possible de concilier les aménagements ou les activités avec la préservation des habitats et des espèces.

Le Docob se présente sous la forme de trois documents distincts :

- Le DOCUMENT PRINCIPAL ou VOLUME DE SYNTHÈSE : destiné à être opérationnel, il définit les enjeux et les actions de gestion à mettre en œuvre. Les diagnostics biologique et socio-économique y sont présentés de manière synthétique et il se doit d'être synthétique et compréhensible par tous.

- Le **DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE (TOME I)** : détaille les différents éléments des inventaires biologiques et socioéconomiques. Il doit être suffisamment précis (méthodologie, échelles des cartes, données de base...) pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Docob (surveillance des espèces et de leur état de conservation...) ; c'est aussi un document à destination des experts scientifiques, gestionnaires porteurs de projets, partenaires techniques, bureaux d'études....

- Le RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES (TOME II) : ce document est un document technique qui vient en complément du document principal. Il regroupe des données brutes et des études préparatoires aux diagnostics écologique et socio-économique (ex : fiches de prospection, listes d'espèces, comptes rendus des consultations du diagnostic socio-économique...) ; les comptes rendus des réunions de comités de pilotage et de groupes de travail, des plans et documents de diffusion et de communication...

Son élaboration est confiée à un opérateur sous la gouvernance du **Comité de Pilotage (COPIL)** constitué d'élus, de représentants socio-professionnels, de représentants des propriétaires, d'associations... Le Copil valide les grandes étapes d'élaboration du Docob et est également chargé du suivi de sa mise en œuvre.

En novembre 2011, la DREAL Poitou-Charentes, représentant l'État maître d'ouvrage, a désigné la LPO Vienne en tant qu'opérateur (marché public n° 11-41037-00-223-86-54) pour l'élaboration du Docob du « Plateau de Bellefonds ». Sa coordination a été confiée à Céline

GRACIEUX (salariée) assistée par Thierry DUBOIS (salarié) et Régis OUVRARD (bénévole) pour le volet inventaires biologiques.

Dès la phase des inventaires naturalistes, qui ont démarré pendant l'hiver 2011/2012, les propriétaires et usagers du site ont été informés de la démarche et les résultats leur ont été présentés lors d'une sortie ornithologique organisée sur le site en mai 2013. En parallèle et à l'occasion de l'inventaire socio-économiques, la coordinatrice a rencontré les 4 maires des communes concernées et leurs conseils municipaux, l'association foncière de Bellefonds, les exploitants agricoles, les ACCA... Ces rencontres ont été l'occasion de présenter la démarche Natura 2000, préciser les enjeux biologiques du site et recueillir les données sur leurs activités.

# **PARTIE 1**

# **CONTEXTE GENERAL**

## **Fiche d'identité du site Natura 2000**

Nom officiel du site Natura 2000	« Plateau de Bellefonds »
Numéro officiel	FR5412016
Désigné au titre de la Directive Oiseaux 79/409/CEE par arrêté ministériel du	6 juillet 2004 n°DEV N0430184A
Divisions administratives	Région <i>Poitou-Charentes</i> Département <i>Vienne</i> Communes <i>Archigny</i> <i>Bellefonds</i> <i>Bonnes</i> <i>Bonneuil Matours</i>
Superficie officielle (FSD) au titre de la Directive Oiseaux	2 584 hectares
Préfet coordinateur	Préfet de la Vienne
Président du Comité de Pilotage désigné pendant la période d'élaboration du DOCOB	L'État représenté par le Sous-Préfet de Châtellerault
Structure porteuse	DREAL Poitou-Charentes
Opérateur	Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Vienne (LPO Vienne)
Arrêté préfectoral portant création et composition du comité de pilotage	n°2010-SPC-118 du 24 novembre 2010 <i>cf. Tome 2</i>

Tableau 1 : Fiche d'identité du site Natura 2000 « Plateau de Bellefonds »

## A. Localisation géographique du site

→ Carte 1 : localisation générale de la ZPS « Plateau de Bellefonds »

Le site Natura 2000 est situé dans le nord-est du département de la Vienne, à une trentaine de kilomètres au sud de Châtellerault et à l'est de la vallée de la Vienne (Figure 2 ci-dessous). Ses principales caractéristiques sont précisées ci-après.



Figure 2 : Localisation générale du site Natura 2000 (en vert) © INPN, juin 2013/IGN

### Données géographiques

Données géographiques issues du Formulaire Standard de Données © Muséum national d'Histoire Naturelle, INPN

- ✓ Coordonnées du centre WGS84  
Longitude E 0°37'01"  
Latitude N 46°38'49"
- ✓ Altitude moyenne (min-max) : 130 m (60 m-140 m)
- ✓ Région biogéographique : Atlantique
- ✓ Surface du site : 2 584 ha



Les *Tableau 2* et *Tableau 3* présentent les différentes divisions administratives concernées ainsi que la part des communes incluses dans le périmètre Natura 2000.

Quatre communes ont une partie de leur territoire dans le site Natura 2000. Elles font toutes parties d'un ou plusieurs EPCI. Elles sont notamment concernées par le Schéma de Cohérence Territoriale « Seuil du Poitou » en cours d'élaboration par le SMASP (voir § C.1.b).

La part de la superficie des communes inscrites dans le périmètre Natura 2000 varie de 6,6% pour Archigny jusqu'à plus de 90% pour celle de Bellefonds.

<b>Région</b>	Poitou-Charentes			
<b>Département</b>	Vienne			
<b>Communes</b>	<b>Archigny</b>	<b>Bonneuil-Matours</b>	<b>Bellefonds</b>	<b>Bonnes</b>
<b>Arrondissement</b>	Châtellerauld			Poitiers
<b>Canton</b>	Chauvigny			Chasseneuil du Poitou
<b>Intercommunalité</b>	Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (CAPC)		-	Communauté de communes de Vienne et Moulière
	Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou (SMASP)			

Tableau 2 : Divisions administratives concernées par le site Natura 2000 « Plateau de Bellefonds »

Commune	Superficie communale	Superficie concernée par le site	Part de la commune en Natura 2000	Part de la superficie du site par commune
<b>Archigny</b>	6 670 ha	440,2 ha	6,6%	17%
<b>Bellefonds</b>	850 ha	766,8 ha	90,2%	29,7%
<b>Bonnes</b>	3 430 ha	832,6 ha	24,3%	32,2%
<b>Bonneuil-Matours</b>	4 280 ha	544,4 ha	12,7%	21,1%

Tableau 3 : Superficie et répartition des communes sur le site Natura 2000 « Plateau de Bellefonds »

## B. Contexte réglementaire et administratif

### 1. Statuts fonciers

La quasi-totalité des parcelles sont des propriétés privées. Sur les communes d'Archigny, Bellefonds et Bonnes, certains chemins ou portions de chemins peuvent appartenir aux communes.

Sur la commune de Bellefonds, l'Association Syndicale Autorisée de Bellefonds créée en 2011 est un groupement de propriétaires fonciers dont la mission principale est d'assurer « l'entretien des chemins, fossés et bas-côtés créés par le remembrement de 1972 » (arrêté préfectoral n°2011/DDT/SUA/805-416).



Figure 3 : Chemin privé sur la commune de Bellefonds

## 2. Zonages du patrimoine historique, architectural et naturel

### a. Zonages réglementaires

→ Carte 2 : Zonages réglementaires autour de la ZPS « Plateau de Bellefonds »

#### Site classé/site inscrit

Il s'agit d'une procédure issue de la Loi Paysages de 1930 qui vise à protéger les sites naturels ou bâti à caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui appelle la conservation en l'état et à la préservation de toute atteinte grave.

En site classé, toute modification de l'état ou l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale (art. L. 341-10 du Code de l'Environnement), délivrée, en fonction de la nature des travaux, soit par le ministre chargé des sites après avis de la Commission départementale des sites, perspectives et paysages (CDNPS) voire de la Commission nationale des sites, perspectives et paysages, soit par le préfet du département qui peut saisir la CDNPS mais doit recueillir l'avis de l'Architecte des bâtiments de France.

Le **site classé « Vallée de la Vienne »** (1 187 ha) s'étend le long de la rivière Vienne sur les communes de Bonnes, Bellefonds et la Chapelle-Moulière. Sur le site Natura 2000, le périmètre concerné (222 ha) couvre le coteau au sud du bourg de Bellefonds jusqu'au Bois Rullon et le secteur des Vigealières sur la commune de Bonnes.

Un petit secteur (2,5 ha) situé au lieu-dit « Les Bonneaux » à Bonnes (hors périmètre Natura 2000) est en site inscrit. À ce titre, tous les projets de travaux doivent être communiqués à l'administration au moins 4 mois à l'avance. L'Architecte des Bâtiments de France émet alors un avis simple, sauf pour les permis de démolir qui supposent un avis conforme.

#### Les sites Natura 2000 à proximité de la ZPS du « Plateau de Bellefonds »

Deux autres périmètres Natura 2000 sont situés à proximité de la ZPS du « Plateau de Bellefonds » :

- La ZPS « Forêt de Moulière, Landes du Pinail, Bois du Défend, du Fou et de la Roche de Bran », FR5410014
- La ZSC « Landes du Pinail », FR5400453

#### Autres périmètres

La **Réserve Naturelle Nationale du Pinail** (135 ha) est située au nord du Massif de Moulière, à moins de 10 km du site Natura 2000 du « Plateau de Bellefonds ». La Réserve abrite des milieux relictuels de landes dont la particularité est d'être criblés de plusieurs milliers de fosses dont 3000 sont des mares permanentes. La flore y est particulièrement riche et originale avec 4 espèces protégées en France et on y trouve une faune remarquable, typique des milieux humides et des landes.

### b. Périmètres d'inventaires : ZICO et ZNIEFF

→ Carte 3 : Zonages d'inventaires autour de la ZPS « Plateau de Bellefonds »

#### Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

Dès les années 1980 et dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive « Oiseaux », la France a initié un inventaire des zones déterminantes pour la conservation des oiseaux sur son territoire. Cet inventaire s'est appuyé sur la liste des espèces d'intérêt communautaire (annexe 1 de la Directive) et recense également les sites d'accueil d'oiseaux migrateurs d'importance internationale.

La fiche **ZICO « Plateau de Bellefonds »** mentionne la présence de 5-6 couples d'Outarde canepetière, la nidification des Busards cendrés et Saint-Martin et des Pluviers dorés, Vanneaux huppés et Grues cendrées en hivernage et migration (Groupe Ornithologique de la Vienne, janvier 1991).

### Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

Lancé en 1982, l'inventaire des ZNIEFF a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

La ZPS « Plateau de Bellefonds » est concernée par 2 ZNIEFF de type I : Les « **Bornais de Bellefonds** » (750 ha) identifié comme un secteur de nidification de plusieurs espèces d'oiseaux des plaines cultivées dont l'Outarde canepetière et l'Oedicnème criard et le site des « **Coteaux de Saint-Pierre-d'En-Haut** » (10 ha) pour son intérêt botanique.

À l'origine de la désignation de la ZPS « **Plateau de Bellefonds** », la ZICO et la ZNIEFF de type II du même nom ont un périmètre quasiment identique.

On trouve d'autres périmètres d'inventaires à proximité de la ZPS :

- ✓ la ZICO : « Massif de Moulière » PC12
- ✓ les ZNIEFF type I :
  - Le Mille Bois n°08820271
  - Les Brandes de la Nivoire n°08820652 située à 5 km à l'est de la ZPS et qui mentionne la présence historique d'un petit noyau d'Outarde canepetière (3 à 4 couples)
  - La Fontaine aux Vaches n°08820270
  - Vallée de Teil n°08820275
- ✓ la ZNIEFF type II : Massif de Moulière n°08810000

## **C. Les outils de planification**

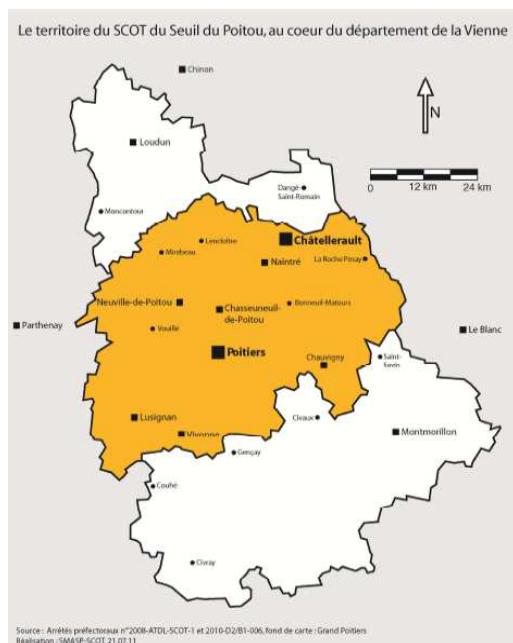
### **1. Documents d'urbanisme**

#### *a. À l'échelle communale*

(Source : consultation des communes)

Toutes les communes sont détentrices d'un document d'urbanisme. Celle de **Bellefonds dispose d'une carte communale**. La commune de **Bonneuil-Matours dispose d'un Plan d'Occupation des Sols** dont la dernière actualisation remonte à avril 2010. Sur la ZPS, les parcelles agricoles sont classées en zone NC « Zones de richesses économiques ou naturelles réservées aux activités agricoles » et les boisements en zone ND « Zone de protection pour sites, paysages ou risques ». Le Plan Local d'Urbanisme est en cours d'élaboration.

Quant à **Bonnes et Archigny**, ces communes **sont dotées d'un Plan Local d'Urbanisme** validés respectivement en février 2011 et décembre 2012. Les enjeux Natura 2000 ont été pris en compte avec la définition de zones N, zones naturelles et forestières qui correspondent aux « secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels ». La commune d'Archigny a classé l'ensemble de ses haies et bosquets en Espace Boisé Classé et les mares figurent sur le document d'urbanisme.



### b. À l'échelle intercommunale

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou (SMASP) travaille actuellement à l'élaboration d'un **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)** qui est un document d'urbanisme et d'aménagement durable du territoire. Le SCOT « Seuil du Poitou » concerne 131 communes. Les dernières lois de programmation relatives au Grenelle de l'Environnement (« Grenelle 1 » du 3 août 2009 et « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010) prévoient un renforcement de la prise en compte de l'environnement concernant notamment la « préservation de la biodiversité et la remise en bon état des continuités écologiques » et « la limitation de la consommation foncière (espaces agricoles, naturels et forestiers)».

## 2. La Gestion des eaux : SDAGE Loire Bretagne / SAGE Vienne / CTMA

(Source : Pegase, DREAL Poitou-Charentes)

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne est un outil de mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau. Il s'agit d'un document de planification qui est entré en vigueur le 18 novembre 2009. Il définit, pour une période de 6 ans (2010-2015), les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre sur le bassin Loire-Bretagne. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vienne, qui doit être compatible avec les orientations fondamentales et les objectifs du SDAGE, est une déclinaison de ses enjeux à l'échelle du bassin de la Vienne.

À un niveau encore plus opérationnel, on trouve le Contrat Territorial Milieux Aquatiques qui prévoit des actions concrètes en lien avec les orientations du SAGE. Celui du secteur de la ZPS est en cours d'élaboration par le syndicat R.I.V.E. mais il ne devrait pas concerner les enjeux liés à l'avifaune du site.

## 3. La gestion des forêts privées

(Sources : CRPF Poitou-Charentes, DDT)

Les boisements du site Natura 2000 relèvent tous de la propriété privée.

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole des forêts privées (SRGS) est un document réglementaire, inscrit dans la politique forestière. Il précise les **objectifs et la stratégie de gestion durable des forêts privées**. Élaboré par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), il sert de cadre pour l'élaboration des documents de gestion des forêts privées (L221-1 du Code Forestier).

À l'échelle d'une propriété forestière, le **Plan Simple de Gestion** (article L222-1 du Code forestier) est un document d'aménagement qui planifie les coupes et travaux sur une durée de 20 ans. Son contenu doit être conforme au SRGS. Sont concernés par cette procédure les boisements de plus de 25 hectares, les îlots de moins de 4 hectares n'étant pas comptabilisés.

En site Natura 2000 forestier, certaines opérations de gestion font l'objet d'une évaluation préalable des incidences. L'Annexe Verte « Natura 2000 » au SRGS permet de simplifier cette procédure. Elle comporte des dispositions spécifiques qui permettent de mettre en œuvre une gestion forestière compatible avec le maintien des habitats et des espèces d'intérêt

communautaire présents sur le site Natura 2000 concerné. Lorsque le document de gestion forestière est déclaré conforme à cette annexe, le propriétaire est alors dispensé de l'évaluation des incidences. D'autres parts, en signant l'Annexe Verte, un propriétaire peut obtenir la « garantie de gestion durable » de son Plan Simple de Gestion ce qui lui donne l'accès à des exonérations fiscales. Ce même avantage est obtenu en signant la Charte Natura 2000 du site une fois le DOCOB approuvé.

→ Voir *Partie 3 § 2 page 46* pour les PSG concernés par le site Natura 2000 « Plateau de Bellefonds »

## D. Caractéristiques abiotiques

### 1. Topographie

(Source DREAL Poitou-Charentes, Modèle Numérique de Terrain)

Le site « Plateau de Bellefonds » fait partie d'une région de **plateaux peu élevés entaillés par plusieurs vallées** : celle de la Vienne marque le site à l'est avec une pente prononcée et celle de l'Ozon à l'ouest au relief plus doux.

Le relief varie d'une cinquantaine de mètres (la rivière Vienne) jusqu'à 140 m qui est le point culminant du site au niveau des Brandes de Loubressay sur la commune de Bonnes au sud de la ZPS.

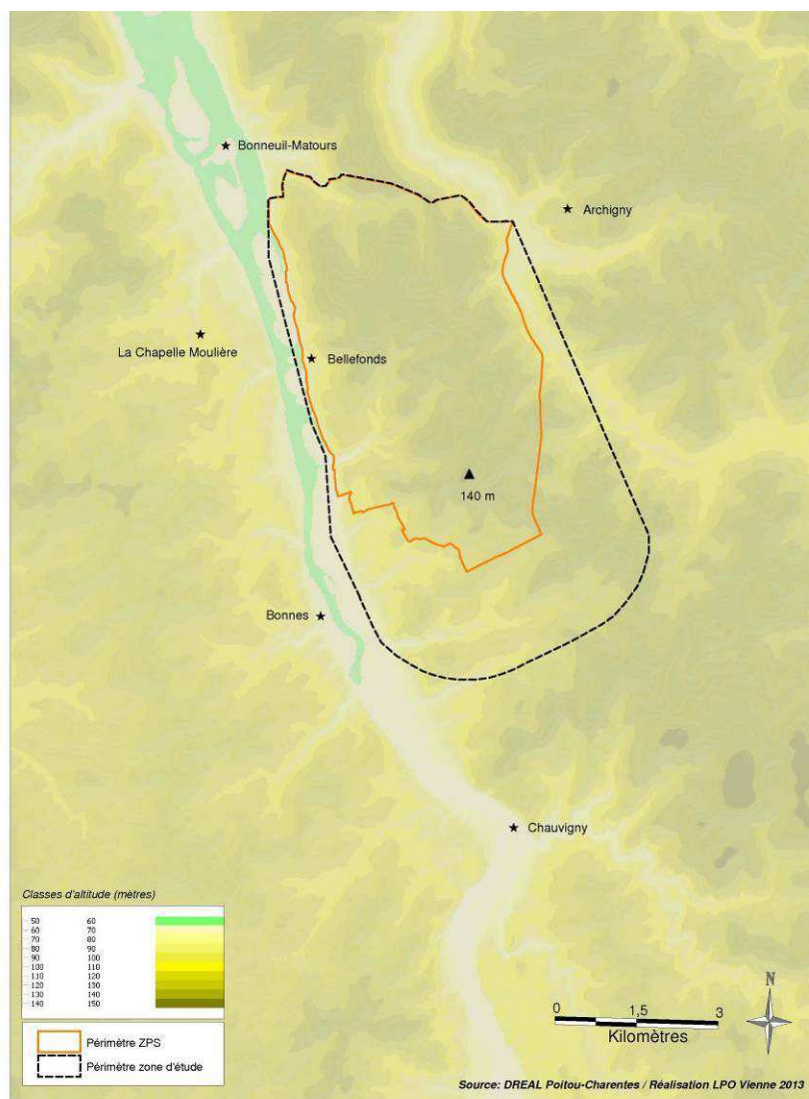


Figure 4 : Le relief du secteur de la ZPS « Plateau de Bellefonds »

## 2. Géologie

(Source BRGM)

La région châtelleraudaise est caractérisée par sa position charnière entre le Seuil du Poitou au Sud et le Bassin parisien au Nord-Est. C'est un pays de Plateaux peu élevés (150 mètres d'altitude au maximum), mais morphologiquement diversifié. On y trouve notamment des Plateaux à recouvrements tertiaires et quaternaires qui forment de grandes surfaces tabulaires sur lesquelles se développent des prairies, des brandes et des forêts comme c'est le cas du Plateau de Bellefonds.

Le Plateau de Bellefonds appartient au bassin parisien et repose sur un substratum de calcaires du Jurassique recouvert d'alluvions argilo-limoneuses déposées au Quaternaire ayant donné naissance à des sols plus ou moins acides et imperméables à tendance hydromorphe.

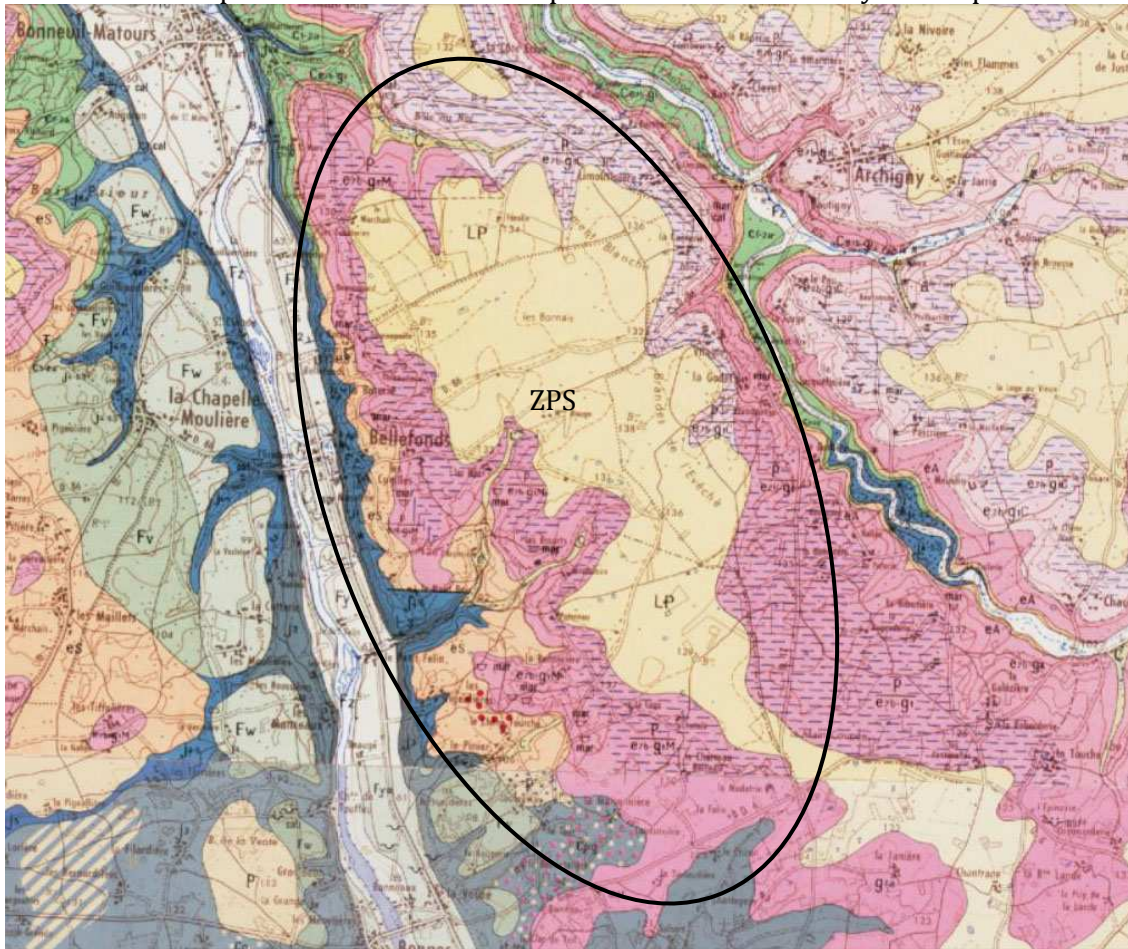




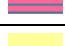


Figure 5 : Carte géologique simplifiée du secteur du Plateau de Bellefonds (1/50 000) © BRGM

### Légende des principaux terrains :

Jurassique		<b>Oxfordien faciès « argovien »</b> <b>J4-5.</b> : calcaires micrograveleux avec des affleurements au niveau de Bellefonds
Tertiaire		<b>Éocène continental</b> <b>eS.</b> argiles sableuses bariolées
		<b>Ludien supérieur – Stampien inférieur</b> <b>e7b-g1</b> Marnes, calcaires et meulière non différenciés/ <b>e7b-g1M.</b> Formation lacustre à prédominance marneuse.
		<b>Plio-Quaternaire indéterminé</b> <b>p.</b> gisement de sables argileux rouges en poches dans les calcaires lacustres
Quaternaire		<b>LP.</b> Limons des Plateaux plus ou moins argileux

### 3. Pédologie

(Source Chambre d'Agriculture de Poitou-Charentes)

Dans le référentiel régional pédologique – IGCS (Inventaire, Gestion, Conservation des Sols) – le Plateau de Bellefonds appartient au **pédopaysage « Plateaux du Seuil du Poitou »**. On y trouve des sols de type « Bornais » et « Terres fortes » qui se caractérisent par des sols limoneux, profonds et hydromorphes pour les « Bornais » et des sols argileux, profonds, hydromorphes à cailloux de meulière sur calcaires et argiles lacustres pour les « Terres fortes ».

### 4. Hydrologie

(Source Agence de l'Eau Loire-Bretagne)

Le Plateau de Bellefonds appartient au sous-bassin hydrographique « Vienne aval, il est circonscrit par la vallée de la Vienne à l'ouest et l'un de ses affluents, l'Ozon à l'est. Deux masses d'eau sont concernées, celle de la Vienne depuis le complexe de Chardes jusqu'à la confluence avec le Clain et celle de l'Ozon depuis sa source jusqu'à la confluence avec la Vienne. L'état écologique des masses d'eau est considéré comme « bon » à « moyen ».

### 5. Climat

(Source MétéoFrance)

Situé à moins de 200 km de l'océan atlantique, le département de la Vienne profite d'un **climat tempéré sous influence océanique** avec de longues périodes de précipitations hivernales et printanières. L'été y est plutôt sec et chaud et l'hiver doux et humide. Pour la période 1981-2010, la moyenne annuelle des températures minimales est de 6,9°C et les maximales à 16,6°C. Concernant les précipitations, le cumul annuel moyen (période 1981-2010) s'élève à 685,5 mm pour 109 jours de pluie ce qui confirme l'influence océanique.

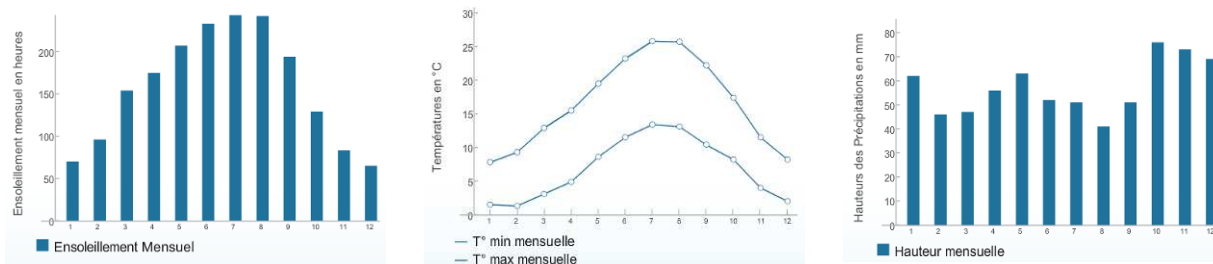


Figure 6 : Normales mensuelles d'ensoleillement, de température et de précipitations pour l'année 2012 enregistrées à la station météo de Poitiers-Biard © Météo France

### 6. Paysages

(Source CREN)

Entre la Vallée de la Vienne et celle de l'Ozon, le Plateau de Bellefonds forme une entité paysagère relativement homogène et bien individualisée. D'après l'Atlas des Paysages de Poitou-Charentes (CREN, 1999), il appartient à l'entité paysagère « **Terres de Brandes** ».

Le Plateau de Bellefonds est marqué par deux vallées, celle de la Vienne à l'Ouest et de l'Ozon à l'Est, et par un secteur plus boisé au Nord. Au Sud, il s'étend de façon relativement homogène jusqu'à la forêt de Mareuil sur la commune de Chauvigny. Autrefois dominé par la lande à Bruyère à balais (brande) comme en témoignent certains noms de lieux-dits : « Brandes de l'Évêché », « Brandes de Loubressay », le Plateau est aujourd'hui consacré à la polyculture et, dans une moindre mesure, à l'élevage. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le Marquis Péruse d'Escars tente de valoriser ces terres considérées comme « royaume de la pauvreté » pour y installer des réfugiés Acadiens qui viendront y défricher de grandes surfaces de landes.

Ainsi, les paysages du site se présentent comme une vaste **mosaïque** où alternent les cultures majoritaires et les prairies. La monotonie du paysage est rompue par quelques arbres isolés, bosquets et vallons boisés, haies basses éparées, mares et parcelles de landes relictuelles. Les

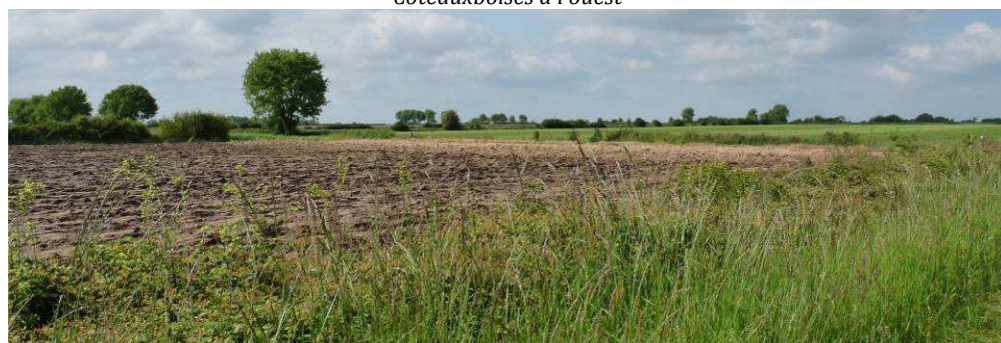
flancs abrupts du Plateau à l'ouest sont occupés par des taillis de chênes alors qu'on trouve des petits secteurs de pelouses sur les coteaux à l'est.



*Plaine cultivée et bosquets à l'horizon*



*Coteaux boisés à l'ouest*



*Mosaïque de cultures, prairies, haies et arbres isolés*



*Pelouses et bosquets en coteau*

Figure 7 : Quelques illustrations des paysages de la ZPS « Plateau de Bellefonds »



## E. Tableaux de synthèse

### 1. Données administratives

Données administratives		Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
<i>Zonages administratifs</i>	<i>Région</i>	1	Poitou-Charentes	SIGORE Poitou-Charentes
	<i>Département</i>	1	Vienne	
	<i>Arrondissement</i>	2	Châtellerauld, Poitiers	
	<i>Canton</i>	2	Chasseneuil du Poitou, Chauvigny	
	<i>EPCI</i>	2	Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (CAPC), Communauté de communes de Vienne et Moulière,	
	<i>Pays/Syndicat Mixte</i>	2	Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou (SMASP), Pays Vienne et Moulière	
	<i>Communes (% superficie concernée)</i>	4	Archigny (6,6%), Bellefonds (90,2%), Bonnes (24,3%), Bonneuil-Matours (12,7%)	
<i>Zonages environnementaux (en gras les zonages interceptant le site Natura 2000)</i>	<i>Site classé</i>	1	<b>Vallée de la Vienne n°SC104, arrêté du 6 mai 2004</b>	DREAL Poitou-Charentes <i>Pégase, carte des données environnementales en Poitou-Charentes</i>
	<i>Site inscrit</i>	1	Vallée de la Vienne, arrêté du 15 septembre 1975	
	<i>ZPS</i>	1	<b>Plateau de Bellefonds, FR5412016</b> Forêt de Moulière, landes du Pinail, bois du Défens, du Fou et de la Roche de Bran, FR5410014	
	<i>ZSC</i>	1	Landes du Pinail, FR5400453	
	<i>Réserve Naturelle Nationale</i>	1	Le Pinail	
	<i>ZICO</i>	1	<b>Plateau de Bellefonds n°PC14</b> Le Pinail, Forêt de Moulière, Bois du Défens n°PC12	
	<i>ZNIEFF I</i>	2	<b>Les Bornais de Bellefonds n° 08820240</b> <b>Coteaux de St-Pierre-d'en-haut n°08820780</b> Le Mille Bois n°08820271 Les Brandes de la Nivoire n°08820652 La Fontaine aux Vaches n°08820270 Vallée de Teil n°08820275	
	<i>ZNIEFF II</i>	1	<b>Plateau de Bellefonds (n° 08820000)</b> Massif de Moulière (n°08810000)	
<i>Outils de planification</i>	<i>Documents d'Urbanisme</i>	4	Carte communale (Bellefonds) Plan d'Occupation du Sol (Bonneuil-Matours) Plan Local d'Urbanisme (Archigny et Bonnes) Toutes les communes : SCOT « Seuil du Poitou »	Consultation des communes
	<i>SDAGE</i>	1	Loire-Bretagne	Gest'Eau
	<i>SAGE</i>	1	Vienne	
	<i>Schéma de gestion sylvicole (forêt privée)</i>	1	Schéma régional de Gestion Sylvicole de Poitou-Charentes	CRPF Poitou-Charentes
	<i>Plans Simples de Gestion</i>	2	Boisements concernés : Bois Rullon (Bonnes) et Mariville (Bonneuil-Matours)	
	<i>Propriété sous RSAAC</i>			

Tableau 4 : Synthèse des données administratives et informations générales du site Natura 2000 « Plateau de Bellefonds »

## 2. Données abiotiques

<i>Données</i>	<i>Qualification</i>	<i>Quantification</i>	<i>Source</i>
<i>Topographie</i>	Relief de Plateaux peu élevés	Altitude entre 50 et 140 mètres	DREAL Poitou-Charentes
<i>Géologie</i>	Bassin sédimentaire parisien	Calcaires du Jurassique recouvert d'alluvions argilo-limoneuses déposées au Quaternaire	ORE Poitou-Charentes BRGM
<i>Pédologie</i>	Pédopaysage « Plateaux du Seuil du Poitou »	2 unités - « Bornais » : Sols limoneux profonds et hydromorphes - « Terres fortes » : Sols argileux, profonds, hydromorphes à cailloux de meulière sur calcaires et argiles lacustres	IGCS, Chambre d'Agriculture de Poitou-Charentes
<i>Hydrologie</i>	Unité hydrogéographique de référence	1 sous-bassin : « Vienne aval »	AELB
	Réseau hydrographique	Le Plateau de Bellefonds est délimité par la rivière Vienne à l'ouest et l'un de ses affluents, l'Ozon à l'est. Aucun cours d'eau ne traverse la ZPS.	BD Carthage
<i>Climat</i>	Tempéré sous influence océanique	Chaud et sec en été, doux et humide en hiver	Météo France
<i>Paysages</i>	Terres de Brandes (n°202)	Vaste mosaïque de cultures et prairies matérialisée par quelques haies et arbres isolés	Inventaire des Paysages de Poitou-Charentes, CREN 1999

Tableau 5 : Synthèse des données abiotiques du site Natura 2000 « Plateau de Bellefonds »

# **PARTIE 2**

# **INVENTAIRE DE**

# **L'AVIFAUNE**

## A. Méthode d'inventaire

### 1. L'aire d'étude

→ Carte 4 : Carte de l'aire d'étude ornithologique

Le choix de l'aire d'étude s'est appuyé sur une analyse du territoire de la ZPS et sur les connaissances de l'avifaune ces 10 dernières années sur le site.

La **zone d'étude** (pointillés noirs) s'étend au-delà des limites sud et est du site et comprend une large frange (+1 785 ha) où les paysages sont semblables à ceux de la ZPS. Cela permet de saisir la continuité ou la discontinuité des peuplements d'oiseaux sur ce secteur.

Par ailleurs, depuis l'actualisation de l'inventaire ZICO en 2000 pour délimiter les projets de ZPS, l'avifaune a manifestement beaucoup évolué sur le site. La **zone élargie** (pointillés bleus) correspond au territoire d'éligibilité des mesures agro-environnementales (CAD puis MAET) tel qu'il a été défini par l'opérateur (LPO Vienne) en raison de l'évolution de l'aire de répartition de l'Outarde canepetière. Cette zone (+2 880 ha) a été jugée pertinente pour faire le point sur cette espèce phare ayant justifié la désignation de la ZPS.

L'aire totale étudiée compte donc **7 250 hectares**.

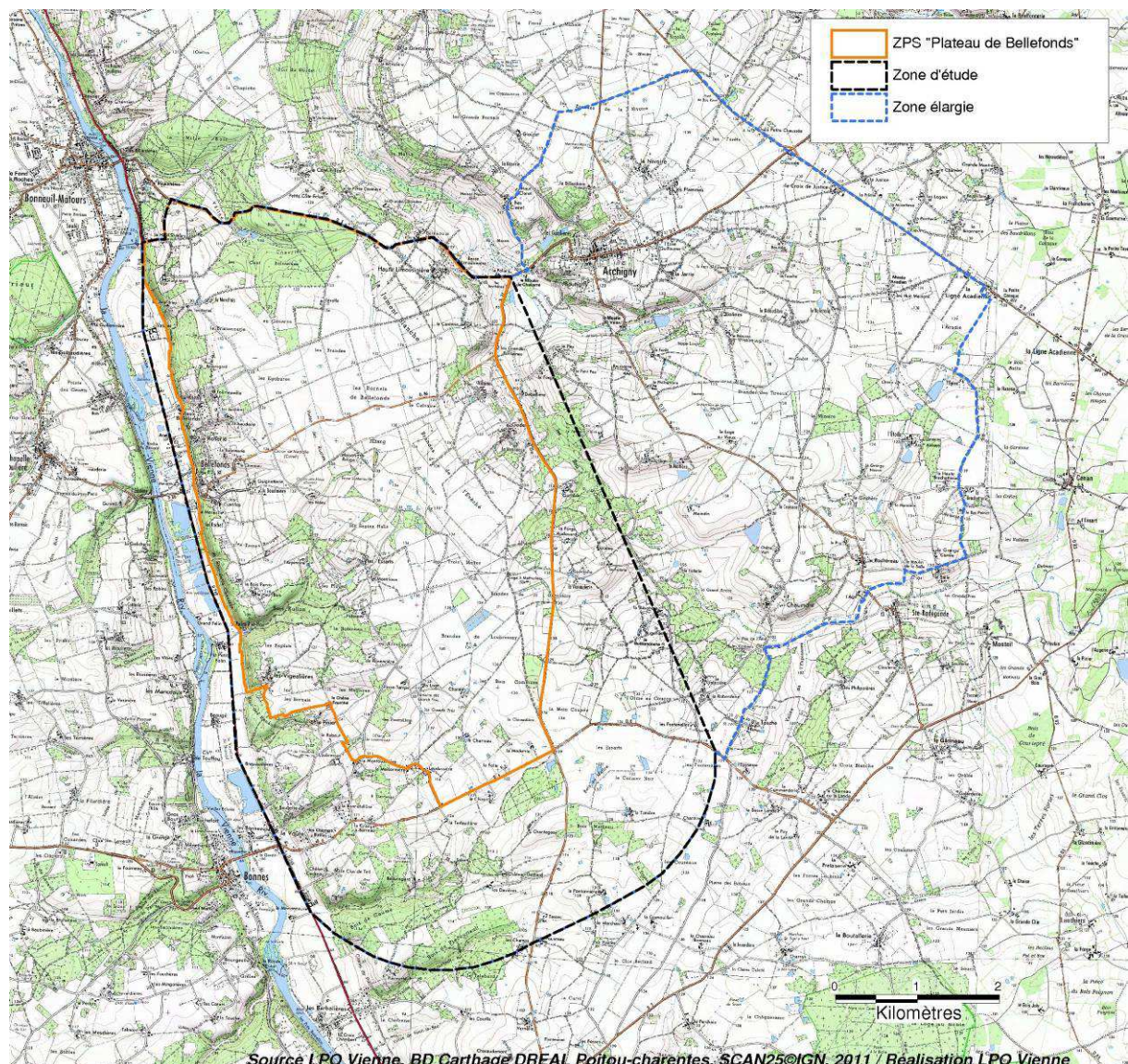


Figure 8 : Carte de l'aire d'étude ornithologique

## 2. Le choix des espèces et les protocoles d'inventaire

Toutes les espèces observées lors des inventaires ont été notées mais un intérêt particulier a été apporté aux espèces pouvant constituer un enjeu de conservation au regard de la Directive Oiseaux (espèces de l'annexe 1) ainsi que les espèces migratrices non visées à l'annexe 1.

La liste de ces espèces a été établie à partir des informations du FSD (Formulaire Standard de Données) et des données bibliographiques.

Les protocoles de terrain (Tableau 6) ont ensuite été adaptés à la recherche de ces espèces.

On constate que les principales espèces nicheuses connues du site sont liées soit aux espaces agricoles soit aux bois et landes. Les caractéristiques biologiques et comportementales de chacune induisent des méthodes distinctes de prospections qui sont détaillées en Annexe 1 page 74.

Le Tableau 6 ci-dessous précise, par espèce ou groupe d'espèces, le type de prospection, la fréquence et la période des relevés réalisés entre décembre 2011 et octobre 2012.

<i>Espèces</i>	<i>Méthode</i>	<i>Période*</i>
<b>Espaces agricoles</b>		
<i>Outarde canepetière</i>	Recherche systématique mâles chanteurs sur aire élargie ; 3 passages de 2×½ j	avril, mai et juin
<i>Œdicnème criard (+Vanneau huppé et Courlis cendré)</i>	Recherche systématique diurne couples nicheurs ; 2 passages de 1 j et 2 j	mars et mai
<i>Pie-grièche écorcheur</i>	Recherche systématique diurne couples nicheurs ; 2 passages de 2 j	mai et juin
<i>Alouette lulu et Pipit rousseline</i>	Recherche systématique chanteurs ; 2 passages de 3×½ j	mai et juin
<i>Busard Saint-Martin et Busard cendré</i>	Recherche systématique cantonnements + confirmation reproduction ; 2 passages de 1,5 j	fin avril et juin
<i>Migrateurs &amp; hivernants (Œdicnème criard, Outarde canepetière, Pluvier doré, Vanneau huppé...)</i>	Recherche systématique groupes postnuptiaux, en halte ou hivernants ; 5 passages de 1 j	décembre, janvier, mars, septembre et octobre
<b>Bois et landes</b>		
<i>Engoulevent d'Europe</i>	Recherche crépusculaire mâles chanteurs sur stations favorables ; 1 passage de 2×½ j	juin et début Juillet
<i>Bondrée apivore, Milan noir et Circaète Jean-le-Blanc</i>	Évaluation couples probables ; 3 passages (sur 4 points observation) de 2×½ j	mars, mai et juin-juillet
<i>Pic noir et Pic mar</i>	Recherche systématique mâles chanteurs ; 1 passage de 2×½ j	mars
<i>Fauvette pitchou</i>	Recherche mâles chanteurs sur stations favorables ; 1 passage de ½ j	avril à mai

\* entre décembre 2011 et octobre 2012

Tableau 6 : Résumé des protocoles de prospection ornithologique

Par « recherche systématique », on entend une recherche exhaustive d'une espèce dans la zone d'étude en ciblant les milieux favorables. Ceci dans le but d'en localiser les individus sur carte et d'en dénombrer sa population. Les prospections ont été réalisées en suivant des parcours linéaires (routes et chemins) complétés par des relevés ponctuels fixes durant lesquels l'observateur reste statique pendant quelques minutes.

→ *Carte 5 : Localisation des points et parcours des relevés ornithologiques*

Pour certaines espèces, notamment L'Outarde canepetière, l'Œdicnème criard et le Courlis cendré, un repérage préalable des parcelles favorables à leur présence, pour la nidification notamment, a permis de cibler les prospections. Ont ainsi été localisées : les surfaces en herbe, les cultures de printemps et les coteaux et pelouses.

→ *Carte 6 : Relevés des parcelles favorables pour les prospections de terrain (printemps 2012)*

<p><i>Le détail des relevés de terrain est présenté en Annexe 2 page 76</i></p>
---

## B. L'avifaune de la ZPS « Plateau de Bellefonds »

### 1. Les espèces annexe 1 présentes

Les inventaires de terrain et l'analyse des données historiques (2009-2012) sur la ZPS du Plateau de Bellefonds étendue à la zone d'étude (Zét) et à la zone élargie (Zél) ont permis de recenser **23 espèces d'intérêt communautaire** inscrites à l'annexe 1 pour 133 espèces au total. On retrouve globalement les mêmes espèces que celles mentionnées sur le FSD. Il convient néanmoins de signaler la présence du Pic mar comme nicheur probable alors que cette espèce n'était pas citée initialement dans le FSD (en 2000) et la perte du statut « nicheur » de l'Outarde canepetière (cf. §5 page 28).

La liste complète des espèces contactées sur la zone pendant les inventaires ou issues de la base de données de la LPO Vienne est reportée en Annexe 3 page 79.

Sont listées ci-dessous les espèces de l'annexe 1 avec leur présence sur la ZPS, la zone d'étude et la zone élargie ainsi que leur statut. L'estimation des populations nationales n'est indiquée que pour les espèces pour lesquelles la population de la ZPS a pu être estimée.

Nom français	Code N2000	Plateau de Bellefonds <sup>1</sup>			Statut ZPS+ <sup>2</sup>	Estimation des populations <sup>3</sup>			
		ZPS	Zét	Zél		ZPS [+Zét]	ZICO <sup>2</sup>	France	ZPS/ France
Alouette lulu	A246	X	X	x	NP	2 c	NP	50 000-200 000 c	-
					H	11-15 i	H	100 000-1 million i	-
Balbuzard pêcheur	A094	x			M	P	-	-	-
Bondrée apivore	A072	x		X	Np	P	1-2 c NC	-	-
Busard cendré	A084	X	X	X	NP	2-3 c	1-5 c NC	3 900-5 100 c	~ 1‰
Busard des roseaux	A081	X		x	Np	P	M	-	-
Busard Saint-Martin	A082	X	X	X	NC	2-3 c	2-5 c NC	7 800-11 200 c 6 000-10 000 i hivernants	≤ 1‰
Cigogne blanche	A031	x		x	M	P	M	-	-
Cigogne noire	A030	x			M	P	-	-	-
Circaète Jean-le-Blanc	A080	X		x	p	P	Alim.	-	-
Engoulevent d'Europe	A224	X	x		NP	10 c [+12 c]	NP	40 000-160 000 c	-
Faucon émerillon	A098	x			M	P	-	-	-
Grande Aigrette	A027	X	x	X	H	P	-	-	-
Grue cendrée	A127			x	M	P	M	-	-
Martin-pêcheur d'Europe	A229			x	P	P	Alim. et H	-	-
Milan noir	A073	X	x	X	NC	2-3 c	1-2 c NC	20 000-24 000 c	-
Milan royal	A074	x	x	x	M	P	M	-	-
Œdicnème criard	A133	X	X	X	NC	15 c	5-10 c NC	5 000 à 9 000 c	> 1‰
Outarde canepetière	A128			x	Np	P	0-4 c NC	-	-
Pic mar	A238	X			NP	6 c	-	25 000-100 000 c	-
Pic noir	A236	x	x	X	Np	P	Np	-	-
Pie-grièche écorcheur	A338	X	X	X	NC	35 c [+8 c]	25-30 c NC	120 000-360 000 c	-
Pipit rousseline	A255	X		x	Np	1 c	NP	15 000-20 000 c	-
Pluvier doré	A140	X	X	X	H	100-800 i	10-1500 H	1,51 millions i hivernants	-

<sup>1</sup> ZPS : présence dans la ZPS du Plateau de Bellefonds ; Zét : ... dans l'aire d'étude ; Zél : ... dans l'aire élargie ;  
x : donnée issue de la base LPO Vienne (2009-2012) ; X : donnée issue du protocole N2000 (2011-2012)  
<sup>2</sup> NC : nicheur certain ; NP : nicheur probable ; Np : nicheur possible ; H : hivernant ; M : migrateur ; P : de passage ; Alim : en alimentation  
<sup>3</sup> c : couple ; i : individu ; p : passage

Tableau 7 : Les espèces de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux observées sur la zone élargie entre 2009 et 2012

Le site du Plateau de Bellefonds revêt des intérêts différents pour les étapes du cycle de vie de ces 23 espèces.

Ainsi 3 sont **sédentaires** dans la ZPS : Alouette lulu (effectifs hivernants supérieurs à celui en période de reproduction), Busard Saint-Martin et Pic mar. Elles y sont présentes toute l'année et y nichent.

Six autres espèces, migratrices, utilisent le site pour leur **reproduction** : Busard cendré, Engoulevent d'Europe, Milan noir, Œdicnème criard, Pie-grièche écorcheur et Pipit rousseline.

Le site est utilisé comme **étape** lors de la migration, hors de leurs aires de reproduction et d'hivernage, par 9 autres taxons : Balbuzard pêcheur, Bondrée apivore, Busard des roseaux, Cigogne blanche, Cigogne noire, Faucon émerillon, Grue cendrée, Milan royal et Outarde canepetière.

Pour le cas particulier de cette dernière, on pourra se reporter aux commentaires page 28. Force est de constater que, ces dernières années, l'espèce n'utilise la ZPS et la zone étudiée ici que lors d'étapes en migration.

Pour leur **hivernage** (en décembre et janvier), 2 espèces utilisent particulièrement la ZPS et ses abords : Grande Aigrette et Pluvier doré.

Enfin, Circaète Jean-le-Blanc, Martin-pêcheur et Pic noir, utilisent le site pour l'**alimentation** en période de reproduction, mais le lieu de nidification est en dehors.

## 2. Les espèces migratrices non annexe 1

Ce paragraphe correspond à la rubrique 3.2.b du FSD à savoir les oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site mais non visés à l'annexe 1.

Espèce	Code N2000	ZPS	Zét	Zél	Cycle de vie	Estimation des populations de la ZPS	
Bécasse des bois	A155			x	Hivernage	-	D
Bécassine des marais	A153	x	X	x	Hivernage	-	D
Canard colvert	A053	X	X	X	Sédentaire	-	D
Chevalier culblanc	A165	X		x	Étape	-	D
Chevalier gambette	A162	X			Étape	-	D
Chevalier guignette	A168			x	Étape	-	D
<b>Courlis cendré</b>	<b>A160</b>	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>Reproduction</b>	<b>1 couple</b>	<b>D</b>
Cygne tuberculé	A036			x	Alimentation	-	D
Foulque macroule	A125			x	Sédentaire	-	D
Gallinule poule-d'eau	A123	X	x	X	Sédentaire	-	D
Grand Cormoran	A391	X	x	x	Hivernage	-	D
Grèbe castagneux	A004			x	Sédentaire	-	D
Grèbe huppé	A005			x	Reproduction	-	D
Héron cendré	A028	X	X	X	Sédentaire	-	D
Héron garde-bœufs	A025	x	x	x	Hivernage	-	D
Mouette rieuse	A179	x	x	x	Alimentation	-	D
Râle d'eau	A118			x	Étape	-	D
<b>Vanneau huppé</b>	<b>A142</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>Hivernage</b>	<b>100-1000 individus</b>	<b>C</b>
ZPS : présence dans la ZPS du Plateau de Bellefonds ; Zét : ... dans l'aire d'étude ; Zél : ... dans l'aire élargie ; x : donnée issue de la base LPO Vienne (2009-2012) ; X : donnée issue du protocole N2000 (2011-2012) ; C : significatif ; D : non significatif							

Tableau 8 : Espèces d'oiseaux migrateurs non visées à l'Annexe 1 régulièrement observées sur la zone d'étude du docob de la ZPS Plateau de Bellefonds entre 2009 et 2012



Parmi ces espèces, citons le **Vanneau huppé** qui occupe le territoire de la ZPS en halte migratoire ou en hivernage. Cette espèce, « vulnérable » en Europe est chassable en France (annexe 2 de la Directive Oiseaux). Elle est citée comme nicheur probable sur le site mais il faut surtout remarquer le rôle important de la ZPS pour cette espèce en période hivernale avec l'accueil de groupes de 100 à 1 000 individus. Cette population hivernante est considérée comme significative au regard de la population sur le territoire national ( $2\% \geq p \geq 0\%$ ).

Autre espèce non visée par l'annexe 1, le **Courlis cendré** classé comme « vulnérable » en France et « en danger » en Poitou-Charentes. L'espèce se reproduit régulièrement dans la ZPS ou la zone d'étude (population estimée à 1 couple) quoique sa nidification n'a pas été prouvée en 2012. Un arrêté ministériel en date du 24 juillet 2013 interdit, pour une période de 5 ans, la chasse du Courlis cendré sur le territoire français à l'exception du domaine public maritime.

### 3. Autres espèces patrimoniales

Signalons ici les autres espèces d'oiseaux importantes pour la conservation et la gestion du site. Ces espèces régulièrement observées sur la zone d'étude peuvent être inscrites sur la Liste Rouge des Oiseaux menacés (2011) ou sur la Convention de Bonn pour les espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable.

Espèce	Code N2000	ZPS	Zét	Zél	Cycle de vie	Motivation
Autour des palombes	A085	X	x	x	Sédentaire	Bonn
<b>Bruant jaune</b>		<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>Sédentaire</b>	<b>NT</b>
<b>Bruant proyer</b>		<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>Reproduction</b>	<b>NT</b>
Buse variable	A087	X	X	X	Sédentaire	Bonn
Caille des blés	A113	X	X	X	Reproduction	Bonn
Epervier d'Europe	A086	X	X	X	Sédentaire	Bonn
Faucon crécerelle	A096	X	X	X	Sédentaire	Bonn
Faucon hobereau	A099	X		x	Reproduction	Bonn
<b>Fauvette grisette</b>		<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>Reproduction</b>	<b>NT</b>
Gobemouche gris				x	Reproduction	VU
Guêpier d'Europe	A230			x	Étape	Bonn
Hirondelle rousseline	A252	x			Étape	VU
Linotte mélodieuse		X	X	X	Sédentaire	VU
Pipit farlouse		X	x	x	Étape	VU
Pouillot fitis		x		x	Étape	NT
Pouillot siffleur				x	Reproduction	VU
Tarier des prés		X	x	x	Étape	VU
Tarin des aulnes				x	Hivernage	NT
<b>Tourterelle des bois</b>		<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>Reproduction</b>	<b>Bonn</b>
Traquet motteux		X		X	Étape	NT

ZPS : présence dans la ZPS du Plateau de Bellefonds ; Zét : ... dans l'aire d'étude ; Zél : ... dans l'aire élargie ;  
x : donnée issue de la base LPO Vienne (2009-2012) ; X : donnée issue du protocole N2000 (2011-2012) ;  
Bonn : espèce migratrice dont l'état de conservation est défavorable selon la Convention de Bonn ;  
NT : espèce Quasi menacée ; VU : espèce Vulnérable d'après la Liste Rouge nationale (2011).

Tableau 9 : Autres espèces d'oiseaux importantes pour la conservation et la gestion, régulièrement observées sur la zone d'étude entre 2009 et 2012

On notera parmi les 20 espèces citées : Bruant jaune, Bruant proyer, Fauvette grisette et Tourterelle des bois. Ce groupe est intimement lié aux haies de buissons et d'arbustes.

#### 4. Le rôle du site pour la conservation des espèces

La ZPS « Plateau de Bellefonds » accueille pas moins de 23 espèces d'oiseaux relevant de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux. L'importance de la ZPS pour leur conservation varie d'une espèce à l'autre. Pour la suite de l'étude, il est donc nécessaire de mettre en évidence les espèces pour lesquelles la ZPS joue un rôle majeur pour leur conservation.

La Grue cendrée et le Martin pêcheur d'Europe n'ont pas été observés sur la zone d'étude mais uniquement en zone élargie. De ce fait, ils ne seront pas pris en compte dans l'analyse des enjeux de conservation. **On considère donc 21 espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe 1.**

Sont également retenus, le **Courlis cendré** et le **Vanneau huppé** pour les raisons mentionnées précédemment. Les espèces liées aux haies citées dans le paragraphe « autres espèces patrimoniales » ne sont pas évaluées individuellement mais sont rattachées à la Pie-Grièche écorcheur car elles occupent les mêmes milieux de vie et bénéficieront des mesures prises en faveur de cette espèce..

Pour définir l'importance du site pour la conservation de ces 23 espèces, on s'appuie sur 4 critères relatifs à l'espèce elle-même : son statut sur le site, sa valeur patrimoniale, les effectifs présents au regard de la population nationale et la dynamique d'évolution générale de l'espèce.

- Le **statut de l'espèce sur le site** : sédentaire, nicheur, hivernant, etc. – c'est-à-dire le rôle joué par le site au cours du cycle de vie de l'espèce :

- La **valeur patrimoniale** de l'espèce résulte de son inscription sur les Listes rouges France (2011) et Poitou-Charentes (2009).

Elle se décline en 3 niveaux : forte [★★★], moyenne [★★] et faible [★]

		Liste Rouge Poitou-Charentes				
		EN	VU	NT	LC	DD/NE/NA
Liste Rouge France	EN				Cedicnème criard ★★	Cigogne noire ★
	VU	Courlis cendré Outarde canepetière ★★★		Busard cendré Busard des roseaux ★★		Balbusard pêcheur Milan royal ★
	NT					
	LC		Alouette lulu Pipit rousseline Pic noir ★★	Circaète Jean-le-Blanc Cigogne blanche Pic mar Pie-grièche écorcheur ★★	Bondrée apivore Busard Saint-Martin Engoulevent d'Europe Milan noir Vanneau huppé ★	Grande Aigrette Pluvier doré ★
	DD NE NA					Faucon émerillon ★

EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi menacée ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes ; NE : non évaluée ; NA : non applicable

Tableau 10 : Hiérarchisation de la valeur patrimoniale des espèces de la ZPS « Plateau de Bellefonds »

- Le critère de **population** permet d'évaluer la taille de la population accueillie sur la ZPS au regard de celle de la population nationale (d'après Cahiers d'Habitats - Tome 8). Dans le cas de cette étude, on considère la population présente sur la ZPS comme notable à l'échelon national dès lors que ses effectifs sur la zone d'étude avoisinent le millième de la population française. On lui attribue alors [■].

- Les **tendances d'évolution** de l'espèce en France (d'après Dubois et al. (2008) et Cahiers d'Habitats Tome 8).

En appliquant une grille de notation sur chacun des critères, on obtient ainsi une « note globale » par espèce qui permet d'évaluer puis de hiérarchiser en 3 catégories le rôle du site pour la conservation des espèces :

ESPECE	STATUT ZPS <sup>1</sup>	note	VALEUR PATRIMONIALE	note	POPULATION	note	DYNAMIQUE D'ÉVOLUTION DES POPULATIONS FRANÇAISES <sup>2</sup>	note	note globale <sup>3</sup>	ROLE <sup>4</sup>
Alouette lulu	Rep.	4	★★	2			↓	3	9	très fort
	Hiv.									
Balbusard pêcheur	Ét.	1	★	1			↑ migr	0	2	moyen
Bondrée apivore	Ét.	1	★	1			↓ migr	2,5	4,5	moyen
Busard cendré	Rep.	4	★★	2	■	2	↓	3	11	très fort
Busard des roseaux	Ét.	1	★★	2			~	1	4	moyen
Busard Saint-Martin	Séd.	4	★	1	■	2	↑	0	7	fort
Cigogne blanche	Ét.	1	★★	2			↑	0	3	moyen
Cigogne noire	Ét.	1	★	1			↑	0	2	moyen
Circaète Jean-le-Blanc	Alim.	1	★★	2			↑	0	3	moyen
Courlis cendré (ann. 2)	Rep.	4	★★★	3			↓	3	10	très fort
Engoulevent d'Europe	Rep.	4	★	1			↓	3	8	fort
Faucon émerillon	Ét.	1	★	1			≈ hiv.	0	2	moyen
Grande Aigrette	Hiv.	2	★	1			↑	0	3	moyen
Milan noir	Rep.	4	★	1			≈	0	5	moyen
Milan royal	Ét.	1	★	1			↓	3	5	moyen
Œdicnème criard	Rep.	4	★★	2	■	2	≈	0	8	fort
Outarde canepetière	Ét.	1	★★★	3			↓	3	7	fort
Pic mar	Séd.	4	★★	2			↑?	0,5	6,5	fort
Pic noir	Alim.	1	★★	2			↑	0	3	moyen
Pie-grièche écorcheur	Rep.	4	★★	2			~	1	7	fort
Pipit rousseline	Rep.	4	★★	2			≈	0	6	moyen
Pluvier doré	Hiv.	2	★	1			↑ hiv	0	3	moyen
Vanneau huppé (ann. 2)	Rep.	4	★	1	★	2	↓	3	8	fort
	Hiv.	2							8	

<sup>1</sup>Statut/Sed. : sédentaire ; Rep. : reproducteur ; Hiv. : hivernant ; Ét. : étape ; Alim. : alimentation  
<sup>2</sup>Dynamique/≈ : stable ; ~ : fluctuant ; ↑ : en progression ; ↓ : en régression  
<sup>3</sup>Grille de notation – Statut : Rep/Sed=4 ; Hiv=2 ; Et/Alim=1, Valeur patrimoniale : ★=1 ; ★★=2 ; ★★★=3 ; Population : ■=2 ; Dynamique d'évolution : ≈ et ↑ = 0 ; ~ = 1 ; ↓ = 3  
<sup>4</sup>Méthode de hiérarchisation - très fort : note > 8 ; fort : 6,5 < note ≤ 8 ; moyen : note < 6,5

Tableau 11 : le rôle du site pour la conservation des espèces remarquables

De manière synthétique, les 23 espèces prises en compte se répartissent de la manière suivante :

<i>rôle très fort</i>	<b>Alouette lulu, Busard cendré et Courlis cendré</b>
<i>rôle fort</i>	Busard Saint-Martin, Engoulevent d'Europe, Œdicnème criard, Outarde canepetière, Pic mar, Pie-grièche écorcheur et Vanneau huppé
<i>rôle moyen</i>	Balbusard pêcheur, Bondrée apivore, Busard des roseaux, Cigogne blanche, Cigogne noire, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon émerillon, Grande Aigrette, Milan noir, Milan royal, Pic noir, Pipit rousseline et Pluvier doré

**Seules les espèces des catégories « très fort » et « fort » sont retenues pour la suite de l'étude dans un souci de clarté de l'analyse pour le diagnostic. Toutefois, 3 espèces de la catégorie « moyen » seront également prises en compte : le Milan noir et le Pipit rousseline, nicheurs sur la ZPS et le Pluvier doré pour ses importants effectifs hivernaux. On considère donc 13 espèces au total qu'on nommera « espèces remarquables » par la suite.**

## 5. Le cas particulier de l'Outarde canepetière sur le Plateau de Bellefonds

L'Outarde canepetière fait partie de la liste des espèces ayant justifié la désignation de la ZPS en 2004 (FSD). Elle est alors citée comme nicheuse avec une population de [0-4] couples qui relate en fait des données plus anciennes (1995-1998). L'espèce y est notée « en déclin », déclin lié aux changements des pratiques agricoles locales et qui n'est que le reflet d'un phénomène régional. Les dernières preuves de reproduction sur le plateau remontent à 2004 sur la ZPS et 2005 sur le secteur d'Archigny, même si des individus ont été observés, a priori en passage uniquement, jusqu'en 2012.

→ Cf. carte 14 – Données historiques de présence de l'Outarde canepetière

En France, c'est le Poitou-Charentes (Vienne et Deux-Sèvres principalement) qui héberge la dernière population migratrice d'outardes avec quelques noyaux de population en région Centre (voir Figure 9 ci-après). C'est dans la ZPS « Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois » qu'on trouve le noyau principal du département avec une centaine de mâles chanteurs dans le secteur. Vingt kilomètres séparent la plus proche population des plaines (nord d'Avanton) de la ZPS « Plateau de Bellefonds » et on notera sa position stratégique au sein du réseau des ZPS accueillant des outardes en région Centre Ouest.

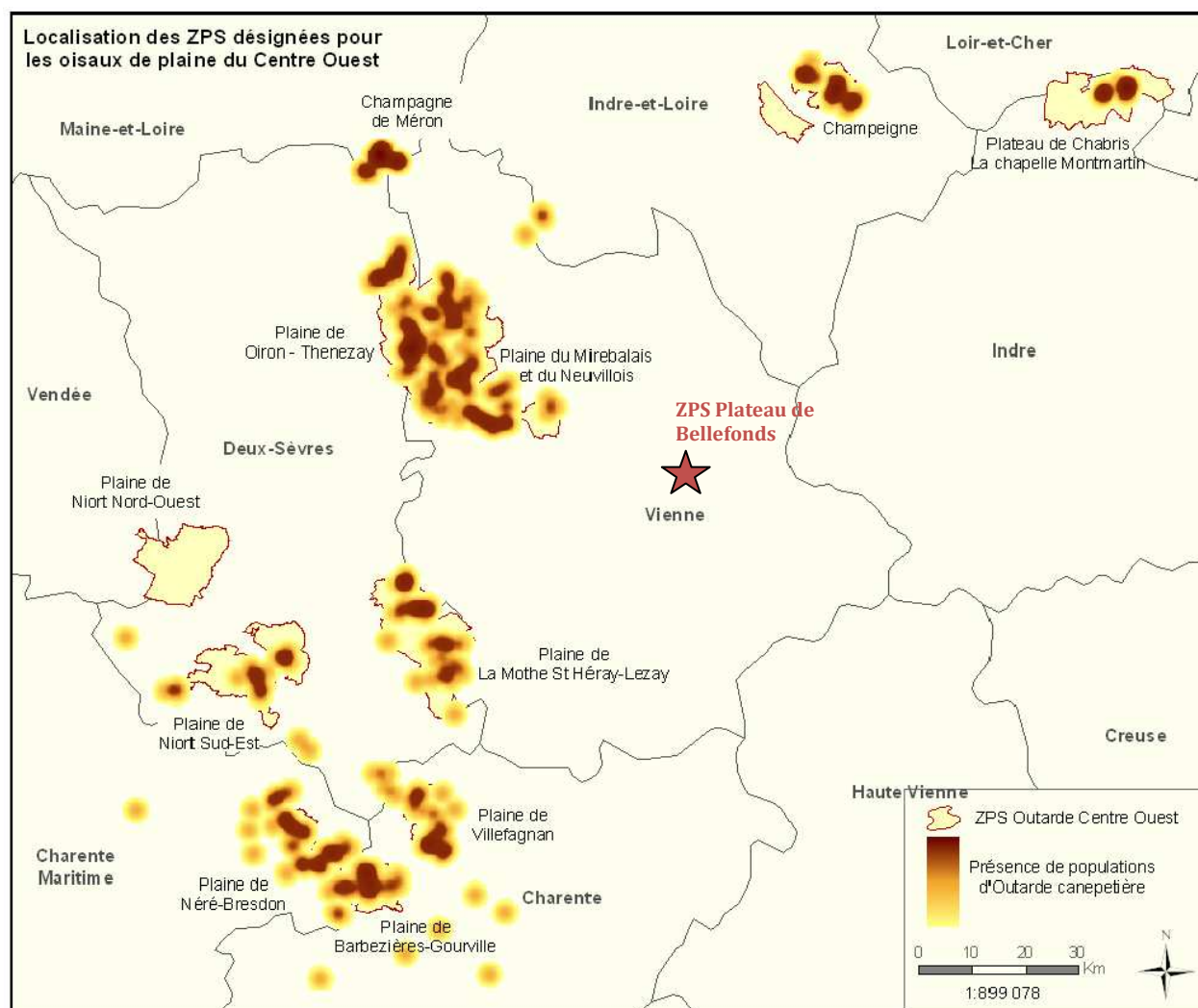


Figure 9 : Localisation des populations d'Outarde canepetière en période de reproduction en 2009  
(Extrait du 2<sup>ème</sup> Plan National d'Actions, ATTIE ET JOLIVET – LPO France 2011)

Depuis 2004, l'espèce est observée régulièrement hors ZPS, sur le secteur sud-est du bourg d'Archigny (dans la zone élargie). Cela indique que l'espèce « connaît » toujours le secteur et le fréquente quoique sans preuve de nidification. Cette « délocalisation » de la petite population relictuelle du plateau a d'ailleurs motivé l'extension du périmètre d'éligibilité CAD puis MAET « Outarde » dans l'objectif d'augmenter les surfaces en couvert favorable à l'espèce.

→ Cf. carte 14-bis – Données de localisation de l'Outarde canepetière

→ Cf. carte 31 – Périmètre MAET pour le territoire Archigny Bellefonds

La très forte valeur patrimoniale de l'Outarde canepetière est indéniable. Bien que la population actuelle fréquente les abords de la ZPS et ne soit pas représentative au regard de l'effectif régional, **le niveau actuel d'enjeu de conservation de l'espèce justifie sa prise en compte dans le diagnostic.**

En effet, l'article 2 de la Directive Oiseaux précise que « les Etats membres doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir ou adapter la population de toutes les espèces d'oiseaux visées à l'article 1 » ; dont le « rétablissement de biotopes détruits » (cf article 3). La ZPS ayant en partie été désignée pour l'Outarde canepetière, il appartient donc à l'Etat Français de prendre les mesures nécessaires localement (obligation de résultat quant à la préservation de l'espèce au niveau national).

## 6. Tour d'horizon des espèces remarquables de la ZPS

(« très fort », « fort » ou « moyen » renvoient au rôle du site pour la conservation de l'espèce cf. page 26)



ALOUETTE LULU (très fort) – *reproduction et hivernage*

Les zones herbeuses en terrain sec sont les milieux recherchés par l'Alouette lulu. Elle a également besoin d'un poste de chant : haie, arbre ou fil. En période de reproduction, elle est présente au nord-est de la ZPS et on estime à **2 couples** la population nicheuse. En période hivernale, la population augmente avec quelques dizaines d'individus en bandes.



BUSARD CENDRE (très fort) – *reproduction*

L'espèce recherche les céréales à paille pour y installer son nid au sol. On estime à **2-3 couples** la population nicheuse. La ZPS est leur territoire de chasse privilégié où ils fréquentent préférentiellement jachères, friches et prairies. Un dortoir postnuptial a été découvert en août 2010 sur une jachère située en zone d'étude élargie avec 5 individus accompagnés d'un Saint-Martin.



BUSARD SAINT-MARTIN (fort) – *sédentaire*

Tout comme le cendré, le Busard Saint-Martin niche au sol, principalement dans les friches, mais également les prairies, les landes boisées, les jeunes plantations de résineux ou les céréales à paille. Présent toute l'année, on le rencontre sur l'ensemble du site et on estime à **2-3 couples** la population nicheuse.



COURLIS CENDRE (fort) – *reproduction*

L'espèce est nicheuse sur la ZPS, dans le secteur de prairies au sud du Marchais et de Férolle. Bien que sa reproduction n'ait pas été prouvée en 2012, le Courlis cendré y a été **régulièrement présent** ces dernières années.



ENGOULEVENT D'EUROPE (fort) – *reproduction*

Chanteur du crépuscule, l'Engoulevent d'Europe se rencontre dans les bois et bosquets clairs où il recherche des milieux ensoleillés (landes, clairière, layon) pour y installer son nid à même le sol. Une **dizaine de couples** sont présents sur la ZPS auxquels viennent s'ajouter une douzaine de couples en zone d'étude, principalement dans le bois des vallées sèches au sud.



MILAN NOIR (moyen) – *reproduction*

Plutôt opportuniste, le Milan noir fréquente les vallées alluviales ou les plaines agricoles à la recherche d'animaux morts. Le territoire de la ZPS avec ses milieux agricoles variés et la vallée de l'Ozon toute proche lui sont particulièrement favorables. On compte **2-3 couples** nicheurs. Des oiseaux de la vallée de la Vienne ou de la zone élargie peuvent fréquenter le site pour se nourrir.



#### ŒDICNÈME CRIARD (fort) – reproduction

Surnommé « courlis de terre », l'Œdicnème criard fréquente les milieux caillouteux secs à végétation basse et clairsemée. Le nid est installé directement au sol, souvent dans les cultures tardives dites sarclées (maïs, tournesol). Présente sur l'ensemble de la ZPS, la population nicheuse est estimée à une **quinzaine de couples** et autant dans la zone élargie. Une trentaine d'oiseaux en regroupement postnuptial sont régulièrement observés au sud-est de la ZPS.



#### OUTARDE CANEPETIÈRE (fort) – étape

Oiseau emblématique des plaines céréalières du Poitou, la « Canepetière » recherche les jachères enherbées ou les luzernes pour y faire son nid à même le sol. À l'automne, les Outardes se rassemblent dans des parcelles en chaumes avant la migration. Alors que les effectifs du centre-ouest (dernière population migratrice en France) ont diminué de 95% depuis 1970, **l'espèce s'est également raréfiée sur la ZPS**. En cause : le remembrement agricole et la disparition des jachères. Les derniers indices de reproduction remontent à 2005 et la dernière observation en avril 2012 (zone élargie), probablement un **individu de passage**.



#### PIC MAR (fort) – reproduction

Sédentaire, le Pic mar est strictement inféodé aux boisements de feuillus âgés avec une nette préférence pour les chênaies. Il creuse sa loge dans de gros arbres matures et se nourrit de larves et d'insectes qu'il déniche dans les branches mortes ou sous l'écorce crevassée des arbres dépérissants. Très discret, on le détecte par son chant nasillard en période de reproduction (mars à juin). L'espèce est présente dans le bois de Férolle au nord de la ZPS où la population est estimée à **6 couples**.



#### PIE-GRIÈCHE ÉCORCHEUR (fort) – reproduction

Un couple de Pie-grièche écorcheur occupe un territoire d'1,5 ha typiquement constitué d'une prairie ou une friche enherbée parsemée de buissons et/ou haies d'épineux. Ce chasseur de gros insectes (coléoptères et orthoptères) empale ses proies sur les épines d'où son nom. Considérée comme peu commune en Poitou-Charentes, **35 couples** ont été recensés sur la ZPS, notamment dans les secteurs où subsiste encore l'élevage à l'herbe.



#### PIPIT ROUSSELIN (moyen) – reproduction

À la recherche de milieux ouverts à végétation rase, le Pipit rousseline s'installe dans les carrières ou les pelouses des coteaux calcaires. Très discret sur le site, on estime sa population à **un couple**.



**PLUVIER DORE (moyen) – hivernage**

C'est en période hivernale que le Pluvier doré est présent en France. On le trouve souvent dans les champs cultivés où il se nourrit d'invertébrés en compagnie des Vanneaux huppés. On l'observe sur l'ensemble de la ZPS avec des effectifs de **quelques centaines d'oiseaux**.



**VANNEAU HUPPE (fort)– reproduction et hivernage**

Le Vanneau huppé est surtout présent en hiver par bande (plusieurs **centaines d'individus**) en mélange avec le Pluvier doré. En période de reproduction, **2 couples** sont présents sur la zone élargie.

Pour plus de détails, les espèces remarquables inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux ci-dessus font l'objet d'une **fiche détaillée** en annexe :

- Alouette lulu page 85
- Busard cendré page 87
- Busard Saint-Martin page 89
- Engoulevent d'Europe page 91
- Milan noir page 93
- Cedicnème criard page 95
- Outarde canepetière page 97
- Pic mar page 99
- Pie-grièche écorcheur page 101
- Pipit rousseline page 103
- Pluvier doré page 105

→ Pour la localisation des espèces sur la zone d'étude, il faut se référer à l'atlas cartographique (cartes 7 à 24)



## 7. Les exigences biologiques des espèces remarquables

### a. Typologie des habitats d'espèces

On s'intéresse ici à la typologie des milieux préférentiels utilisés par les espèces remarquables, que ce soit pour l'alimentation ou la reproduction. Des précisions sont apportées lorsqu'une espèce utilise un milieu spécifique dans un cas précis (poste de chant, rassemblements).

/!\ La liste des milieux préférentiels ne se veut pas exhaustive mais plutôt représentative de la situation des espèces sur la ZPS.

Espèces	Régime alimentaire	Milieux préférentiels
Alouette lulu	insectes adultes et larves, araignées, graines et jeunes pousses à l'automne	<i>alimentation</i> : prairies, friches, jeunes plantations, chaumes de céréales <i>reproduction</i> : zones à végétation rase et clairsemée (prairie maigres, bandes enherbées, bordures de parcelles, chemin), landes basses <i>poste de chant</i> : haie, arbre, fil
Busard cendré	principalement des campagnols, sinon gros insectes	<i>alimentation</i> : prairies, friches, cultures, luzernes, landes <i>reproduction</i> : cultures (céréales à pailles), prairies de fauche, landes
Busard Saint-Martin	principalement des campagnols sinon passereaux	<i>alimentation</i> : prairies, friches, cultures, luzernes, clairières, landes <i>reproduction</i> : friches, landes boisées, parcelles de pins en régénération, cultures (céréales à pailles)
Courlis cendré	insectes, mollusques, vers de terre	<i>reproduction et alimentation</i> : prairies avec dépressions humides et végétation basse, cultures exceptionnellement
Engoulevent d'Europe	Insectes dont principalement : moustiques, hannetons, papillons de nuit	<i>reproduction et alimentation</i> : landes, friches arbustives, régénérations forestières ou jeunes plantations, lisières et chemins forestiers <i>poste de chant</i> : arbres
Milan noir	opportuniste et charognard – mammifères, poissons, insectes	<i>reproduction</i> : lisières forestières, haies arborées <i>alimentation</i> : espaces agricoles, étangs, cours d'eau
Œdicnème criard	gros insectes, micro mammifères, lézards	<i>reproduction</i> : milieux caillouteux secs avec une végétation basse et clairsemée : semis, chaumes <i>alimentation</i> : prairies, luzernes (élevage des jeunes)
Outarde canepetière	insectes (jeunes), autres invertébrés, végétaux (jeunes pousses)	<i>reproduction</i> : luzernes, jachères, prairies de fauche <i>alimentation</i> : semis, chaumes, luzerne, jachère, prairie de fauche <i>postes de chant</i> : espaces dégagés de préférence en coteau (semis, cultures de printemps, prairies rases) <i>rassemblements</i> : chaumes céréales ou colza, jachères
Pic mar	insectes et larves	<i>reproduction et alimentation</i> : boisements âgés avec vieux arbres à cavités et écorce décollée
Pie-grièche écorcheur	insectes et petits vertébrés	<i>reproduction</i> : haies basses à épineux <i>alimentation</i> : zones enherbées (prairies, friches, chemin)

Pipit rousseline	invertébrés (insectes, vers, araignées)	<i>reproduction et alimentation</i> : friches, prairies maigres, bords de chemins, carrières
Pluvier doré	lombrics	<i>en hivernage</i> : prairies humides, prairies pâturées, labours, jeunes semis de céréales et chaumes.
Vanneau huppé	insectes (surtout larves), araignées, mollusques et appoint végétal (graines, plantules)	<i>reproduction</i> : jeunes semis en culture sarclée, prairie rase <i>alimentation</i> : prairies humides, chaumes de maïs, autres cultures basses et labours

Tableau 12 : Typologie des habitats d'espèces remarquables

Le premier constat qui peut être fait est le **poids prépondérant des milieux agricoles** dans l'intérêt global du site pour l'avifaune. Ceci concorde avec l'analyse de l'occupation du sol page 39.

De manière plus synthétique, les besoins en habitats d'espèces peuvent être présentés comme suit :

Espèces	Types de milieux				Grandes cultures			Milieux herbacés			Haies		Coteau ouvert, pelouses, carrières	Bois, bosquets, landes	Cours d'eau, étang
	Semis tournesol/maïs	Céréales à pailles	Colza	Chaumes, labour, sol nu	Luzerne	Prairies, jachères	Chemins et abords de parcelles	Haies arborées	Haies buissonnantes	Friches arbustives					
Alouette lulu		A (hiver)		A		R	R		R						
Busard cendré		R			R-A	R-A									
Busard Saint-Martin		R	A (hiver)	A (hiver)	A	A									
Courlis cendré						R-A									
Engoulevent d'Europe										R-A			R-A		
Milan noir	A (oiseau opportuniste et charognard)														
								R						R	R
Œdicnème criard	R			A	A	R-A									
Outarde canepetière		A (automne)			R	R									
Pic mar														R-A	
Pie-grièche écorcheur						A	A		R	R					
Pipit rousseline													R-A		
Pluvier doré (hiver)		A	A	A		A									
Vanneau huppé	R			A		R									

*R : habitat de reproduction ; A : habitat utilisé pour l'alimentation*

Tableau 13 : Utilisation préférentielle des milieux par les espèces remarquables de la ZPS « Plateau de Bellefonds »

### *b. Le cortège avifaunistique des haies*

Comme cela a été mentionné page 25, plusieurs espèces d'intérêt patrimonial sont inféodées aux haies. L'espèce la plus remarquable étant la **Pie-grièche écorcheur** associée au Bruant jaune, Bruant proyer, Fauvette grisette, Tourterelle des bois et Milan noir qui s'y reproduisent. D'autres espèces recherchent la présence de haies comme l'Alouette lulu qui apprécie les zones dégagées mais abritées.

Afin d'apporter une meilleure lisibilité sur ces enjeux à l'échelle du site, une cartographie des haies a été réalisée à partir d'une identification sur orthophoto affinée par des prospections de terrain. Les haies ont été classées en trois types : buissonnantes (51%), arborées (47%) ou alignement d'arbres (2%). Au total, plus de 116 kilomètres ont été recensés, majoritairement dans la moitié nord du site.

→ cf. *carte 25 – Localisation des haies sur la zone d'étude*

## ***Conclusion de l'inventaire de l'avifaune***

L'étude de l'avifaune sur la ZPS « Plateau de Bellefonds » a mis en évidence la présence de 133 espèces dont 23 espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe 1 et qui fréquentent le site à différentes période au cours de leur cycle de vie. Le cortège le plus représenté est celui des **oiseaux liés aux milieux agricoles** que ce soient les zones de grandes cultures ou les surfaces enherbées. Il en ressort également que les **haies jouent un rôle primordial** pour plusieurs espèces. L'avifaune des **milieux forestiers** arrive en second plan.

Ainsi, **13 espèces considérées comme remarquables** pour le site ont été retenues pour le diagnostic dont 11 espèces d'intérêt communautaires et 2 espèces à enjeu patrimonial fort.

# **PARTIE 3**

# **INVENTAIRE**

# **SOCIO-ECONOMIQUE**

## A. Données démographiques

NB : La commune de Chauvigny fait partie du périmètre de la zone d'étude à hauteur de 6,7% de sa surface totale. N'étant pas du tout concernée par le périmètre de la ZPS et peu concernée au regard de l'étendue de son territoire, les données de la commune n'ont pas été prises en compte dans l'inventaire socio-économique.

### 1. État actuel de la population humaine

(Source INSEE)

Sur les quatre communes de la ZPS, la population totale est de 4998 habitants avec une densité parfois très inférieure à celle du département de la Vienne. À noter : dans toutes les communes sauf Bonnes, la part des établissements actifs dans l'agriculture est largement supérieure à la moyenne départementale (Tableau 14).

Communes	Archigny	Bellefonds	Bonnes	Bonneuil-Matours	Département de la Vienne
Population	1 049	233	1 688	2 028	426 066
Superficie (km <sup>2</sup> )	66,7	8,5	34,3	42,8	6 990,4
Densité de population (nb hab/km <sup>2</sup> )	15,7	27,4	49,2	47,4	60,9
Part de l'agriculture (%)	47,3	28	28,8	6,8	17,6

Tableau 14 : État actuel de la population dans les communes du site Natura 2000 « Plateau de Bellefonds »  
Sources des données : INSEE. Populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2012 – date de référence statistique : 1er janvier 2009.

### 2. Évolution démographique

(Source INSEE)

En étudiant l'évolution de la démographie depuis 1968 dans les 4 communes de la ZPS (Figure 10), on constate, pour Bonnes et Bonneuil-Matours, une augmentation progressive de la population qui tend à s'accroître ces dernières années (+77% entre 1968 et 2010). Ces deux communes situées dans la vallée de la Vienne profitent d'un emplacement stratégique au carrefour d'axes routiers ralliant les villes de Châtelleraut, Chauvigny et Poitiers. Elles accueillent probablement une population active qui travaille dans l'une de ces villes mais vient chercher la quiétude de la campagne et les prix modérés pour y habiter. C'est le cas également pour la petite commune de Bellefonds dont la population a augmenté mais de façon moins importante (+42% entre 1968 et 2010). Quant à la commune d'Archigny plus excentrée géographiquement, sa population a fortement diminué jusqu'à la fin des années 90' (-68% entre 1968 et 1999) et elle revient en légère hausse depuis (+6%).

À titre de comparaison, la population du département de la Vienne a augmenté de 25 % entre 1968 et 2010.

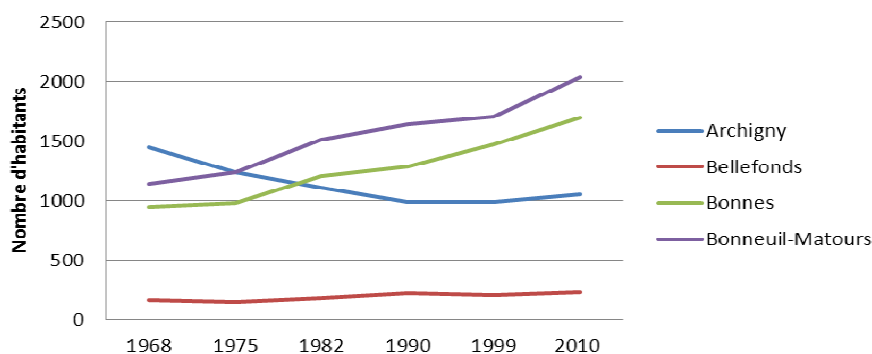


Figure 10 : Évolution démographique des communes d' Archigny, Bellefonds, Bonnes et Bonneuil-Matours entre 1968 et 2010 (Source INSEE, juin 2013)

## B. Description de l'occupation du sol

Une première approche a consisté à analyser les données Corine Land Cover qui fournissent une information très générale de l'occupation du sol : on parlera plutôt de **grands types paysagers**. La Figure 11 ci-dessous montre que le territoire du plateau de Bellefonds est principalement agricole avec plus de 80% de la zone d'étude concernée.

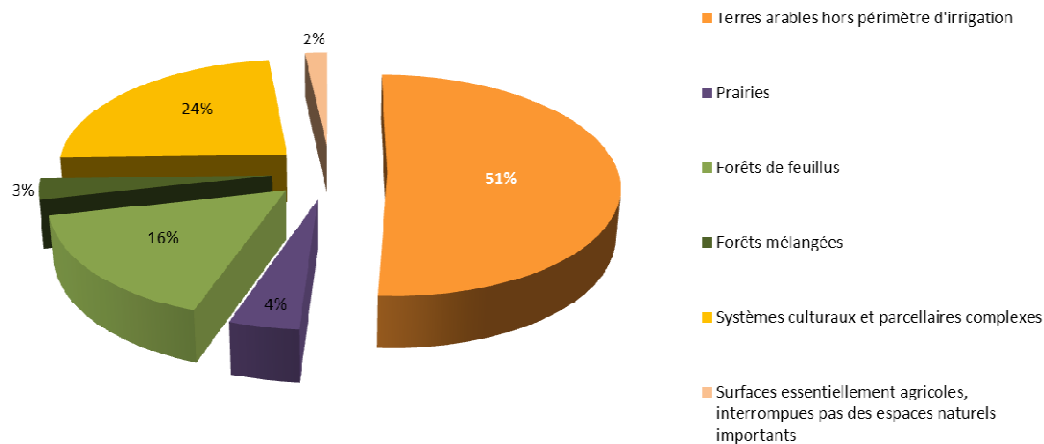


Figure 11 : Répartition surfacique des grands types paysagers sur la zone d'étude d'après la classification Corine Land Cover (2006)

Une analyse plus détaillée a été réalisée à partir des données cartographiques issues du Relevé Parcelaire Graphique 2011 (données de cultures majoritaires par îlots) et de la BD Ortho 2011. Ceci a permis d'affiner l'organisation de l'espace agricole (voir la Figure 12 ci-dessous) et préciser l'importance de certains milieux, notamment au sein de l'espace agricole. Les grandes cultures sont majoritaires et couvrent la moitié de la surface du site alors que les prairies représentent 17% du site (4% indiqués par Corine Land Cover), prairies temporaires et permanentes à part égale. Quant aux milieux forestiers qui comprennent les boisements, les landes et les fourrés, ils occupent 20 % du territoire (19% par Corine Land Cover), principalement en boisements feuillus mixtes.

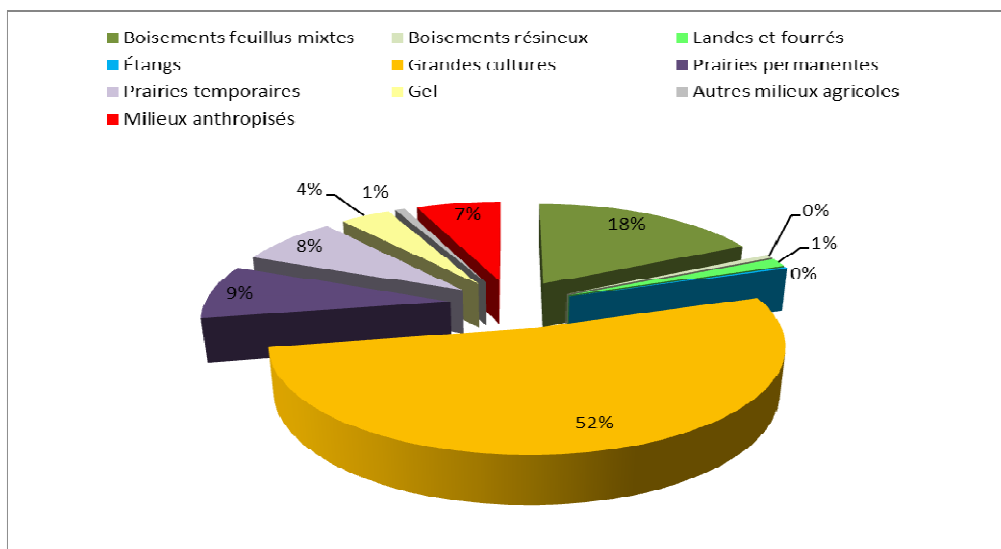


Figure 12 : Répartition détaillée des grands types de milieux sur la zone d'étude en 2011

→ cf. carte 26 – Représentation de l'occupation du sol par grands types de milieux

## C. Les activités économiques

L'analyse de l'occupation du sol a permis d'identifier et de hiérarchiser les principales activités en vigueur sur le site.

### 1. L'agriculture

Les éléments d'analyse présentés ci-après s'appuient en partie sur les données du **Recensement Général Agricole (RGA)** pour 3 campagnes : 1988, 2000 et 2010.

Notons que ce recensement n'est pas exhaustif et que certaines données peuvent être issues d'une estimation, les valeurs communales correspondantes étant agrégées et restituées par une méthode de brouillage. Il en résulte des données estimées qui, prises isolément, ont peu de rapport avec les valeurs réelles. L'analyse du RGA traduit donc des tendances mais ne reflète pas la réalité du terrain. C'est pourquoi il n'a été utilisé que pour traiter de l'évolution de l'agriculture sur le territoire (§ b ci-dessous).

Pour une analyse plus précise des données sur la zone d'étude, c'est le **Registre Parcellaire Graphique** (campagnes 2007, 2010 et 2011) ainsi que les **informations recueillies directement auprès des exploitants agricoles en 2012** qui ont été utilisées. Les entretiens ont été ciblés sur la ZPS, 20 exploitants ont été rencontrés soit plus de **52% des exploitations ayant au moins un îlot dans le périmètre et 79% de la surface agricole concernée**. À l'échelle de la zone d'étude, cela représente 38% des exploitations et 63% de la surface agricole. La Chambre d'Agriculture a également été rencontrée.

#### a. Une activité prépondérante sur le territoire

À l'échelle de la ZPS, la surface dédiée à l'agriculture en 2011 représente 1960 ha soit un peu **plus de 75% de la superficie totale** (73% pour la zone d'étude) ce qui confirme la prédominance de cette activité sur le territoire. La surface agricole était de 1 784 ha en 2007, elle a donc augmenté de 10% en moins de 5 ans sur la ZPS (et d'à peine 3% sur la zone d'étude). En consultant les données de l'INSEE pour les communes de la ZPS et concernant la part de l'agriculture dans les établissements actifs, on constate la place primordiale de cette activité, souvent juste derrière la catégorie commerce, transport et services et au-dessus de la moyenne départementale.

#### b. Évolution de l'agriculture sur le territoire (1988-2010)

L'analyse des données communales du RGA permet d'avoir une première approche de l'évolution des pratiques agricoles sur le secteur du Plateau de Bellefonds au cours des 20 dernières années.

Si on s'intéresse aux **exploitations, leur nombre a diminué de plus de 65%** pendant cette période. À contrario, **la surface agricole utile (SAU) par exploitation n'a cessé d'augmenter** (+158% en moyenne) comme le montrent les Figure 13 et Figure 14 ci-dessous.

Ainsi, le nombre total d'exploitations sur les 4 communes est passé, entre 1988 et 2010, de 261 à 87 et la surface moyenne par exploitation de 37,6 ha à 97,2 ha (91 ha en moyenne en Vienne en 2010).

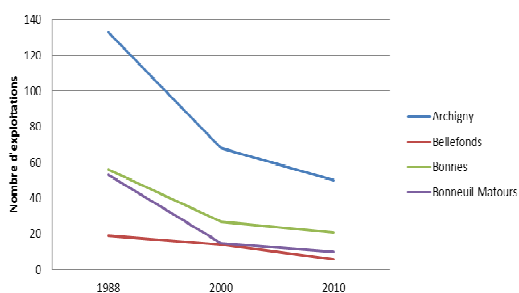


Figure 13 : Évolution du nombre d'exploitations sur les 4 communes de la ZPS entre 1988 et 2010

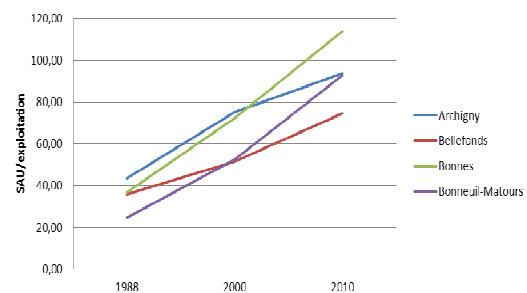


Figure 14 : Évolution de la SAU/exploitations sur les 4 communes de la ZPS entre 1988 et 2010



En 2010, les exploitations sont principalement tournées vers la polyculture (céréales et oléoprotéagineux) ou la polyculture-élevage, alors que le nombre d'exploitations en polycultures n'a pas changé depuis 10 ans, le nombre d'éleveurs lui, a diminué de 39%. Les éleveurs ovins sont particulièrement concernés avec 70% d'exploitations en moins. On peut supposer qu'à l'occasion de cessions d'exploitation, l'atelier élevage a été abandonné par le repreneur.

Cette évolution dans les orientations technico-économiques et le recul de l'élevage se traduit par une diminution du nombre d'exploitations ayant des superficies toujours en herbe (STH) comme le montre la Figure 15 :

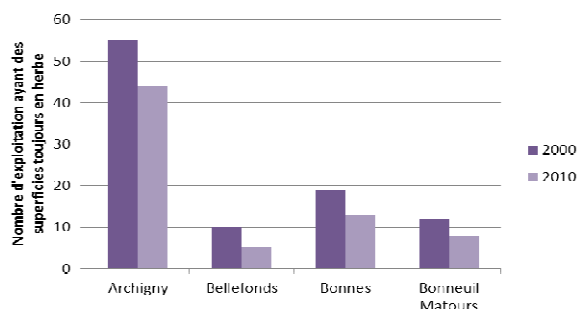


Figure 15 : Évolution du nombre d'exploitations ayant des superficies toujours en herbe entre 2000 et 2010

Les superficies toujours en herbe (STH) intègrent les prairies naturelles et les prairies implantées depuis plus de 5 ans. Leur diminution suit globalement la même tendance avec -41% de STH entre 1988 et 2010 (Figure 17). **Le léger retour à la hausse entre 2000 et 2010 ne correspond pas à une augmentation des surfaces en herbe mais est probablement dû à l'intégration des prairies temporaires de plus de 5 ans dans la prise en compte des STH.**

Quant au cheptel, le nombre d'unités gros bétail a diminué en moyenne de 39% entre 1988 et 2010 sur les 4 communes, cette tendance étant très marquée pour Archigny avec une diminution de 48% (Figure 16).

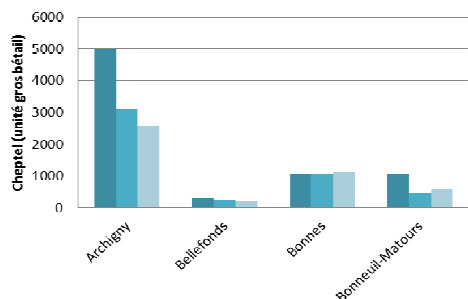


Figure 16 : Évolution du cheptel sur les 4 communes de la ZPS entre 1988 et 2010

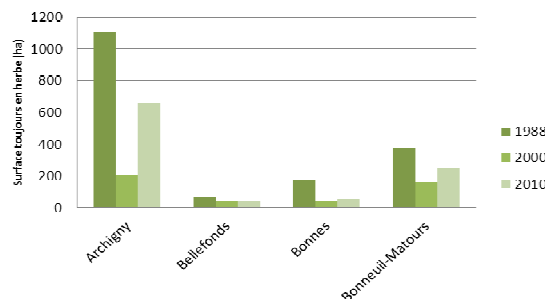


Figure 17 : Évolution des surfaces toujours en herbe sur les 4 communes de la ZPS entre 1988 et 2010

D'après la Chambre d'Agriculture de la Vienne, « le recul de l'élevage a débuté dans les années 1980, avant la réforme de la PAC qui est venue accentuer cette évolution des pratiques agricoles avec une mécanisation du travail et l'augmentation de la taille des exploitations. Aujourd'hui, cette dynamique n'a pas changé. Le renforcement de la réglementation et l'obligation de mise aux normes des installations a également conduit à l'arrêt de l'élevage sur certaines exploitations ». Ces chiffres soulignent donc l'évolution des **orientations agricoles de plus en plus tournées vers la polyculture** et où la part de l'élevage, lorsqu'elle existe encore, tend à diminuer. Ils reflètent l'évolution générale des pratiques constatée dans le département ces 30 dernières années et plus largement à l'échelle nationale. La Chambre d'Agriculture indique que « les terres du plateau sont favorables aux prairies à fétuques et que les systèmes en polycultures-élevage y sont viables mais l'augmentation du prix du maïs ou des céréales peut avoir raison de l'élevage ». On peut ajouter à cela la dévaluation des produits issus de l'élevage (viande ovine notamment) et la pénibilité du travail pour une rémunération moindre.

### c. Structure des exploitations aujourd'hui

#### → Carte 27 : Îlots agricoles regroupés par exploitation

La Chambre d'Agriculture observe que la configuration est particulière sur le Plateau de Bellefonds avec une forte densité d'exploitations et donc un morcellement du parcellaire. L'installation de petites exploitations a été à l'origine de conflits autour du foncier.

**38 exploitations** ont au moins un îlot (ou une partie) inscrit dans le périmètre de la ZPS (52 exploitations sont concernées par la zone d'étude).

#### Le parcellaire

#### → Carte 28 : Nombre de cultures par îlots

La **surface moyenne d'une exploitation est de 142 ha** mais la moitié des exploitations sont en dessous de 130 ha. Leur taille varie de quelques hectares à plus de 550 ha. La taille des îlots est très variable également, environ 5,5 hectares en moyenne (médiane = 3,15 ha) et elle s'échelonne de quelques ares à plus de 95 hectares. Les secteurs au sud-est de la ZPS et autour du bois de Férolle sont ceux où on trouve les plus grandes entités. En s'intéressant au nombre de cultures par îlot, on constate par ailleurs que celui-ci n'est pas proportionnel à la taille de l'îlot. Ainsi, le secteur sud-est de la ZPS notamment est très marqué par de vastes parcelles de monocultures. Au niveau des « Bornais de Bellefonds » en revanche, le paysage porte les stigmates du remembrement réalisé dans les années 70. Le parcellaire est rectiligne, dépassant rarement des unités de 10 hectares et matérialisé par des haies buissonnantes.

Globalement, on observe un gradient croissant de la taille du parcellaire du nord vers le sud du site.

#### Statut et âge des exploitants

#### → Carte 29 : Statuts des exploitations agricoles

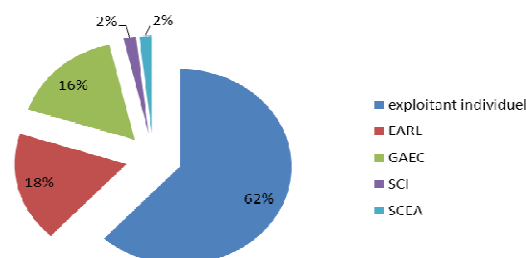


Figure 18 : Statut des exploitations sur la zone d'étude en 2011

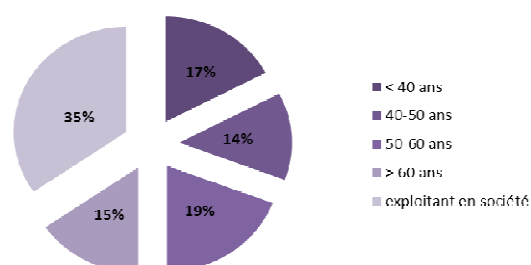


Figure 19 : Classes d'âge des chefs d'exploitation sur la zone d'étude en 2011

Presque deux exploitants sur 3 concernés par la ZPS exercent leur activité de manière individuelle, les autres sont regroupés en sociétés, principalement de type EARL ou GAEC et plus rarement en SCI ou SCEA. Chez les exploitants individuels, chaque catégorie d'âge est représentée de façon équivalente alors que les données départementales montrent un vieillissement de la population agricole où une majorité des exploitants a plus de 50 ans. La population des jeunes agriculteurs (moins de 40 ans) est plus importante que la moyenne en Vienne.

*NB : Les données de classe d'âge ne sont pas renseignées pour les exploitants en société.*

#### d. Orientations agricoles et productions

Sur les 20 exploitations rencontrées, 11 sont aujourd'hui conduites en système polycultures strictes et 9 en polycultures-élevage. 2 exploitations en polycultures respectent le cahier des charges de l'agriculture biologique.

Dans les années 2000, 3 exploitations ont stoppé leur atelier d'élevage bovin, une autre est en cours d'arrêt. Un élevage caprin installé au nord du site a également été stoppé à la fin des années 90. Ce recul de l'élevage est lié au contexte économique défavorable que subit la filière et aux difficultés rencontrées pour la mise aux normes des installations.

##### Les productions végétales

Les données analysées correspondent au **détail de l'assolement** et non à la culture majoritaire de chaque îlot. Les chiffres annoncés reflètent donc l'assolement réel déclaré lors des années étudiées (2007 et 2011).

En 2011 sur la zone d'étude, les **grandes cultures** (céréales, oléagineux et protéagineux) occupent **70% de la surface agricole**, cette proportion est de 67% sur la ZPS. Blé et maïs grain sont les deux céréales les plus cultivées (voir Figure 20).

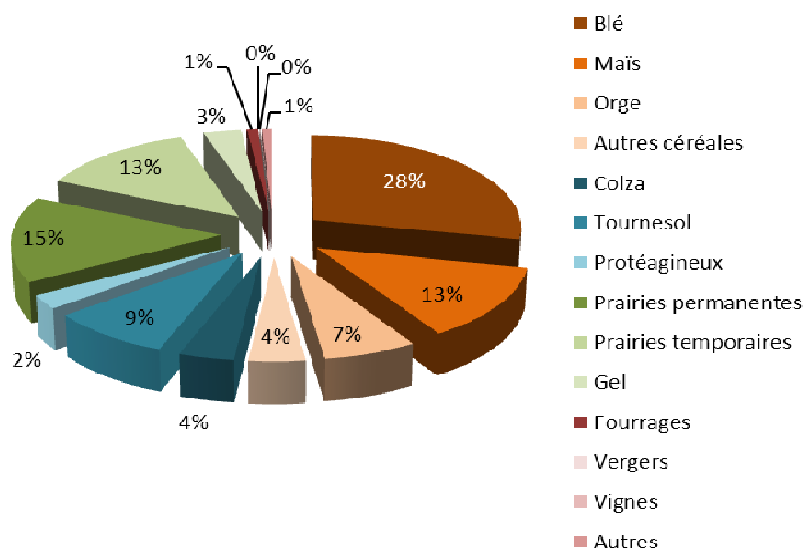


Figure 20 : Distribution de l'assolement sur la ZPS « Plateau de Bellefonds » en 2011  
NB : le maïs ensilage est enregistré dans la catégorie fourrage

#### → Carte 30 : Assolement agricole en 2011 (culture majoritaire et détail)

**Les surfaces en herbe (prairies et gel) ont diminué de 5% sur la ZPS entre 2007 et 2011** (16 % à l'échelle de la zone d'étude). En étudiant la SAU plus précisément, on constate que sur la ZPS les surfaces en gel ont diminué de 68% alors que les prairies (temporaires et permanentes) ont augmenté de plus de 23%. La forte diminution des parcelles en gel est probablement liée à l'évolution de la réglementation concernant les jachères obligatoires qui a pris fin en 2008. On peut supposer que ces surfaces initialement déclarées en gel l'ont ensuite été comme prairies. La moitié des prairies sont temporaires et elles rentrent dans la rotation des cultures. Leur renouvellement s'effectue tous les 2 à 5 ans et certaines prairies sont implantées en cultures dérobées et restent en place 6 mois. La fertilisation des prairies de fauche est pratiquée avec des taux très variables, entre 30 unités d'azote à 160uN/ha, ce taux est généralement inférieur pour les prairies pâturées. Le ratio prairie de fauche et prairie pâturée est de 1/3 – 2/3. La fauche est pratiquée entre 1 et 3 fois par an.

Concernant les traitements phytosanitaires, les pratiques courantes sont l'application d'un phytocide sur les semis et un antifongique sur les blés selon la nécessité.

Malgré le caractère hydromorphe des sols, le recours au drainage n'a pas été pratiqué à grande échelle dans ce secteur. Il concerne quelques exploitations au sud du site mais il est difficile d'en estimer la surface.

### Les productions animales

Traditionnellement, le territoire de Bellefonds/Archigny est une terre d'élevage où la pauvreté agronomique des sols a conduit les agriculteurs à des pratiques extensives. Les exploitations pratiquant l'élevage sont localisées dans la moitié nord du site. Cela concerne 9 exploitations avec 2 ateliers ovins, 3 ateliers bovins lait et 5 bovins viande ainsi qu'une production de volailles. Pour la plupart des élevages, la production de céréales est autoconsommée.

En élevage bovin, le taux de chargement est plutôt élevé (entre 1,5 et 2,9 UGB/ha), alors qu'il ne dépasse pas 2 UGB/ha en élevage ovin.



*Troupeau bovin sur le plateau de Bellefonds*

#### *e. L'entretien des haies et des points d'eau*

Le réseau de haies est relativement important au nord du site, là où se maintient une activité d'élevage. L'entretien des haies est assuré par les exploitants ou les communes à des fréquences variables, de 1 an à 10 ans. La plupart des points d'eau, mares notamment sont également liés à l'élevage pour l'abreuvement des animaux. En zones de cultures, lorsqu'elles persistent, elles renseignent la présence passée de l'élevage. Comme pour les haies, la fréquence d'entretien des mares est variable.

#### *f. Synthèse des remarques émises par les exploitants en entretien*

Globalement, les craintes des agriculteurs concernent l'apparition de nouvelles obligations ou contraintes liées au classement de la zone en Natura 2000. Presque systématiquement, les agriculteurs s'interrogent sur :

- l'interdiction du drainage et l'arrachage de haies ;
- l'obligation de réimplanter des prairies et réduire les surfaces de grandes cultures ;
- l'obligation de replanter des haies ;
- les contraintes par rapport aux périodes de fauche ;
- l'obtention des permis de construire pour les bâtiments agricoles.

Ils insistent sur la nécessité de trouver un équilibre entre les activités agricoles et la protection des espèces et précisent que la luzerne n'est pas un couvert adapté aux terres drainées (système racinaire profond qui pourrait abîmer les drains) et qu'elle ne supporte pas les excès d'eau. Le trèfle est mieux adapté localement et plus facilement valorisable en fauche tardive.

### *g. La politique agro-environnementale*

Ce sont les Contrats Territoriaux d'Exploitations qui ont initié les démarches agro environnementales avec 14 exploitations engagées sur les communes de la ZPS pendant la période de 2000 à 2002. Les CTE ont été suivis par les Contrat d'Agriculture Durable entre 2004 et 2006 avec 10 exploitants.

Actuellement, 3 dispositifs sont en vigueur :

#### Prime à l'herbe agro-environnementale

La prime herbagère agro-environnementale est un dispositif dont l'objectif est de favoriser la biodiversité sur les exploitations herbagères. L'objectif est de stabiliser les surfaces en herbe, en particulier dans les zones menacées de déprise agricole et d'y maintenir des pratiques respectueuses de l'environnement via des engagements pris sur 5 ans en contrepartie d'une rémunération. Le dispositif s'appuie sur un chargement limité (<1,4 UBG/ha), sur la présence d'éléments de biodiversité (haies, arbres isolés) et sur une gestion économe en intrants.

→ 1 exploitation en polyculture-élevage est engagée dans ce dispositif

#### Mesure agro-environnementale territoriale

Depuis 2011, ces contrats ont pris le nom de Mesures Agro-environnementales territoriales qui sont destinées spécifiquement aux sites Natura 2000 en répondant aux enjeux particuliers des sites. Dans le cas de la ZPS « Plateau de Bellefonds », ces mesures s'appuient sur le cahier des charges des MAET « Mirebalais – Neuvilleois » particulièrement adapté aux oiseaux de plaine, Outarde canepetière notamment.

Pour le site du « Plateau de Bellefonds », le territoire d'éligibilité de ces MAET correspond au périmètre élargi de l'étude.

#### *Cf. carte 31 – Périmètre MAE et parcelles engagées sur le territoire Archigny Bellefonds*

→ Entre 2012 et 2014, 11 exploitations ont déjà engagé des parcelles pour y implanter un couvert herbacé favorable à l'Outarde. On comptabilise 142,29 hectares de couverts à l'échelle du territoire dont 51,71 hectares dans le périmètre de la ZPS. Ce qui représente 4% de la surface du site et 6% de la SAU. Ces mesures sont reconduites en 2015 sous le dispositif « Mesures agro-environnementales et climatiques ».

#### Mesure agro-environnementale rotationnelle

La mesure agro-environnementale rotationnelle est un dispositif dont le principe est l'engagement volontaire à mettre en œuvre pendant 5 ans des pratiques agricoles favorables à l'environnement sur des surfaces cultivées en cultures annuelles, en contrepartie d'une rémunération. Cette mesure concerne les exploitations avec au moins 60 % de céréales oléo-protéagineux dans la SAU 2010.

L'exploitant s'engage à diversifier l'assolement annuel et à assurer des successions culturales sur les parcelles concernées, afin de répondre à un objectif de préservation de la biodiversité et de limitation des intrants.

→ 2 exploitations en polyculture-élevage rencontrées lors de l'enquête sont engagées dans ce dispositif.

Par ailleurs, les communes d'Archigny, Bonnes et Bellefonds sont en zone éligible à l'**ICHN (Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels)**. Cette politique instaurée en 1976 aide à compenser les difficultés structurelles auxquelles sont confrontées les exploitations agricoles situées en zone défavorisée et ainsi y maintenir une activité économique souvent essentielle. Elle consiste à verser annuellement dans les zones défavorisées des aides aux exploitations herbagères d'élevage qui pratiquent un pâturage adapté au milieu. Les ICHN sont versées aux agriculteurs pour les surfaces fourragères, situées en zone défavorisée, qui respectent une plage de chargement défini au niveau départemental (entre 0,35 et 2 UGB/ha).

## 2. La gestion forestière

### a. La forêt au 18<sup>ème</sup> siècle



Comme le confirment les noms de lieux dits et la carte de Cassini ci-contre, une majeure partie du territoire de la ZPS était **couvert de landes** jusqu'à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle. La réforme agricole et les progrès mécaniques ont finalement eu raison des landes qui ont été peu à peu arrachées pour l'agriculture.

Figure 21 : extrait de la carte de Cassini, secteur de Bellefonds  
(© IGN 2012, Géoportail)

### b. La forêt aujourd'hui

L'analyse de l'occupation du sol (Corine Land Cover) fait état de 384 ha de boisements sur la ZPS avec 251 ha de boisements feuillus repartis le long du flanc ouest du plateau et 133 ha de boisements mixtes au nord du site sur la propriété de Mariville. **Les forêts, toutes privées, occupent donc 15% de la superficie totale de la ZPS** (18% de la zone d'étude). À cela s'ajoute 453 ha de boisements feuillus dans la zone d'étude hors ZPS. Le parcellaire foncier est très morcelé et l'exploitation des forêts est essentiellement réalisée dans un but de **production de bois de chauffage**.

### c. Les forêts soumises au Code Forestier

(sources CRPF Poitou-Charentes)

Sur le site Natura 2000, 2 propriétés forestières de plus de 25 hectares sont concernées par un Plan Simple de Gestion en cours ou achevé.

→ *Carte 32 : Plans Simples de Gestion concernés par la ZPS « Plateau de Bellefonds »*

#### La propriété de Mariville

Située sur la commune de Bonneuil-Matours, la propriété de Mariville regroupe le Bois de Férolle (93 ha) qui fait partie de la ZPS, le Bois du Baudet (42 ha) et celui de Mariville (150 ha) hors ZPS. Le Plan Simple de Gestion actuel (2004-2024) fait suite à celui élaboré pour la période 1976-2005 et dont l'objectif était de développer la futaie résineuse. Face à l'échec de levée des semis, une orientation cynégétique a été choisie d'où la création des parcs à grand gibier.

La population de cerfs et biches s'élève à 150 individus soit une densité de 52/100 ha avec un plan de chasse à 49 bracelets. Chevreuils et sangliers sont également très abondants dans le parc. D'après le Schéma Régional de Gestion Sylvicole, on considère que l'équilibre sylvocynégétique ne peut être maintenu au-delà d'une densité de 10 « équivalents chevreuils » pour 100 ha.

Concernant le boisement, le peuplement dominant est un taillis simple (61%) de chêne sessile, charme et tremble dans les zones de mouillères. Âgé de plus de 20 ans, il sera géré en amélioration de taillis par balivage ou éclaircies. Les peuplements résineux (pins maritimes et sylvestres) occupent 23% de la forêt avec des jeunes futaies (15%) en semis artificiel, des futaies de 25/50 ans en pin maritime majoritaire et enfin des futaies âgées de plus de 50 ans arrivées à maturité. Elles seront renouvelées par semis de pins maritimes ou plantation de pins laricio.

Les futaies de feuillues (9%) sont principalement composées de chênes rouvres âgés de 50 à 150 ans et régularisées en bois moyen (120 cm) avec quelques gros bois épars et en mélange avec le pin sylvestre. Les futaies sont maintenues pour leur aspect esthétique.

Enfin, les landes couvrent 7% de la propriété et sont destinées à être plantées en futaie résineuse (si des financements sont disponibles pour cela).

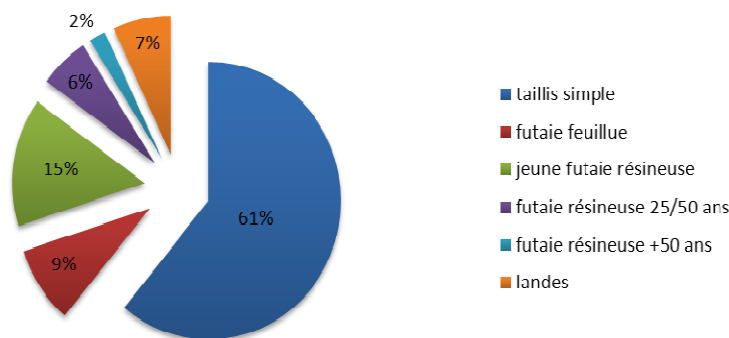


Figure 22 : Répartition des types de peuplements forestiers de la propriété de Mariville (Bonneuil-Matours), données 2003

L'objectif de gestion global vise la production de bois d'œuvre et de chauffe mais compte-tenu de la faible productivité sylvicole, l'activité cynégétique est amenée à jouer un rôle économique de plus en plus important.

Le Bois Rullon



Sur la commune de Bonnes, la propriété du Bois Rullon s'étend sur plus de 35 ha. En 1945, la forêt a été coupée à blanc pour produire du charbon de bois puis exploitée en taillis pour le bois de chauffage. M. Roy a acquis la propriété en 1974 et la gère comme forêt d'agrément. Les peuplements sont principalement composés de taillis à chêne sessile en mélange avec charme, érable, accacia et noisetier. Ces taillis sont âgés d'une soixantaine d'années et sont en plus ou moins bon état sur le plan sylvicole. Les orientations de gestion prévoyaient à l'époque des travaux d'amélioration des taillis par balivage dans les meilleurs secteurs sinon la libre-évolution, l'enrichissement en merisier et le reboisement en pin maritime.

Futaie feuillue du Bois Rullon

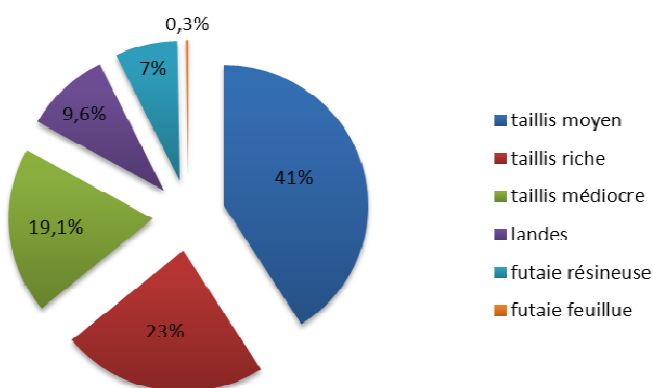


Figure 23 : Répartition des types de peuplements forestiers de la propriété du Bois Rullon (Bonnes), données 1985

Le PSG date de 1985 et est en cours de renouvellement. Il prévoit des coupes d'éclaircies dans les peuplements matures avec le maintien des vieux arbres et des milieux ouverts.

### 3. Le développement éolien

Les Zones de développement éolien (ZDE) ont été introduites par la loi de « Programme fixant les orientations de la politique énergétique » du 13 juillet 2005. Depuis le 14 juillet 2007, seuls les parcs éoliens situés dans une ZDE pouvaient bénéficier de l'obligation d'achat de l'électricité à un tarif garanti. La définition d'une ZDE prenait en compte des aspects techniques (potentiel éolien, raccordement électrique) mais également les enjeux liés aux milieux naturels ou aux paysages. Plusieurs projets éoliens ont été à l'étude sur ce secteur mais aucun n'a abouti. Avant 2005, un premier projet de parc éolien prévoyait l'implantation d'une quarantaine d'éoliennes sur le plateau mais celui-ci n'a jamais vu le jour.

Aujourd'hui les ZDE n'ont plus de valeur juridique mais il est possible de se reporter au **Schéma Régional Éolien** (DREAL Poitou-Charentes, 2012) pour connaître les secteurs sensibles voire défavorables à l'installation d'un parc. Les ZPS sont considérées comme des secteurs défavorables au développement éolien.

### 4. Lignes électriques

De nombreuses études scientifiques ont démontré l'impact des lignes électriques vis-à-vis de l'avifaune, rapaces et grands migrateurs notamment. Les causes de mortalité sont soit l'électrocution soit la collision avec un câble. Une étude réalisée en 2003 par la LPO Vienne (Ventroux, 2003) a permis d'évaluer la dangerosité des lignes électriques sur les ZPS de la Vienne à partir de la configuration des lignes (type d'armement des pylônes) et de l'attractivité du milieu environnant pour l'avifaune. Les résultats montrent que 17 % des pylônes présentent un risque élevé. Il n'y a pas eu de suivi particulier le long des lignes mais aucun cas de mortalité par électrocution ou collision n'a été recensé à ce jour sur la ZPS « Plateau de Bellefonds ».

## D. Les activités de loisir et de pleine nature

### 1. La chasse

(Sources : ONCFS, Fédération départementale des Chasseurs de la Vienne, ACCA de Bonnes, Bellefonds et Archigny)

→ Carte 33 : Zonages des territoires, réserves et refuges de chasse

Les communes de la ZPS sont réparties sur 2 massifs cynégétiques, le massif n° 5 autour de la Forêt de Moulière pour la commune de Bonneuil-Matours et le n°6 pour Archigny, Bellefonds et Bonnes. En Vienne, les massifs cynégétiques sont déterminés en fonction des populations de cerfs.

#### a. Territoires de chasse et statuts

On dénombre **10 territoires de chasse** sur la zone d'étude, la moitié étant gérée en chasse privée mais ils ne représentent que 18% de la surface totale. La majorité des surfaces chassées sont en Association Communale de Chasse Agréée (voir § suivant).

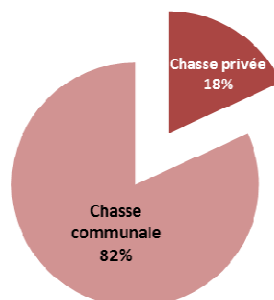


Figure 24 : Répartition des territoires de chasse sur la zone d'étude





Un territoire de chasse est clôturé (200 ha), il s'agit du parc de Férolle qui appartient au domaine de Mariville. Cet ancien territoire de chasse à coudre est aujourd'hui utilisé pour la chasse en battue. La plan de chasse s'élève à une cinquantaine de bracelets pour une densité en cerfs de 55 individus/100 ha (données Plan Simple de Gestion, 2003). Chevreuils et sangliers y sont également très abondants.

Figure 25 : Parc de chasse au nord de la ZPS

En Vienne, tous les territoires de chasse sont regroupés en Associations Communales de Chasse Agréée (ACCA). Les ACCA sont sous tutelle de l'État et dépendent donc de la Direction Départementale des Territoires. Il est possible de retirer ses terres d'une ACCA, soit en étant propriétaire d'au moins 40 hectares – on peut alors créer une chasse privée – soit en créant une réserve (quelle que soit la superficie) pour y interdire la chasse.

#### b. Types de chasse et pratiques

Historiquement dans le secteur de Bellefonds, la chasse se pratique au chien courant et concerne donc principalement le gibier à poils. Jusque dans les années 70, c'est surtout le lièvre qui est chassé car il y a peu de grand gibier. En effet, jusqu'à cette époque, les exploitants agricoles disposaient du droit d'affût qui les autorisaient à chasser le grand gibier sur leurs terres pour protéger les récoltes. Actuellement, on y chasse quelques chevreuils et sangliers, souvent en battues au chien courant. Il n'y a pas ou peu de cerfs.

La chasse individuelle à l'approche pour le petit gibier est plus anecdotique. Elle concerne lapins, faisans et perdrix issus ou non de lâchers et les vanneaux huppés et pluviers dorés qui stationnent sur le plateau en hiver.

La chasse au lièvre est fermée depuis 2010 et jusqu'en 2014. Un prochain comptage réalisé par la Fédération permettra d'évaluer la population présente et de prolonger ou non cette décision.

Concernant le faisan, la chasse est interdite pour les communes de Bellefonds et Bonneuil Matour depuis 2010. Pour la commune d'Archigny, la Fédération a mis en place une règle de prélèvement qui limite la chasse aux individus issus de lâchers (équipés d'un poncho et bagués). Les dates d'ouverture de la chasse sont déterminées par arrêté préfectoral mais peuvent être restreintes par le règlement intérieur propre à chaque ACCA.

#### c. Plans de chasse

Un plan de chasse consiste dans l'attribution pour un territoire donné (ACCA ou chasse privée) d'un quota d'animaux à capturer pour une ou plusieurs saisons de chasse. Dans notre région, il concerne principalement le cerf et le chevreuil (parfois le daim) pour lesquels il est obligatoire. Le plan de chasse est défini dans un objectif de maintenir un bon équilibre agro-sylvo-cynégétique et prévoit un niveau de population à stabiliser avec un minimum à réaliser.

L'attribution est proposée par la Fédération puis discutée en commission multipartite (agriculteurs, forestiers et chasseurs). L'attribution définitive est délivrée par le Préfet. Pour la chasse au sanglier, les droits de chasse sont délivrés par la Fédération sous la forme d'un bracelet payant. Le renard étant une espèce nuisible, il n'est pas soumis au plan de chasse.

En dehors des périodes de chasse, des battues administratives peuvent être ordonnées par le Préfet. Elles portent sur le sanglier et le renard.

	Cerf	Chevreuil	Sanglier
ARCHIGNY	1	15	variable (en fonction des effectifs sur le territoire)
BELLEFONDS	-	5	
BONNES	1 cerf, 1 biche et 1 faon	16	
BONNEUIL-MATOURS	informations non transmises par l'ACCA		

Tableau 15 : Plan de chasse moyen par territoire d'ACCA

#### d. Gestion des populations de grand gibier

L'agrainage du gibier peut être réalisé dans les conditions définies par la Charte d'agrainage et d'affouragement du grand gibier qui impose une distance supérieure à 200 mètres d'une culture ou d'une route. Ce cas de figure ne se présente pas sur le secteur. L'agrainage en milieu clos n'est pas soumis aux modalités de la Charte et peut donc être pratiqué sans contrainte.

#### e. Réserves de chasse et de faune sauvage

Les réserves de chasse et de faune sauvage sont des périmètres où la chasse est strictement interdite. Les ACCA sont tenues de classer 10 % de leur territoire en réserve. Elles sont renouvelées tous les 6 ans.

On comptabilise 197 hectares classés en réserve sur la ZPS soit 7,6 % du territoire (8% de la zone d'étude) :

- 45 ha entre les Hautes et Basses Limousinières (Archigny)
- 27 ha aux Brandes (Bellefonds)
- 16 ha entre la Guignetterie et le Charreau (Bellefonds)
- 89 ha aux Brandes de Loubressay (Bonnes)
- 20 ha autour de la Folie (Bonnes)



Figure 26 : Espaces agricoles au sud de la ZPS en réserve de chasse

## 2. Autres loisirs

Il existe 3 bassins de **pêche** au nord du lieu-dit « Chatalé » sur la commune de Bonnes. Ces bassins d'une surface de 3,5 hectares sont utilisés en pêche privée.

L'activité de **randonnée pédestre** est pratiquée régulièrement sur les nombreux chemins du site. Elle peut être occasionnellement encadrée comme c'est le cas sur les communes de Bonneuil Matours par l'office de tourisme, de Bonnes par l'association de jumelage et celle des parents d'élèves et de Bellefonds avec l'association de randonnée. Des itinéraires sur sentiers balisés ou des circuits sont mis à disposition par les communes d'Archigny et Bonnes.

Concernant les **loisirs motorisés**, motos et quads sillonnent les chemins du site. Sur la commune de Bonneuil Matours, l'activité d'enduro est encadrée par l'association Team Trajectoire Endurance 86.

## E. Bilan des activités sur la ZPS « Plateau de Bellefonds »

Activité	Importance relative de l'activité	Éléments descriptifs	Tendances d'évolution
<b>Agriculture</b>	<b>Très importante</b> 1 <sup>ère</sup> activité du site 68% de la zone d'étude	52 exploitations de taille moyenne = 142 ha (médiane = 130 ha) orientation polyculture ou polyculture/élevage	Le territoire de Bellefonds suit les tendances nationales avec la diminution du nb d'exploitations corrélée à une augmentation de leur surface. En revanche la population agricole est plus jeune que la moyenne. Recul de l'élevage au profit des cultures.
<b>polyculture</b>	<b>Très importante</b> 49% de la surface du site	70% de la SAU blé (28%), maïs grain (13%), tournesol (9%), orge (7%)	Surfaces SCOP en augmentation.
<b>élevage (surfaces en herbe)</b>	<b>Importante</b> 15 % de la surface du site	9 exploitations avec élevage bovin viande dominant, suivi par bovin lait et ovin. 28 % de la SAU avec équilibre prairies permanentes et temporaires. Diminution de 5% des surfaces en herbe (prairies et gel) entre 2007 et 2011.	L'élevage est en régression : 4 exploitations ont arrêté leur activité depuis le début des années 2000. Difficultés économiques, pénibilité du travail et mise aux normes sont les causes de ce déclin. La diminution des surfaces en herbe pourraient s'accroître.
<b>Sylviculture</b>	<b>Importante</b> 18% de la surface du site	Boisements feuillus mixtes principalement (taillis à chêne sessile et charme, acacia et tremble) ; quelques plantation résineuses de pins maritimes et sylvestres (<1% de la surface) Propriété privée très morcelée 2 Plans Simples de Gestion (185 ha) Exploitation pour le bois de chauffage	Les tentatives d'amélioration des boisements ont été un échec. La plantation de résineux sur des landes est envisagée en cas de financements. Volonté actuelle de maintenir en l'état avec récolte pour le bois de chauffage. Libre évolution pour les boisements en coteau à l'ouest du site.
<b>Éolien</b>	-	Un projet avorté d'un parc de 40 éoliennes avant 2005. Pas de projet sur ce secteur actuellement	Le Schéma Régional Éolien considère les ZPS comme des zones défavorables au développement éolien.
<b>Lignes électrique</b>	<i>Peu importante</i>	Deux lignes principales démarrent au sud de la ZPS et la traverse de part de d'autre vers le Nord	Pas d'information
<b>Chasse</b>	<i>Importante</i>	Chasse en battues au chien courant (chevreuils, sangliers et plus rarement le cerf) ou à l'approche pour le petit gibier (lapins, faisans, vanneaux, pluviers) 10 territoires dont la moitié en chasse privée. Les chasses communales occupent plus de 80% du territoire. Un parc de chasse au nord du site (200 ha clôturés) avec densité de gibiers élevée -	Maintien de l'activité
<b>Pêche</b>	<i>Peu importante</i>	Étangs privés (3,5 ha) sur la commune de Bonne	Pas d'information
<b>Randonnée pédestre</b>	<i>Peu importante</i>	Pratique libre ou encadrée avec itinéraires balisés	Maintien de l'activité
<b>Loisirs motorisés</b>	<i>Peu importante</i>	Pratique libre ou encadrée	Pas d'information

Tableau 16 : synthèse des données socio-économiques

### ***Conclusion de l'inventaire socio-économique***

Les paysages du site sont très marqués par une **dominante agricole en polycultures** : 49 % de la surface de la zone d'étude en grandes cultures et 15 % en prairies. Le recul de l'élevage s'est accentué ces 10 dernières années même si quelques exploitations maintiennent l'activité, en bovin principalement. Les surfaces en herbe ont diminué de 5% ces dernières années mais cette régression pourrait s'accroître si les orientations politiques n'évoluent pas.

Les boisements, principalement feuillus occupent 18% de la zone d'étude. Ces propriétés, toutes privées dont 2 soumises à un Plan Simple de Gestion, ne font pas l'objet d'une gestion particulière si ce n'est le prélèvement de bois de chauffage ou des travaux d'éclaircies.

# PARTIE 4

# DIAGNOSTIC

*Partie charnière entre état des lieux et actions, le diagnostic commence par la confrontation des deux précédents inventaires pour en déduire les interactions entre activités humaines et avifaune et la hiérarchisation des enjeux ornithologiques.*

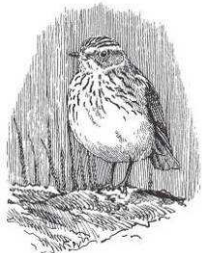
Il s'agit ici d'envisager les interactions entre les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire et les diverses activités humaines. Elles peuvent être directes, lorsqu'elles portent sur tout ou partie des individus d'une population, mais aussi indirectes quand elles concernent l'habitat de l'espèce (habitat d'une espèce : milieu défini par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique, d'après la directive Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992). Le même texte demande de s'intéresser à « l'effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire visé ». Il convient donc de tenir compte des diverses exigences écologiques de chaque espèce pour répondre à leurs différents besoins vitaux (alimentation, abri, migration, reproduction...), eux-mêmes variables en fonction de la saison, du sexe ou de l'âge.

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site ou à proximité sont susceptibles lors de leur exercice et par leur développement d'avoir une influence sur les populations d'espèces d'intérêt communautaire. Selon l'activité ou la manière dont elle est entreprise, elle peut concourir au maintien des espèces, par préservation de leurs conditions écologiques nécessaires, ou bien participer à leur raréfaction, par dégradation de ces mêmes conditions ou par destruction directe d'individus.

## A. Analyse des interactions

Les tableaux ci-après présentent, pour chaque espèce étudiée, les interactions avec les situations actuelles, pratiques et activités, dans un cadre général. Pour certaines espèces, un commentaire précise, le poids relatif de ces pratiques ou activités pour leur bonne conservation. Ce commentaire renvoie aux thématiques générales du Tableau 17 page 65.

### L'Alouette lulu



	Distribution sur le site	
	<p>L'espèce est présente sur un petit secteur au nord-est de la ZPS dans les secteurs de la Canterie et Haute Limouzinière dans une zone de coteaux où le parcellaire est mixte, de petite taille et matérialisé par des haies. On estime l'effectif nicheur à <b>2 couples et quelques dizaines d'individus en hivernage</b>.</p> <p>→ Voir carte 7</p>	

Situation actuelle, pratiques et activités	Contribue à l'état de conservation favorable	Contrarie l'état de conservation favorable
	<p>→ Présence de zones herbeuses riches en insectes</p> <p>→ Présence de haies ou d'arbres pour se percher</p>	<p>→ Disparition du biotope favorable à l'espèce par modification des pratiques agricoles (arrachage des haies, fermeture du milieu, disparition des prairies).</p> <p>→ Mortalité induite par l'utilisation excessive de produits phytosanitaires.</p>

L'Alouette lulu recherche des terrains secs et ensoleillés avec des arbres ou des buissons pour se percher. Elle peut occuper divers milieux : landes, clairières, vignes, pâtures ou un simple chemin enherbé

→ « Contexte agricole » et « pratiques agricoles » sont des enjeux majeurs pour sa conservation.

## Les Busards cendré et Saint-Martin

	<b>Distribution sur le site</b>	
	<b>Distribution sur le site</b>	
<b>Situation actuelle, pratiques et activités</b>	<i>Contribue à l'état de conservation favorable</i>	<i>Contrarie l'état de conservation favorable</i>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Présence de prairies, de luzernes, de jachères enherbées et de friches pour l'alimentation et la reproduction</li> <li>→ Présence de landes non boisées</li> <li>→ Protection des nichées dans les cultures en concertation avec les agriculteurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Récoltes (surtout orge et blé) et fauches intervenant avant l'envol des jeunes.</li> <li>→ Réduction des surfaces en herbe (prairies, luzernes, jachères enherbées, friches...) riches en proies (campagnols).</li> <li>→ Empoisonnement direct (dont rodenticides et bromadiolone)</li> <li>→ Embroussaillage ou enrésinement des landes</li> </ul>

Le Busard cendré niche globalement sur l'ensemble du site, dans les céréales à paille. La ZPS constitue le territoire de chasse privilégié des busards cendrés qui s'y reproduisent. Les jachères, friches et prairies sont parmi les milieux les plus recherchés. L'effectif sur le site est estimé entre **2 et 3 couples** et peut être considéré comme un état initial « haut » étant donné que les populations de campagnols étaient importantes pendant l'année d'étude.

Il faut noter la découverte, dans une jachère en zone d'étude élargie, d'un dortoir postnuptial qui a accueilli en août 2010 jusqu'à 5 busards cendrés accompagnés d'un Saint-Martin.

→ Voir carte 8

Le Busard Saint-Martin niche globalement sur l'ensemble du site, essentiellement dans les céréales à paille. La ZPS et ses abords constituent le territoire de chasse privilégié des busards qui s'y reproduisent. Les friches, jachères et prairies sont les milieux les plus recherchés. L'effectif sur le site est estimé entre **2 et 3 couples** selon les années. Même remarque que pour le busard cendré concernant l'état initial de la population.

→ Voir carte 9

Faute de landes basses, les busards installent désormais leurs nids au sol dans des cultures de céréales. Mais la réussite de la reproduction est rendue très aléatoire par la précocité et la rapidité des moissons qui détruisent les poussins, non volants à cette époque.

Les cultures ainsi que les prairies et les jachères, en particulier quand elles sont extensives et âgées de plusieurs années, fournissent la grande majorité des ressources alimentaires sous forme principalement de campagnols. Le cycle des populations de ce rongeur est connu pour influencer fortement la reproduction des busards.

→ « Contexte agricole » et « pratiques agricoles » majeurs pour leur conservation.


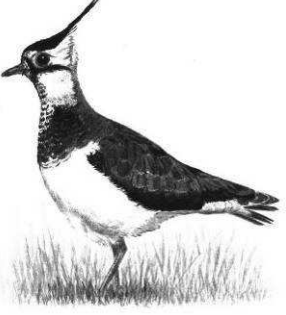
Mais les délaissés, les bords de chemins, les bas-côtés et talus, les pieds de haies, etc. sont eux aussi des réservoirs de proies pour les busards. Ces rapaces très agiles en vol sont peu sensibles aux risques de collision sur les lignes électriques. Par ailleurs, pour leur nidification, ils montrent une certaine défiance vis-à-vis des zones d'occupation humaine.

→ « Aménagement du territoire » ressort comme un enjeu important pour leur conservation.

Après la reproduction, les busards forment en des lieux privilégiés des dortoirs nocturnes où stationnent aussi des individus en halte durant leur migration. Il s'agit d'une étape clé dans le cycle annuel et d'un stade sensible puisque les busards cendrés et des roseaux préparent alors un voyage au-delà du Sahara, ils ont alors besoin de tranquillité et de ressources alimentaires suffisantes pour préparer leur migration dans de bonnes conditions.

→ « Pratiques agricoles » et « activités de loisirs » importantes pour leur conservation.

## Le Courlis cendré et Vanneau huppé en reproduction


	<p style="text-align: center;"><b>Distribution sur le site</b></p> <p>Le Courlis cendré fréquente la partie nord de la ZPS dans un secteur de prairies au sud du Marchais et de Férolle avec la présence probable d'<b>un couple</b>.</p> <p>→ Voir carte 10</p>	
	<p style="text-align: center;"><b>Distribution sur le site</b></p> <p>En période de reproduction, le Vanneau huppé est surtout localisé dans la zone élargie à l'est d'Archigny. Sur la ZPS, il fréquente le même secteur que le Courlis cendré. On estime la population nicheuse à <b>deux couples</b>. L'espèce est également observée en période de migration en compagnie du Pluvier doré (cf. page 64)</p> <p>→ Voir carte 19</p>	
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"><b>Situation actuelle, pratiques et activités</b></p>	<p style="text-align: center;"><i>Contribue à l'état de conservation favorable</i></p>	<p style="text-align: center;"><i>Contrarie l'état de conservation favorable</i></p>
	<p>→ Présence de grands secteurs avec des prairies ou jachères enherbées pour la reproduction et l'alimentation</p>	<p>→ Perte d'habitat par mise en culture des prairies ou des jachères enherbées</p> <p>→ Destruction des nichées par des fauches précoces</p> <p>→ Diminution des ressources alimentaires disponibles due aux traitements phytosanitaires.</p>

Pour nicher, ces deux espèces apprécient les grandes étendues dégagées. Ils recherchent les zones enherbées, de préférence avec de petites dépressions pour le courlis. La végétation herbacée doit être basse, une hauteur et une densité trop importante sont défavorables. Dans un secteur où les cultures deviendraient dominantes, le courlis ne restera pas contrairement au vanneau qui est moins exigeant et peut s'installer dans des cultures tardives.

→ « Contexte agricole » et « pratiques agricoles » majeurs pour leur conservation.



## L'Engoulevent d'Europe

	<b>Distribution sur le site</b>	
	<p>Les bois et bosquets clairs offrent à l'engoulevent des habitats propices. Les relevés de 2012 permettent d'estimer le nombre de <b>couples nicheurs à une dizaine</b> en ZPS tandis qu'on en compte une douzaine d'autres en zone d'étude, dans les bois des vallées sèches au sud de la ZPS.</p> <p>→ Voir carte 11</p>	

Situation actuelle, pratiques et activités	<i>Contribue à l'état de conservation favorable</i>	<i>Contrarie l'état de conservation favorable</i>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Lisières étagées des bosquets et petits boisements.</li> <li>→ Présence de boisements peu denses, de coupes forestières récentes ou de landes.</li> <li>→ Présence de prairies riches en insectes proies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Perte d'habitat par la fermeture progressive des milieux.</li> <li>→ Destruction de nichées par travaux sylvicoles</li> <li>→ Surdensité de gibier (dérangement et prédation par le sanglier)</li> </ul>


Les boisements du site offrent des espaces ouverts favorables à la nidification de l'engoulevent mais la fermeture de ces milieux, par évolution naturelle notamment, pourrait réduire ces zones favorables. Le nid étant installé au sol, la reproduction peut être rendue très aléatoire par la forte prédation commise par les sangliers sur les œufs et les poussins non volants.

→ « **Sylviculture et parcs de chasse** » importants pour sa conservation.

En bordure de bois, les prairies et les jachères, en particulier quand elles sont extensives et âgées, sont susceptibles de fournir des ressources alimentaires importantes à cet oiseau nocturne. Les lisières de haies et de bosquets sont des milieux privilégiés pour la chasse.

→ « **Pratiques agricoles** » importantes pour sa conservation

## Le Milan noir

	<b>Distribution sur le site</b>
	<p>Le Milan noir est bien présent sur la ZPS avec <b>2 à 3 couples</b>. Le terroir agricole varié et la vallée de l'Ozon conviennent particulièrement à l'espèce. Des oiseaux nichant sur la vallée de la Vienne ou en « zone élargie » peuvent aussi venir s'alimenter sur le plateau.</p> <p>→ Voir carte 12</p>

Situation actuelle, pratiques et activités	<i>Contribue à l'état de conservation favorable</i>	<i>Contrarie l'état de conservation favorable</i>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Présence de prairies fauchées ou pâturées et de milieux riches en insectes et petits rongeurs (campagnols).</li> <li>→ Présence de zones humides (en vallée de l'Ozon notamment).</li> <li>→ Présence de boisements, en particulier en ripisylves, avec de grands arbres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Disparition et dégradation des zones prairiales.</li> <li>→ Empoisonnement indirect (dont rodenticides et Bromadiolone utilisée dans la lutte contre les ragondins).</li> <li>→ Électrocution sur le réseau électrique moyenne tension.</li> <li>→ Dérangement pendant la période de reproduction occasionné par les travaux forestiers et d'entretien (débroussaillage de rives, coupes de bois) et activités de loisirs.</li> </ul>


Le milan noir trouve dans les haies arborées et les bosquets en milieu agricole de nombreux sites de nidification. Les prairies, les jachères mais aussi les cultures peuvent fournir des ressources alimentaires suffisantes. Ce rapace, opportuniste et facilement charognard, est très sensible aux divers produits utilisés dans la lutte contre les parasites (intoxication des insectes coprophages) ou les prédateurs de cultures (rongeurs notamment) puisqu'il peut se nourrir de leurs cadavres.

→ « **Pratiques agricoles** » importantes pour sa conservation.

Certaines portions de lignes électriques et en particulier certains pylônes utilisés comme réservoirs sont très dangereux pour ce rapace, notamment pour les jeunes oiseaux peu expérimentés. C'est le plus souvent au décollage et à l'atterrissage que les accidents surviennent, lorsque l'oiseau est en mouvement.

→ « **Aménagement du territoire** » important pour sa conservation.

## L'Œdicnème criard

	Distribution sur le site	
	<p>L'espèce est présente durant la nidification sur l'ensemble du plateau de la ZPS ainsi qu'à l'est de l'Ozon. On peut en estimer la population à une <b>quinzaine de couples</b> en ZPS (et autant dans la zone d'étude élargie).</p> <p>Un groupe postnuptial pouvant compter plus de 30 oiseaux est régulièrement noté dans le sud-est de la ZPS à l'automne.</p> <p>→ Voir carte 13</p>	

Situation actuelle, pratiques et activités	Contribue à l'état de conservation favorable	Contrarie l'état de conservation favorable
		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Présence de zones sèches dénudées ou avec une végétation basse et clairsemée pour installer le nid (semis de tournesol, de maïs et inter-rang de vigne principalement).</li> <li>→ Mosaïque de parcelles de culture et de zone en herbe (prairies, luzernes, jachères enherbées, friches...) riches en proies.</li> <li>→ Tranquillité des zones de rassemblement postnuptial</li> </ul>

Les cultures sèches tardives, pour y installer son nid, et les prairies ou jachères, en particulier quand elles sont extensives et âgées de plusieurs années, pour s'y nourrir d'insectes, sont indispensables à la reproduction de cet échassier. L'alimentation des adultes, mais surtout le nourrissage des poussins, sont altérés par le manque d'insectes proies dans les parcelles traitées strictement ainsi que par la forte rémanence de certains produits antiparasitaires qui intoxiquent ou éliminent les insectes coprophages.

→ « **Contexte agricole** » et « **pratiques agricoles** » majeurs pour sa conservation.

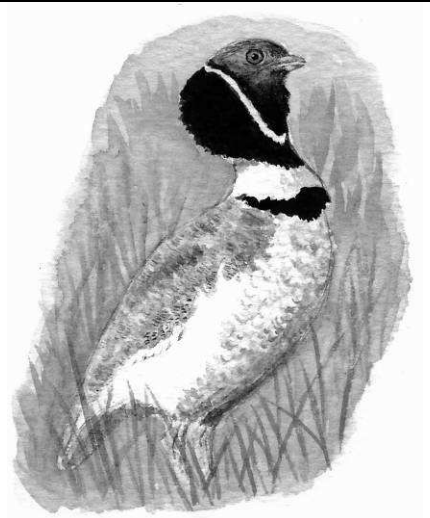
Les délaissés et bords de voirie participent à l'approvisionnement alimentaire (et comme axes de circulation) de ces oiseaux.

→ « **Aménagement du territoire** » important pour sa conservation.

Avant leur départ vers l'Espagne pour y passer l'hiver, les œdicnèmes se regroupent en des lieux privilégiés et réguliers, parfois près de zones habitées quand le milieu est suffisamment favorable. La plus grande tranquillité est alors requise car ils y constituent des réserves énergétiques pour le voyage.

→ « **Activités de loisirs** » importantes pour sa conservation.

## L'Outarde canepetière

	<b>Distribution sur le site</b>
	<p>Présente sur l'ensemble du site il y a une vingtaine d'années (5 mâles aux Bornais de Bellefonds en avril 1986), l'outarde ne donne plus de signe de reproduction dans le secteur depuis 2004 pour Bellefonds et depuis 2005 pour Archigny. Les dernières observations de l'espèce sont : 1 oiseau le 20/04/12, 1 femelle le 19/08/10 et 4 individus le 4/09/09, dans la zone d'étude élargie, ainsi que 4 individus dont 2 mâles le 26/09/10 à la Bironnerie (Archigny) hors zone étudiée pour le docob. Elles correspondent à la petite population suivie depuis 2000 près du bourg d'Archigny (2 mâles autour des Brandes de la Nivoire et 2 mâles autour des Brandes des Tireaux).</p> <p>→ Voir carte 14</p>

Situation actuelle, pratiques et activités	<i>Contribue à l'état de conservation favorable</i>	<i>Contrarie l'état de conservation favorable</i>
	<p>→ Présence sur le territoire de milieux herbeux « steppiques » (prairies, luzernes, jachères enherbées, friches...) favorables à la nidification et riches en proies (criquets), associés en mosaïque avec des cultures diverses.</p> <p>→ Maintien des chaumes (notamment de colza) à l'automne.</p>	<p>→ Diminution de la surface des milieux herbeux (prairies, luzernes, jachères enherbées, friches...).</p> <p>→ Fauches des luzernes et broyage des jachères de mai à juillet.</p> <p>→ Récolte ou fauche de la périphérie vers le centre à vitesse importante</p>

À l'origine lié au milieu steppique, l'outarde recherche des grands espaces ouverts et diversifiés. Les parcelles nues ou d'herbe basse sont prisées par les mâles qui paradedent tandis que les femelles exigent des milieux herbacés pour y cacher leur nid. Après l'éclosion, abri et nourriture riche en protéine (criquets notamment) sont aussi trouvés dans des parcelles de type prairie.

→ « **Contexte agricole** » et « **pratiques agricoles** » majeurs pour sa conservation.


Les milieux herbeux non agricoles participent au réservoir d'insectes proies des outardes ainsi qu'à leurs possibilités de déplacement à couvert. Cependant, pour leurs déplacements en vol (lors des parades notamment), ces oiseaux peu agiles en vol sont très fragiles face aux obstacles aériens. Durant leur nidification, les canepetières montrent une forte défiance vis-à-vis de l'occupation humaine.

→ « **Aménagement du territoire** » important pour sa conservation.

Avant leur départ pour hiverner en Espagne et au Portugal, les outardes se rassemblent en des lieux privilégiés où elles font leurs réserves. Elles recherchent la plus grande tranquillité car toute dépense énergétique fragilise leurs conditions de voyage (réalisé d'une seule traite).

→ « **Activités de loisirs** » importantes pour sa conservation.

## Le Pic mar


	<b>Distribution sur le site</b>
	<p>L'espèce est présente dans le bois de Férolle (93 ha) au nord de la ZPS où la population est estimée à <b>6 couples</b>. On ne la trouve pas ailleurs sur le site.</p> <p>→ Voir carte 15</p>

Situation actuelle, pratiques et activités	<i>Contribue à l'état de conservation favorable</i>	<i>Contrarie l'état de conservation favorable</i>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Présence de vieilles futaies avec des arbres matures ou surmatures</li> <li>→ Maintien des arbres avec loges</li> <li>→ Maintien de bois mort sur pied et au sol</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Coupe massive (coupe à blanc) des vieilles futaies et plus généralement rajeunissement des boisements</li> <li>→ Extension de la sylviculture des résineux</li> <li>→ Elimination systématique des arbres morts ou dépérissants</li> <li>→ Travaux sylvicoles en période de reproduction</li> </ul>

Se nourrissant exclusivement sur les branches mortes des cimes des arbres, chênes principalement, le pic mar recherche les vieilles futaies avec de gros arbres.

→ « **Sylviculture et parcs de chasse** » majeurs pour sa conservation.

## La Pie-grièche écorcheur

	<b>Distribution sur le site</b>
	<p>La pie-grièche écorcheur est bien représentée sur la ZPS avec pas moins de <b>35 couples</b> cantonnés notamment où subsiste encore de l'élevage à l'herbe. La zone d'étude à l'est compte 8 couples et la zone d'étude élargie une douzaine d'autres <i>a minima</i>, puisque l'espèce n'y a pas été recherchée particulièrement.</p> <p>→ Voir carte 16</p>

Situation actuelle, pratiques et activités	<b>Contribue</b> à l'état de conservation favorable	<b>Contrarie</b> l'état de conservation favorable
	<p>→ Présence de prairies pâturées encadrées par un réseau de haies basses ou de buissons épars</p> <p>→ Présence d'insectes, principalement liée à la présence de milieux herbeux</p>	<p>→ Disparition du biotope favorable à l'espèce par modification des pratiques agricoles (arrachage des haies, disparition des milieux prairiaux en cultures notamment).</p> <p>→ Mortalité induite par l'utilisation excessive de produits phytosanitaires ou d'antiparasitaires à longue rémanence.</p>

Insectivore, cet oiseau migrateur trouve ses proies dans les prairies et les jachères herbacées, en particuliers quand elles sont extensives et âgées de plusieurs années. Mais l'alimentation des adultes et surtout le nourrissage des jeunes sont rendus difficiles par le manque d'insectes proies dans les parcelles traitées strictement ainsi que par la forte rémanence de certains produits antiparasitaires qui intoxiquent ou éliminent les insectes coprophages.

L'espèce est encore présente dans les secteurs de mosaïque agricole où subsistent des haies basses ou des buissons isolés indispensables à sa nidification.

→ « **Contexte agricole** » et « **pratiques agricoles** » majeurs pour sa conservation

Les haies et les chemins herbeux participent aussi à l'approvisionnement alimentaire des pie-grièches.

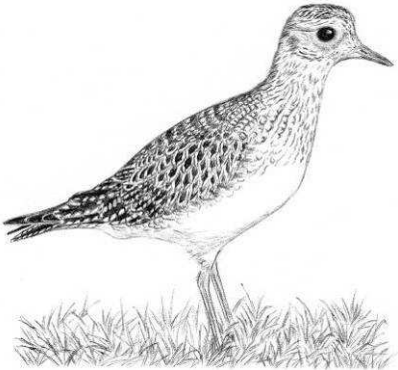
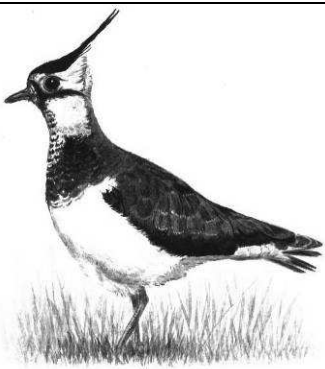
→ « **Aménagement du territoire** » important pour sa conservation

## Le Pipit rousseline

Situation actuelle, pratiques et activités	<b>Distribution sur le site</b>	
	<p>L'espèce a été observée dans la partie centrale du site, à l'est du lieu-dit « les Essarts ». On estime la population à <b>1 couple</b>.</p> <p>→ Voir carte 17</p>	
	<i>Contribue à l'état de conservation favorable</i>	<i>Contrarie l'état de conservation favorable</i>
	<p>→ Pelouses calcaires ou prairies rases entretenues par pâturage ovin de préférence</p> <p>→ Coteaux calcaires présentant des plages de roche nue ou faiblement végétalisées</p>	<p>→ Comblement, enrichissement et boisement des pelouses et coteaux</p> <p>→ Diminution des ressources alimentaires par traitements phytosanitaires.</p>

Passereau méridional et migrateur transsaharien, le pipit rousseline occupe les milieux ouverts secs, chauds à végétation rase et clairsemée. Ses habitats privilégiés sont les prairies sèches pâturées ou les zones de roches nues en coteau. Ces milieux sont rares ou dégradés sur la ZPS  
 → « **Contexte agricole** » et « **pratiques agricoles** » importants pour sa conservation

## Le Pluvier doré et le Vanneau huppé en hiver

	<b>Distribution sur le site</b>	
	<p>Le pluvier doré peut être observé sur l'ensemble du plateau au cœur de la ZPS comme à l'est de l'Ozon. Ses effectifs varient de <b>100 à 500 hivernants</b> dans la ZPS mais le site peut ponctuellement accueillir quelques milliers d'individus.</p>	
	<p>→ <i>Voir carte 18</i></p>	
	<b>Distribution sur le site</b>	
	<p>Comme le pluvier doré, le vanneau huppé est surtout présent en hiver. On l'observe par groupe dans les champs avec des effectifs pouvant atteindre <b>plus de 800 individus</b>.</p>	
	<p>En période de reproduction, l'espèce est localisée dans la zone élargie à l'est d'Archigny. On estime la population nicheuse à 2 couples.</p>	
	<p>→ <i>Voir carte 19</i></p>	
<b>Situation actuelle, pratiques et activités</b>	<i>Contribue à l'état de conservation favorable</i>	<i>Contrarie l'état de conservation favorable</i>
	<p>→ Présences de prairies. → Techniques culturales favorables à la vie du sol et notamment aux lombrics.</p>	<p>→ Recul des prairies → Dérangement/destruction (espèce chassable) → Techniques culturales défavorables à la vie du sol, notamment aux lombrics.</p>

Le pluvier doré niche dans le nord de l'Europe et s'associe volontiers au vanneau huppé en hiver sur le Plateau de Bellefonds. Ils se nourrissent des insectes et animalcules qu'ils trouvent dans les champs et prairies. La disponibilité alimentaire et la pression de chasse sur ces deux espèces gibiers sont les clés de réussite de leur hivernage.

→ « **Contexte agricole** » et « **pratiques agricoles** » importants pour leur conservation.

→ « **Activités de loisirs** » importantes pour leur conservation



Le Tableau 19 ci-dessous récapitule les facteurs favorables et défavorables aux espèces d'oiseaux inféodées au territoire du Plateau de Bellefonds :

	Interactions négatives et menaces	Interactions positives
Contexte agricole	<i>Facteurs agissant sur les Habitats au sens large</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution de l'activité polyculture-élevage</li> <li>- Déficit d'installations / Départ sans reprise</li> <li>- Évolution de la PAC ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien ou restauration de l'activité polyculture-élevage</li> <li>- Mise en place et maintien des mesures agro-environnementales</li> <li>- Évolution de la PAC ?</li> </ul>
Pratiques agricoles	<i>Facteurs agissant sur Disponibilités alimentaires et en habitats favorables</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution du taux de surfaces en herbe</li> <li>- Fertilisation intensive des prairies</li> <li>- Uniformisation des cultures</li> <li>- Gel PAC en culture industrielle</li> <li>- Rotation rapide et baisse de diversité des cultures</li> <li>- Utilisation de produits phytosanitaires</li> <li>- Augmentation de la taille des blocs culturaux</li> <li>- Suppression de haie et arbre isolé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien et gestion extensive des prairies</li> <li>- Maintien ou restauration de la variété des cultures</li> <li>- Gel PAC en herbe</li> <li>- Maintien des chaumes ou repousses en hiver</li> <li>- Implantation d'une culture intermédiaire en hiver</li> <li>- Travail du sol simplifié ou absence de labour</li> <li>- Culture biologique, lutte intégrée</li> <li>- Maintien de « petites » parcelles</li> <li>- Maintien de haies, buissons ou arbres existants</li> </ul>
	<i>Facteurs agissant sur Nichées</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Précocité des récoltes</li> <li>- Date, nombre, fréquence des fauches incompatibles</li> <li>- Récolte ou fauche de la périphérie vers le centre</li> <li>- Grande vitesse des machines agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Récolte ou fauche du centre vers la périphérie</li> <li>- Date, nombre, fréquence, vitesse des fauches adaptées</li> <li>- Non-broyage des jachères en période de nidification</li> <li>- Protection physique des nids</li> </ul>
Sylviculture et parc de chasse	<i>Facteurs agissant sur Habitats favorables</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coupe à blanc</li> <li>- Travaux sylvicoles en période sensible</li> <li>- « Nettoyage » des parcelles (bois mort au sol, arbres morts sur pied)</li> <li>- Reboisement des clairières</li> <li>- Fermeture naturelle des milieux ouverts</li> <li>- Surdensité de gibier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien d'arbres morts sur pied et bois mort au sol, arbres à cavité et/ou à fentes</li> <li>- Traitement irrégulier des boisements</li> <li>- Entretien des clairières et des parcelles de landes</li> <li>- Maintien d'arbres sénescents</li> <li>- Contrôle de la densité d'animaux dans les parcs</li> </ul>
Aménagement du territoire & activités de loisirs	<i>Facteurs agissant sur Habitats favorables</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion inadaptée (ou disparition) des bords de voies enherbés</li> <li>- Suppression des haies et arbres isolés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise de l'urbanisation (transition/interface)</li> <li>- Gestion différenciée des bords de voies</li> <li>- Implantation de jachère environnement faune sauvage</li> <li>- Organisation spatiale des réserves/refuges de chasse</li> </ul>
	<i>Facteurs agissant par Effarouchement et obstacles</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ligne électrique (tous voltages)</li> <li>- Infrastructures routières</li> <li>- Dérangement sur zone d'alimentation ou de repos en période hivernale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'obstacle ou de dérangement</li> <li>- Équipement anticollision efficace sur les lignes électriques</li> </ul>

Tableau 17 : Synthèse des interactions entre activités socio-économiques et l'avifaune pour la ZPS « Plateau de Bellefonds »

## **B. Hiérarchisation des enjeux ornithologiques**

Dans la chapitre - L'avifaune de la ZPS « Plateau de Bellefonds » - page 23, nous nous sommes intéressés aux espèces pour lesquelles la ZPS « Plateau de Bellefonds » joue un rôle pour leur conservation et avons tenté de qualifier celui-ci. Le site compte 13 espèces d'oiseaux considérées comme remarquables dont 11 espèces qui relèvent de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux. Il convient donc de proposer une stratégie de conservation qui hiérarchise ces éléments d'intérêt communautaire ce qui guidera ensuite le choix des actions et l'orientation des efforts de conservation.

Il s'agit pour cela de s'intéresser à l'état de conservation des espèces sur le site.

### **1. Évaluation de l'état de conservation des espèces et hiérarchisation**

L'évaluation de l'état de conservation global pour une espèce s'appuie sur une synthèse des critères suivants :

- L'évaluation de **l'état de la population** du site, c'est-à-dire de l'ensemble des individus de l'espèce, basée sur les effectifs présents et leurs tendances évolutives ;
- L'évaluation de **l'état de conservation de l'habitat** de ces populations, basée sur des caractéristiques quantitatives et qualitatives à l'échelle du site. Ce critère intègre la possibilité de restauration en cas de milieux dégradés. Les habitats d'espèces pris en compte sont les milieux occupés par les espèces sur le site comme zone de reproduction, d'alimentation, d'étape ou d'hivernage. L'évaluation s'appuie sur la capacité du site à accueillir durablement la population de l'espèce ;
- Le **degré des menaces** identifiées.

Les espèces évaluées ont été classées en 3 catégories selon leur état de conservation :

**Bon** : espèce commune, assez rare ou localisée dont le statut de conservation est favorable et dont les habitats sur le site sont bien représentés et de bonne qualité et dont la population est conforme aux capacités d'accueil du site sur la base des habitats présents.

**Moyen** : espèce commune, peu commune, rare ou localisée dont le statut de conservation est défavorable et dont les habitats sur le site sont de bonne qualité mais peu représentés ou menacés et/ou dont la population est inférieure aux capacités d'accueil du site sur la base des habitats présents.

**Mauvais** : espèce commune, peu commune, rare, très rare ou localisée dont le statut de conservation est particulièrement défavorable, dont les habitats sur le site sont de bonne qualité mais peu représentés ou menacés, ou de mauvaise qualité et/ou dont la population est inférieure aux capacités d'accueil du site sur la base des habitats présents.

Cette évaluation a été réalisée « à dire d'expert » à partir des connaissances collectées depuis de nombreuses années sur le site : voir le Tableau 18 page suivante.

ESPECE	STATUT ZPS	Rôle du site pour la conservation de l'espèce	ÉTAT DE CONSERVATION DE LA POPULATION DU SITE		ÉTAT DE CONSERVATION DE L'HABITAT D'ESPECE SUR LE SITE				Description de l'état de conservation de l'habitat de l'espèce sur le site	MENACES (description et degré)	ÉTAT DE CONSERVATION de l'espèce sur le site	
			Tendances d'évolution de l'espèce en France et abondance des effectifs sur le site	État de la population estimée par rapport aux capacités d'accueil du site sur la base des habitats présents	Degré de conservation de l'habitat de l'espèce sur le site <sup>1</sup>	Possibilité de restauration <sup>2</sup>	Note 2014 <sup>3</sup>	Note 2004 (FSD) <sup>3</sup>				
Alouette lulu	Rep.	très fort	Espèce globalement en déclin sur son aire de répartition – population nicheuse localisée et peu abondante (2 couples) sur le site mais semble stable	inférieure	☹				Habitat assez bien conservé mais très localisé	Dégradation qualitative et quantitative du système prairial : réduction surfacique et artificialisation des prairies et autres zones enherbées, suppression des haies, des arbres isolés, utilisation de produits phytosanitaires ou antiparasitaires... Dérangements en période de reproduction	---	mauvais
	représentative			☹							-	
Busard cendré	Rep.	très fort	Espèce bien représentée sur le site (2-3 couples) – espèce en déclin dans la région	représentative	☺				Habitat assez bien conservé et bien représenté	Dégradation qualitative et quantitative du système prairial : réduction surfacique des prairies... Augmentation de la taille des parcelles de cultures, diminution de la diversité de l'assolement	--	moyen
Busard Saint-Martin	Séd.	fort	Les effectifs en région sont stables voire en hausse et l'espèce est bien représentée sur le site (2-3 couples)	représentative	☺			☺	Habitat assez bien conservé et bien représenté	Dégradation, disparition progressive des landes : embroussaillage, boisement... Dérangements en période de reproduction Prédation des nichées par la grande faune ou destruction accidentelle Empoisonnement, destruction volontaire	--	moyen
Courlis cendré (ann. 2)	Rep.	très fort	En déclin sur son aire de répartition, elle est peu fréquente et peu abondante sur le site en période de nidification	inférieure	☹	☹			Habitat en mauvais état de conservation et assez bien représenté	Dégradation qualitative et quantitative du système prairial : réduction surfacique et artificialisation des prairies, utilisation de produits phytosanitaires Dérangements/destruction accidentelle en période de reproduction	---	mauvais
Engoulevent d'Europe	Rep.	fort	Espèce plutôt en déclin globalement mais abondante sur le site (10 couples)	représentative	☺			☺	Habitat bien conservé et bien représenté	Dégradation qualitative et quantitative des landes et clairières par fermeture des milieux Prédation des nichées par la grande faune ou destruction par les travaux sylvicoles	-	bon
Milan noir	Rep.	moyen	Les effectifs français sont stables – l'espèce est bien représentée sur le site (2-3 couples)	représentative	☺			☺	Habitat bien conservé et bien représenté	Dégradation qualitative et quantitative du système prairial : réduction surfacique des prairies, artificialisation... Dégradation qualitative et quantitative du réseau bocager : suppression des haies, des arbres isolés Augmentation de la taille des parcelles de cultures, diminution de la diversité de l'assolement Empoisonnement/électrocution/dérangement en période de nidification	-	bon
Édicnème criard	Rep.	fort	Les effectifs français sont stables – l'espèce est relativement abondante sur le site (15 couples)	représentative	☺			☺	Habitat bien conservé et bien représenté	Dégradation qualitative et quantitative des zones en herbe : réduction surfacique et artificialisation des prairies et autres zones enherbées, utilisation de produits phytosanitaires	--	moyen
Outarde canepetière	Ét.	fort	En déclin sur son aire de répartition, l'espèce ne se reproduit plus sur le site et fréquente le secteur de manière occasionnelle	largement inférieure	☹	☹		☺	Habitat bien conservé mais très peu représenté	Augmentation de la taille des parcelles de cultures, diminution de la diversité de l'assolement Dérangements/destruction accidentelle en période de reproduction : travaux agricoles Dérangements sur les zones d'alimentation, de repos et de rassemblement : activités cynégétiques, fréquentation humaine	---	mauvais
Pic mar	Séd.	fort	La population française semble évoluer à la hausse – sur le site, l'espèce est abondante (6 couples) mais très localisée	relativement représentative	☺			☺	Habitat assez bien conservé mais très localisé	Dégradation qualitative des boisements : rajeunissement des peuplements, sylviculture de résineux, élimination du bois mort Dérangements en période de reproduction : travaux sylvicoles	-	moyen
Pie-grièche écorcheur	Rep.	fort	Ses effectifs sont fluctuants en France mais elle est relativement abondante sur le site	représentative	☺			☺	Habitat en état de conservation moyen mais assez bien représenté	Dégradation qualitative et quantitative du système prairial : réduction surfacique des prairies, artificialisation, utilisation de produits phytosanitaires ou antiparasitaires... Augmentation de la taille des parcelles de cultures Dégradation qualitative et quantitative du réseau bocager : suppression des haies, travaux d'entretien en période de reproduction	---	moyen
Pipit rousseline	Rep.	moyen	Plutôt méditerranéenne, l'espèce est très localisée en Poitou-Charentes - elle est discrète sur le site	inférieure	☺			☺	Habitat bien conservé mais peu représenté	Dégradation qualitative et quantitative des milieux ouverts par embroussaillage, utilisation de produits phytosanitaires ou antiparasitaires... Augmentation de la taille des parcelles de cultures	-	mauvais
Pluvier doré	Hiv.	moyen	Fluctuation des effectifs en période hivernale en France – relativement abondant sur le site	représentative	☺			☺	Habitat bien conservé et bien représenté	Augmentation de la taille des parcelles de cultures Dérangements/destruction sur les zones d'alimentation et de repos en période hivernale (activité cynégétique)	-	bon
Vanneau huppé (ann. 2)	Rep.	fort	Globalement en déclin, il est abondant en période hivernale sur le site mais rare en nidification (localisé à l'est, à l'extérieur du site)	inférieure	☹	☹		☺	Habitat en mauvais état de conservation et assez bien représenté	Dégradation qualitative et quantitative du système prairial : réduction surfacique et artificialisation des prairies, utilisation de produits phytosanitaires Augmentation de la taille des parcelles de cultures, diminution de la diversité de l'assolement	---	mauvais
	Hiv.			représentative	☺		☺	☺	Habitat bien conservé et bien représenté	Dérangement/destruction accidentelle en période de reproduction Dérangements/destruction sur les zones d'alimentation et de repos en période hivernale (activité cynégétique)	-	bon

Légende du tableau :

\* espèce pour laquelle les données actuelles ne permettent pas de statuer sur l'évolution des effectifs

<sup>1</sup> : ☺ = éléments bien conservés / ☹ = éléments en état moyen ou partiellement dégradés<sup>2</sup> : uniquement dans le cas où les éléments sont dans un état moyen ou partiellement dégradés, ☺ = restauration possible avec un effort moyen<sup>3</sup> : ☺ Conservation excellente, élément en état excellent

☺ Conservation bonne = éléments bien conservés, indépendamment de la notation attribuée en ce qui concerne la possibilité de restauration ou = éléments en état moyen ou partiellement dégradés et restauration facile

Tableau 18 : Bilan de l'état de conservation des espèces d'oiseaux remarquables sur la ZPS « Plateau de Bellefonds »

## 2. Bilan des menaces sur les espèces remarquables

		Avifaune des milieux				
		Busard cendré	Busard Saint-Martin	Œdicnème criard	Outarde canepetière	Pluvier doré et vanneau huppé (en hiver)
<b>Rôle du site pour la conservation de l'espèce</b>		<i>très fort</i>	<i>fort</i>	<i>fort</i>	<i>fort</i>	<i>moyen</i>
<b>État de conservation des espèces sur la ZPS</b>		<i>moyen</i>	<i>moyen</i>	<i>moyen</i>	<i>mauvais</i>	<i>bon</i>
<b>Menaces sur les habitats d'espèces</b>						
Espaces agricoles	Diminution des surfaces en herbe (prairies, jachères, chemins enherbés, etc.)	x	x	x	x	x
	Artificialisation des prairies					
	Utilisation de phytosanitaires ou antiparasitaires (diminution des ressources alimentaires)	x	x	x	x	
	Augmentation de la taille des parcelles de culture	x	x	x	x	x
	Diminution de la diversité de l'assolement	x	x	x	x	x
	Disparition de haies, buissons et arbres isolés					
	Embroussaillage des zones ouvertes					
Milieux forestiers	Dégradation des landes, clairières par fermeture progressive du milieu	x	x			
	Coupe des arbres matures ou élimination du bois mort (au sol ou sur pied)					
	Plantation résineuse					
<b>Menaces directes sur les individus</b>						
Travaux sur jachères et prairies en période de nidification				x	x	

## Conclusion de la hiérarchisation des enjeux ornithologiques

En croisant les données concernant le rôle du site pour la conservation des espèces et l'évaluation de leur état de conservation sur le site, on répartit ainsi les espèces « remarquables » en 3 niveaux de priorité.

Cette hiérarchisation des enjeux ornithologiques prend donc en compte la place de la ZPS « Plateau de Bellefonds » au sein du réseau Natura 2000 pour la conservation des espèces mais également le statut des populations présentes dans la ZPS au regard des différentes menaces identifiées.

Les espèces « remarquables » ont été réparties dans un ordre décroissant de la manière suivante :

- Priorité 1 : rôle du site **très fort** quel que soit l'état de conservation de l'espèce ;
- Priorité 2 : rôle du site **fort** quel que soit l'état de conservation de l'espèce **ou** rôle du site **moyen et** état de conservation **mauvais** ;
- Priorité 3 : état de conservation **bon** quel que soit le rôle du site

On obtient ainsi :

<b>Priorité 1</b>	<b>Alouette lulu</b> <b>Busard cendré</b> <i>Courlis cendré – annexe 2</i>
<b>Priorité 2</b>	Busard Saint-Martin Œdicnème criard Outarde canepetière Pic mar Pie-grièche écorcheur Pipit rousseline <i>Vanneau huppé (rep.)- annexe 2</i>
<b>Priorité 3</b>	Engoulevent d'Europe Milan noir Pluvier doré <i>Vanneau huppé (hiv.) – annexe 2</i>
<i>espèces non prioritaires</i>	<i>Balbuzard pêcheur, Bondrée apivore, Busard des roseaux, Cigogne blanche, Cigogne noire, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon émerillon, Grande Aigrette, Milan royal et Pic noir</i>

→ Le niveau de priorité d'une espèce déterminera ensuite la priorité pour la mise en œuvre des actions.

## SIGLES

ACCA	Association Communale de Chasse Agréée
AELB	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CAD	Contrat d'Agriculture Durable
CAPC	Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais
CDNPS	Commission départementale des sites, perspectives et paysages
CEE	Communauté Économique Européenne
COPIL	COmité de PÎlotage
CREN	Conservatoire Régional d'Espaces Naturels
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CTE	Contrat Territorial d'Exploitation
CTMA	Contrat Territorial Milieux Aquatiques
DDT	Direction Départementale des Territoires
DOCOB	DOCument d'OBjectifs
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EARL	Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée
EBC	Espace Boisé Classé
EPCI	Établissement Public à Coopération Intercommunale
FNSEA	Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FSD	Formulaire Standard de Données
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GEREPI	Association de GEstion de la REserve du PInail
ICHN	Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel
IGCS	Inventaire, Gestion, Conservation des Sols
IGN	Institut National de l'Information Géographique et Forestière
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux
MAET	Mesures Agro-environnementales Territoriales (renommées MAE Climatiques depuis 2015)
MEDDE	Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
PAC	Politique Agricole Commune
POS	Plan d'Occupation des Sols
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PSG	Plan Simple de Gestion
RGA	Recensement Général Agricole
RPG	Registre Parcellaire Graphique
RSAAC	Régime Spécial d'Autorisation Administrative de Coupes
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU	Surface Agricole Utile
SCEA	Société Civile d'Exploitation Agricole
SCI	Société Civile Immobilière
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SIC	Site d'Importance Communautaire
SIEEDV	Syndicat Intercommunal d'Électricité et d'Équipement du Département de la Vienne
SMASP	Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou
SRGS	Schéma Régional de Gestion Sylvicole
STH	Superficie Toujours en Herbe
UGB	Unité Gros Bétail
ZDE	Zone de Développement Éolien
ZICO	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation

## RESSOURCES DOCUMENTAIRES

AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

<http://www.eau-loire-bretagne.fr/>

ATTIE Carole et JOLIVET Christophe, 2011, 2<sup>e</sup> plan national d'actions en faveur de l'outarde canepetière *Tetrax tetrax* 2011-2015. Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, Paris, France. 140 p.

BIRDLIFE INTERNATIONAL, Birds in Europe: populations estimates, trends and conservation status, 2004.

BIRDLIFE INTERNATIONAL, BirdLife Conservation Series n°12, Cambridge, UK. 374 p.

CONSERVATOIRE REGIONAL D'ESPACES NATURELS DE POITOU-CHARENTES, Guide du Paysages en Poitou-Charentes, 201.

BRGM, Carte géologique de la France à 1/50 000 – Vouneuil /Vienne XVIII-26.

<http://infoterre.brgm.fr/>

CASTANO P. et GUYON A., 2005, Schéma Régional de Gestion Sylvicole, CRPF Poitou-Charentes.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE POITOU-CHARENTES, Programme Inventaire Gestion et Conservation des Sols, 2007.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE POITOU-CHARENTES, Référentiel Régional Pédologique et Livret simplifié des pédopaysages de la Vienne, novembre 2012.

COMOLET-TIMAN J., 2012, Codification des données espèces dans les formulaires des Zones de Protection Spéciale, Directive Oiseaux, Note de cadrage actualisée – Muséum national d'histoire naturelle, Service du Patrimoine Naturel.

CONSEIL GENERAL DE LA VIENNE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE, Guide pratique pour des zones de Développement de l'éolien en Vienne, 2008.

CONSERVATOIRE REGIONAL D'ESPACES NATURELS DE POITOU-CHARENTES, Atlas Régional des Paysages de Poitou-Charentes, 1999.

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, Cahiers d'Habitats Natura 2000, Tome 8 – Oiseaux (volumes 1 à 3), 2012.

DREAL POITOU-CHARENTES, Carte des données environnementales en Poitou-Charentes, Pégase.

[http://carto.pegase-poitou-charentes.fr/1/dreal\\_pac\\_grdpub.map](http://carto.pegase-poitou-charentes.fr/1/dreal_pac_grdpub.map)

DUBOIS Ph.J. LE MARECHAL P., OLIOSO G. et YESOU P., 2008, Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Paris, France. 560 p.

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VIENNE.

<http://www.eptb-vienne.fr>

GEROUDET Paul, Collection

INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET FORESTIERE, Géoportail  
<http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES, répertoire des données démographiques

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET, Agreste.  
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/recensement-agricole/>

MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE, Gest'Eau site des outils de gestion intégrée de l'eau. [www.gesteau.eaufrance.fr/](http://www.gesteau.eaufrance.fr/)

OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT, Système d'information géographique de l'observatoire de l'environnement en Poitou-Charentes.  
<http://sigore.observatoire-environnement.org>

POITOU-CHARENTES NATURE, (éds) 2005 - Vade-mecum de l'ornitho en Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, 196p.

PERSUY A., 2012, Annexe Verte « Natura 2000 » au Schéma Régional de Gestion Sylvicole de Poitou-Charentes, CRPF Poitou-Charentes.

RIGAUD T. et GRANGER M. (coord.), 1999, Livre Rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France. 236 p.

R.I.V.E DE LA VIENNE, Diagnostic Territorial du bassin versant Vienne Aval, janvier 2011.

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU SEUIL DU HAUT POITOU, Schéma de cohérence territoriale du Seuil du Haut Poitou  
<http://www.scot-seuil-du-poitou.fr/>

THIOLLAY J.-M. et BRETAGNOLLE V. (coord.), 2004, Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé, Paris, France. 176 p.

UICN FRANCE, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2011. La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

VENTROUX J., LPO Vienne, 2003, Oiseaux et réseaux électriques.



# **ANNEXES**

## Annexe 1 : détail des protocoles d'inventaire

Les relevés ornithologiques se sont répartis sur **27 journées de terrain** entre le 27 décembre 2011 et le 6 octobre 2012, réalisés principalement à pied ou à vélo. Ils ont tous été réalisés dans de bonnes conditions météorologiques : par temps sec et avec un vent nul à faible.

### Espèces nicheuses

#### *Prospection des espaces agricoles*

La zone de prospection couvre les espaces agricoles de l'aire d'étude. Pour l'Outarde canepetière et pour le Courlis cendré, la zone prospectée est étendue aux espaces agricoles de l'aire élargie.

Alouette lulu et Pipit rousseline :

- Prospection systématique pour détection des espèces, à l'oreille principalement (chants).
- Mi-mai et mi-juin, en matinée.
- 2 passages de chacun 3 matinées de terrain.

Busard Saint-Martin et Busard cendré :

- Prospection systématique (jumelles et longue-vue) ciblant les cultures de céréales à paille. Repérage des cantonnements en avril et des nicheurs en juin.
- Fin avril et juin, en journée.
- 2 passages de chacun 1,5 journée de terrain.

Œdicnème criard (+ Vanneau huppé et Courlis cendré) :

- Prospection systématique diurne avec balayage aux jumelles : des jachères et prairies de fauche, pour le courlis ; des cultures de printemps et prairies pâturées, pour le vanneau ; et des semis de printemps, pour l'œdicnème. Repérage des cantonnements vanneaux et courlis lors des parades nuptiales dans la seconde quinzaine de mars. Confirmation de la nidification des vanneaux et courlis, et localisation des œdicnèmes en couvain, en mai.
- Fin mars et mai, en journée.
- 1er passage en 1 journée de terrain et 2nd passage en 2 journées de terrain.

Outarde canepetière :

- Prospection systématique (oreille et jumelles), des semis et végétations rases, pour le repérage des mâles chanteurs.
- Avril, mai et juin, en matinée et en fin de journée.
- 3 passages de chacun 2× ½ journée de terrain.

Pie-grièche écorcheur :

- Prospection systématique des haies basses, aux jumelles.
- Mi-mai et mi-juin, en journée.
- 2 passages de chacun 2 journées de terrain

#### *Prospection des bois et landes*

Engoulevent d'Europe :

- Prospection systématique (oreille principalement et jumelles) des abords des milieux intra-forestiers ouverts.
- Début juin à mi-juillet, au crépuscule et début de nuit.
- 1 passage en 2 soirées de terrain.

Fauvette pitchou :

- Prospection systématique (oreille et jumelles) aux abords des landes et milieux intra-forestiers ouverts.
- Début avril à mi-mai, en matinée.
- 1 passage en 1 matinée de terrain.

**Pic noir et Pic mar :**

- Prospection systématique (oreille et jumelles) des principaux boisements (coteaux de la Vienne, bois d'Ozon, bois au Roi et bois Rullon), pour détecter les cantonnements.
- Seconde quinzaine de mars, en matinée.
- 1 passage en 2 matinées de terrain.

**Rapaces (Bondrée apivore, Milan noir et Circaète Jean-le-Blanc) :**

- 4 points d'observation de 2 heures entre 10h et 14h, à l'extérieur des massifs, pour détecter la présence des espèces et noter les comportements (oreille, jumelles et longue-vue). Cette méthode déterminera un nombre de couples probables.
- Mars, mai et juin-juillet, en journée.
- 3 passages de chacun 2 × ½ journée de terrain.

**Espèces migratrices et espèces hivernantes**

La zone de prospection couvre les espaces agricoles de l'aire d'étude totale élargie.

**Espèces migratrices (Cedricnème criard, Outarde canepetière, Pluvier doré et Vanneau huppé) :**

- Prospection systématique pour repérer et dénombrer les groupes d'oiseaux en rassemblement postnuptial ou en halte.
- Mars, septembre et octobre, en journée.
- 1 passage par mois (3) de chacun 1 journée de terrain.

**Espèces hivernantes (Pluvier doré, Vanneau huppé, Grande aigrette, Héron garde-bœufs et Faucon émerillon) :**

- Prospection systématique pour repérer les oiseaux et dénombrer les groupes en hivernage.
- Décembre et janvier, en journée.
- 1 passage par mois (2) de chacun 1 journée de terrain.

## Annexe 2 : Détail des relevés de terrain

Les relevés ornithologiques se sont répartis sur 27 journées entre le 27 décembre 2011 et le 6 octobre 2012. Ils totalisent plus de 146 heures de terrain sur l'ensemble des trois zones. Les prospections en période de reproduction cumulent plus de 115 heures dont 14 spécifiquement pour les rapaces et 9 pour l'engoulevent. Tandis que les recherches d'hivernants ont demandé près de 17 heures et celles de migrateurs 14,5.

Date	Sujet ciblé	Horaires	Observateur	Mode de déplacement	Équipement	Zone étudiée
27/12/11	hivernants	8h35-17h05	R. Ouvrard	42,5 km à vélo	jumelles	ZPS
07/01/12	hivernants	13h-17h30	R. Ouvrard	24,4 km à vélo	jumelles	Nord ZPS
21/01/12	hivernants	8h25-12h05	R. Ouvrard	19,3 km à vélo	jumelles	Sud ZPS
08/03/12	migrateurs	9h15-12h30	T. Dubois	52,8 km à vélo	jumelles	ZPS et Zét
08/03/12	migrateurs	13h30-17h45				
19/03/12	pics	7h35-8h30	T. Dubois	2,15 km à pied	jumelles	Bois Piécourtault
19/03/12	pics	8h40-9h40	T. Dubois	2,55 km à pied	jumelles	Bois Caumé
19/03/12	rapaces	10h05-11h55	T. Dubois	statique	Jumelles +longue-vue	Chatalé
19/03/12	rapaces	12h05-14h05	T. Dubois	statique	Jumelles +longue-vue	Cerisier Noir
22/03/12	pics	8h25-9h15	T. Dubois	1,29 km à pied	jumelles	Bois Renaudries
22/03/12	pics	9h25-10h35	T. Dubois	2,53 km à pied	jumelles	Bois Rullon
22/03/12	rapaces	10h45-12h40	T. Dubois	statique	Jumelles +longue-vue	Égobures
22/03/12	rapaces	12h50-14h20	T. Dubois	statique	Jumelles +longue-vue	Brandes de l'Évêché
25/03/12	pics	9h-13h	R. Ouvrard	5,66 km à pied	jumelles	Bois au Roi Cent Boisselées
29/03/12	pics	9h45-10h40	T. Dubois	1,73 km à pied	jumelles	Bois la Chaussée
29/03/12	pics	10h50-11h50	T. Dubois	1,47 km à pied	jumelles	Varenne
30/03/12	pics (+pitchou)	11h10-12h10	T. Dubois	1,62 km à pied	jumelles	Cent Boisselées
04/04/12	vanneau courlis (+pitchou)	8h-13h	T. Dubois	30,6 km à vélo	jumelles	Sud ZPS-Zét
05/04/12	vanneau courlis	8h10-13h	T. Dubois	24,8 km à vélo	jumelles	Nord ZPS
12/04/12	vanneau courlis	7h50-13h10	T. Dubois	30,5 km à vélo	jumelles	Zél
10/05/12	global	6h45-11h10	T. Dubois	25,6 km à vélo	jumelles	Sud ZPS-Zét
10/05/12	rapaces busards	11h10-13h10	T. Dubois	statique	Jumelles +longue-vue	Cerisier Noir
10/05/12	rapaces busards	13h45-15h45	T. Dubois	statique	Jumelles +longue-vue	Chatalé
10/05/12	global	16h20-19h50	T. Dubois	25,4 km à vélo	jumelles	Nord ZPS
11/05/12	outarde courlis	6h50-10h30	T. Dubois	16,5 km à vélo	jumelles	Sud Zél
11/05/12	rapaces busards	10h50-12h20	T. Dubois	statique	Jumelles +longue-vue	Brandes de l'Évêché

Date	Sujet ciblé	Horaires	Observateur	Mode de déplacement	Équipement	Zone étudiée
11/05/12	rapaces busards	12h35-14h05	T. Dubois	statique	Jumelles +longue-vue	Égobures
11/05/12	outarde courlis	17h30-19h30	T. Dubois	15 km à vélo	jumelles	Nord Zél
22/05/12	global (pie-grièche, alouette lulu)	6h10-16h	T. Dubois	23 pts d'écoute 5' 40,3 km à vélo	jumelles	Sud ZPS-Zét
23/05/12	global (pie-grièche, alouette lulu, Pipit rousseline)	6h20-14h30	T. Dubois	25 pts d'écoute 5' 24 km à vélo	jumelles	Nord-est ZPS-Zét
23/05/12	outarde courlis	17h30-19h50	T. Dubois	15,6 km à vélo	jumelles	Sud Zél
24/05/12	alouette lulu	6h15-8h15	T. Dubois	19 pts d'écoute 5' (voiture)	jumelles	Centre et Nord ZPS
24/05/12	outarde courlis	8h30-11h	T. Dubois	11,7 km à vélo	jumelles	Nord Zél
24/05/12	global (pie-grièche, alouette lulu)	11h30-15h40	T. Dubois	20,5 km à vélo	jumelles	Centre ZPS
04/06/12	global (pie-grièche, pipit rousseline)	6h-14h	T. Dubois	34,8 km à vélo	jumelles	Sud ZPS + Zét
04/06/12	outarde	18h-21h05	T. Dubois	19,6 km à vélo	jumelles	Sud Zél
05/06/12	outarde	6h-9h30	T. Dubois	17,1 km à vélo	jumelles	Nord Zél
05/06/12	global (pie-grièche, pipit rousseline)	10h-11h30	T. Dubois	6,8 km à vélo	jumelles	Centre ZPS
06/06/12	global (pie-grièche, pipit rousseline)	6h30-13h40	T. Dubois	27 km à vélo	jumelles	Nord ZPS-Zét
26/06/12	engoulement	22h10-0h20	T. Dubois	12 pts d'écoute 5' 1,23 km à pied		Sud Zét
27/06/12	engoulement	22h20-0h20	T. Dubois	11 pts d'écoute 5' 0,95 km à pied		Sud ZPS
28/06/12	engoulement	22h20-24h	T. Dubois	12 pts d'écoute 5'		Sud Zét + centre ZPS
02/07/12	engoulement	22h20-24h	T. Dubois	10 pts d'écoute 5' 0,9 km à pied		Nord ZPS
03/07/12	engoulement	22h20-24h	T. Dubois	15 pts d'écoute 5'		Est Zét et ZPS
01/09/12	migrateurs (groupes postnuptiaux)	7h15-10h45	R. Ouvrard D. Niorthé	65 km voiture	Jumelles +longue-vue	ZPS, Zét et Zél
06/10/12	migrateurs (groupes postnuptiaux)	7h45-11h	R. Ouvrard M. Tranchant	55 km voiture	Jumelles +longue-vue	ZPS, Zét et Zél

Le vélo a été le mode principal de déplacement pour parcourir l'aire totale d'étude (ZPS, zone tampon et zone élargie). Sur les 525 kilomètres parcourus en deux-roues pour ces inventaires, 86 correspondent aux recherches des hivernants, 53 à celles des migrants et 385 aux relevés

des oiseaux nicheurs. Il faut y ajouter les parcours pédestres à raison de 22 km dont 3 pour les écoutes d'engoulevent et 19 pour les prospections de pics.

Les sorties dédiées aux inventaires ornithologiques ont toutes été réalisées dans de bonnes conditions météorologiques : par temps sec (sans pluie) et avec un vent nul à faible. Cependant, la brume a réduit la visibilité lors de la journée du 27 décembre 2011 et lorsqu'elle s'est transformée en bruine à fin de la matinée du 21 janvier 2012.

### Annexe 3 : Liste complète des espèces observées dans la zone d'étude notées de 2009 à 2012

Nom français	Nom scientifique	Monde		Europe			France LR			Région				Plateau Bellefonds			
		LR	Bonn	N2000	SPEC	LR	Nich.	Hiv.	Mig.	LR	ZNIEFF Nich.	ZNIEFF Mig-Hiv	Rareté	ZPS	Zét	Zél	Statut ZPS+
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	LC			Non-SPEC <sup>E</sup>	S	LC	NA <sup>e</sup>		LC			TC	x	X	x	NC
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	LC		annexe 2	3	(H)	LC	LC	NA <sup>d</sup>	NT			C	X	X	X	NP
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	LC		annexe 1	2	H	LC	NA <sup>e</sup>		VU	oui		AC	X	X	x	NP
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis gentilis</i>	LC	annexe 2		Non-SPEC	S	LC	NA <sup>e</sup>	NA <sup>d</sup>	NT	oui		AR	X	x	x	Np
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	LC	annexe 2	annexe 1	3	R	VU	NA <sup>e</sup>	LC			oui	R	x			M
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	LC	annexe 2	annexe 2	3	(D)	LC	LC	NA <sup>d</sup>	VU	oui		AR			x	H
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	LC	annexe 2	annexe 2	3	(D)	EN	DD	NA <sup>d</sup>	CR			AR	x	X	x	H
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	LC			Non-SPEC	S	LC	NA <sup>d</sup>		LC	oui		AC		X		H
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	LC			Non-SPEC	S	LC	NA <sup>d</sup>		LC			C		x	x	P
Bergeronnette de Yarrell	<i>Motacilla alba yarrelli</i>	LC			Non-SPEC	S							R	X	X	X	NC
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	LC			Non-SPEC	(S)	LC		DD	LC	oui		AC	X		X	NP
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	LC	annexe 2	annexe 1	Non-SPEC <sup>E</sup>	(S)	LC		LC	LC	oui		AR	x		X	Np
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	LC			Non-SPEC	S	LC			LC	oui		AC			x	NP
Bruant des roseaux	<i>Emberiza s. schoeniclus</i>	LC			Non-SPEC	S	LC		NA <sup>e</sup>	EN	oui		AR	X	X	x	H
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	LC			Non-SPEC <sup>E</sup>	(S)	NT	NA <sup>d</sup>	NA <sup>d</sup>	VU			AC	X	X	X	NP
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	LC			2	(D)	NT			LC			AC	X	X	X	NC
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	LC			Non-SPEC <sup>E</sup>	S	LC		NA <sup>d</sup>	LC			AC	X	X	X	NC
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	LC	annexe 2	annexe 1	Non-SPEC <sup>E</sup>	S	VU		NA <sup>d</sup>	NT	oui		AR	X	X	X	NP
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	LC	annexe 2	annexe 1	Non-SPEC	S	VU	NA <sup>d</sup>	NA <sup>d</sup>	NT	oui		R	X		x	Np
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	LC	annexe 2	annexe 1	3	H	LC	NA <sup>e</sup>	NA <sup>d</sup>	LC	oui		AC	X	X	X	NC
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC	annexe 2		Non-SPEC	S	LC	NA <sup>e</sup>	NA <sup>e</sup>	LC			C	X	X	X	NC
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	LC	annexe 2	annexe 2	3	(H)	LC		NA <sup>d</sup>	DD	oui		AC	X	X	X	NP
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	LC	annexe 2	annexe 2	Non-SPEC	S	LC	LC	NA <sup>d</sup>	LC		oui (200)	C	X	X	X	NC
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	LC			Non-SPEC	S	LC	NA <sup>d</sup>	NA <sup>d</sup>	LC			C	X	x	x	NC
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	LC	annexe 2		Non-SPEC	S		NA <sup>e</sup>	LC				AR	X		x	M
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	LC	annexe 2	annexe 2	2	D	LC	NA <sup>e</sup>	LC	VU			R	X			M
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	LC	annexe 2		3	(D)	LC	NA <sup>e</sup>	DD	CR			AR			x	M
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	LC			3	(D)	LC			NT	oui		AC	X	x	X	NC
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	LC		annexe 2	Non-SPEC <sup>E</sup>	(S)	LC	NA <sup>d</sup>		LC			AC	X	x	x	NC
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	LC			Non-SPEC <sup>E</sup>	S	LC	NA <sup>e</sup>		LC			C		X	X	Np
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	LC	annexe 2	annexe 1	2	H	LC	NA <sup>e</sup>	NA <sup>d</sup>	NT			R	x		x	M
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	LC	annexe 2	annexe 1	2	R	EN	NA <sup>e</sup>	VU	DD		oui	R	x			M

Nom français	Nom scientifique	Monde		Europe			France LR			Région				Plateau Bellefonds			
		LR	Bonn	N2000	SPEC	LR	Nich.	Hiv.	Mig.	LR	ZNIEFF Nich.	ZNIEFF Mig-Hiv	Rareté	ZPS	Zét	Zél	Statut ZPS+
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	LC	annexe 2	annexe 1	3	(R)	LC		NA <sup>d</sup>	NT	oui		AR	X		x	P
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	LC			3	(H)	LC			EN			AC	X			Np
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	LC		annexe 2	Non-SPEC	(S)	LC	LC		LC			C	X	x	x	NC
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC		annexe 2	Non-SPEC	S	LC	NA <sup>d</sup>		LC			TC	X	X	x	NC
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	LC			Non-SPEC	S	LC		DD	LC			C	X	X	X	Np
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	NT	annexe 2	annexe 2	2	D	VU	LC	NA <sup>d</sup>	EN	oui	oui (20)	AR	x		x	NP
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	LC	annexe 2		Non-SPEC <sup>E</sup>	S	NA <sup>a</sup>	NA <sup>c</sup>		NA			AC			x	P
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	LC			3	(D)	LC			LC			C	X	x	x	NC
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	LC		annexe 1	2	(H)	LC		NA <sup>c</sup>	LC	oui		AC	X	X		NP
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	LC	annexe 2		Non-SPEC	S	LC	NA <sup>c</sup>	NA <sup>d</sup>				AC	X	X	X	NC
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC		annexe 2	3	D	LC	LC	NA <sup>c</sup>	LC			TC	X	X	x	NC
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	LC		annexe 2	Non-SPEC	(S)	LC			NA			C	X	X	X	NC
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	LC	annexe 2		3	D	LC	NA <sup>d</sup>	NA <sup>d</sup>	LC			C	X	X	X	NC
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	LC	annexe 2	annexe 1	Non-SPEC	(S)		DD	NA <sup>d</sup>			oui	R	x			M
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	LC	annexe 2		Non-SPEC	(S)	LC		NA <sup>d</sup>	LC	oui		AR	X		x	Np
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC			Non-SPEC <sup>E</sup>	S	LC	NA <sup>c</sup>	NA <sup>c</sup>	LC			TC	X	X	X	NC
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	LC			Non-SPEC <sup>E</sup>	(S)	LC		DD	EN			AC			x	Np
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	LC			Non-SPEC <sup>E</sup>	S	NT		DD	NT			C	X	X	X	NC
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	LC	annexe 2	annexe 2	Non-SPEC	(S)	LC	NA <sup>c</sup>	NA <sup>c</sup>	LC		oui (150)	C			x	NC
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	LC	annexe 2	annexe 2	2	(D)	LC	LC	NA <sup>c</sup>	VU	oui	oui (60)	AR			x	M
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	LC		annexe 2	Non-SPEC	S	LC	NA <sup>d</sup>	NA <sup>d</sup>	NT			C	X	x	X	NC
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	LC		annexe 2	Non-SPEC	S	LC	NA <sup>d</sup>		LC			C	X	X	x	NP
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	LC			3	H	VU		DD	VU			AR			x	Np
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	LC			Non-SPEC	S	LC	LC	NA <sup>d</sup>	VU			AC	X	x	x	H
Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	LC	annexe 2	annexe 1	Non-SPEC	S	NT	LC		NA		oui	AR	X	x	X	H
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	LC			Non-SPEC	S	LC	NA <sup>d</sup>		NT	oui		AC			x	NC
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	LC			Non-SPEC	S	LC	NA <sup>c</sup>		NT	oui		AC			x	NP
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	LC			Non-SPEC <sup>E</sup>	(S)	LC			LC			C	X	X	x	NP
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	LC		annexe 2	Non-SPEC <sup>E</sup>	S	LC	NA <sup>d</sup>	NA <sup>d</sup>	NT			C	X	X	x	NP
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	LC		annexe 2	Non-SPEC <sup>H</sup>	(S)	LC	LC					AC	X	X	x	H
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	LC		annexe 2	Non-SPEC <sup>H</sup>	(S)		LC	NA <sup>d</sup>				AC	x	X	x	H
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	LC		annexe 2	Non-SPEC <sup>E</sup>	S	LC	NA <sup>d</sup>	NA <sup>d</sup>	LC			TC	X	X	x	NP
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	LC			Non-SPEC	S	LC	NA <sup>d</sup>		LC	oui		AC	X	X	x	P
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	LC	annexe 2	annexe 1	2	(H)	CR	NT	NA <sup>c</sup>			oui	AR			x	M



Nom français	Nom scientifique	Monde		Europe			France LR			Région				Plateau Bellefonds			
		LR	Bonn	N2000	SPEC	LR	Nich.	Hiv.	Mig.	LR	ZNIEFF Nich.	ZNIEFF Mig-Hiv	Rareté	ZPS	Zét	Zél	Statut ZPS+
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	LC	annexe 2		3	(H)	LC		NA <sup>d</sup>	NT	oui		AR			x	M
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	LC			Non-SPEC	S	LC	NA <sup>c</sup>	NA <sup>d</sup>	LC			C	X	X	X	NC
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	LC			Non-SPEC	S	LC	NA <sup>c</sup>		LC			AR	x	x	x	H
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	LC			Non-SPEC	(S)	LC	NA <sup>d</sup>	NA <sup>d</sup>	LC			AC	x	x	x	NC
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	LC			3	(D)	LC			DD	NT		C	X	X	X	NC
Hirondelle rousseline	<i>Cecropis daurica</i>	LC			Non-SPEC	(S)	VU		NA <sup>d</sup>				TR	x			M
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	LC			3	H	LC			DD	LC		C	X	X	X	NC
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	LC			3	(D)	LC	NA <sup>d</sup>		LC	oui		AC	X	X	X	NP
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	LC			Non-SPEC <sup>E</sup>	(S)	LC		NA <sup>d</sup>	LC			AC	X	x	X	NC
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	LC			2	D	VU	NA <sup>d</sup>	NA <sup>c</sup>	NT			AC	X	X	X	NP
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	LC			Non-SPEC <sup>E</sup>	(S)	LC		NA <sup>c</sup>	VU	oui		AR	x			Np
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	LC			Non-SPEC	S	LC		NA <sup>c</sup>	NT			AC	X	X	X	NP
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	LC			Non-SPEC	(S)	LC			DD	LC		TC	x	x	x	NC
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	LC		annexe 1	3	(H)	LC	NA <sup>c</sup>		NT	oui		AC			x	P
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	LC			Non-SPEC <sup>E</sup>	S	LC			DD			R	x			M
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC		annexe 2	Non-SPEC <sup>E</sup>	S	LC	NA <sup>d</sup>	NA <sup>d</sup>	LC			TC	X	X	x	NC
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	LC			Non-SPEC	S	LC		NA <sup>b</sup>	LC			C	X	X	X	NC
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	LC			Non-SPEC <sup>E</sup>	S	LC		NA <sup>b</sup>	LC			TC	X	X	X	NC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC			Non-SPEC	S	LC	NA <sup>b</sup>	NA <sup>d</sup>	LC			TC	X	X	x	NC
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	LC			2	(D)	LC			EN	oui		AR	x			P
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	LC			3	D	LC			EN			AC	X			P
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	LC	annexe 2	annexe 1	3	(VU)	LC		NA <sup>d</sup>	LC	oui		AR	X	x	X	NC
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	NT	annexe 2	annexe 1	2	D	VU	VU	NA <sup>c</sup>				R	x	x	x	M
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC			3	D	LC		NA <sup>b</sup>	NT			TC	X	x	X	NP
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	LC			Non-SPEC <sup>E</sup>	(S)	LC	LC	NA <sup>d</sup>	VU	oui		AR	x	x	x	P
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicanus</i>	LC	annexe 2	annexe 1	3	(VU)	NT	NA <sup>d</sup>	NA <sup>d</sup>	LC	oui	oui	AC	X	X	X	NC
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	NT		annexe 1	1	VU	VU	NA <sup>c</sup>		EN	oui	oui	AR			x	Np
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	LC		annexe 2	3	VU	LC			NE	oui		AC	X		X	NP
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	LC		annexe 2	2	(D)	LC			NE			C	X	X	X	NP
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	LC			Non-SPEC	S	LC	NA <sup>d</sup>		LC			C	X	X	X	NC
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	LC			Non-SPEC	(S)	LC			LC			AC	X	X	x	NP
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	LC		annexe 1	Non-SPEC <sup>E</sup>	(S)	LC			NT	oui		AR	X			NP
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	LC		annexe 1	Non-SPEC	S	LC			VU	oui		AC	x	x	X	Np
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC			2	(H)	LC			LC			C	X	X	X	NP

Nom français	Nom scientifique	Monde		Europe			France LR			Région				Plateau Bellefonds			
		LR	Bonn	N2000	SPEC	LR	Nich.	Hiv.	Mig.	LR	ZNIEFF Nich.	ZNIEFF Mig-Hiv	Rareté	ZPS	Zét	Zél	Statut ZPS+
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC		annexe 2	Non-SPEC	S	LC			NT			C	X	X	X	NC
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	LC		annexe 1	3	(H)	LC	NA <sup>c</sup>	NA <sup>d</sup>	NT	oui		AR	X	X	X	NC
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	LC		annexe 2	Non-SPEC <sup>E</sup>	(S)	LC	NA <sup>d</sup>	NA <sup>d</sup>	EN	oui	oui (100)	AR	X		X	N <sub>p</sub>
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC		annexe 2	Non-SPEC <sup>E</sup>	S	LC	LC	NA <sup>d</sup>	LC			TC	X	X	x	NC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC			Non-SPEC <sup>E</sup>	S	LC	NA <sup>d</sup>	NA <sup>d</sup>	LC			TC	X	X	X	NC
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	LC			Non-SPEC	S		DD	NA <sup>d</sup>				AR	x		x	M
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	LC			Non-SPEC	S	LC		DD	LC			C	X	X	X	NC
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	LC			Non-SPEC <sup>E</sup>	(S)	VU	DD	NA <sup>d</sup>	EN	oui		AC	X	x	x	N <sub>p</sub>
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	LC		annexe 1	3	(D)	LC		NA <sup>d</sup>	VU	oui		R	X		x	N <sub>p</sub>
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	LC	annexe 2	ann. 1+2	Non-SPEC <sup>E</sup>	(S)		LC				oui (200)	AR	X	X	X	H
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	LC			2	(D)	LC		NA <sup>d</sup>	NT			AC	x	x	x	N <sub>p</sub>
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	LC			Non-SPEC	S	NT		DD	EN	oui		AR	x		x	M
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	LC			2	(D)	VU		NA <sup>d</sup>	EN	oui		AR			x	N <sub>p</sub>
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC			Non-SPEC	S	LC	NA <sup>d</sup>	NA <sup>c</sup>	LC			C	X	X	X	NP
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	LC		annexe 2	Non-SPEC	(S)	DD	NA <sup>d</sup>	NA <sup>d</sup>	EN	oui	oui	AR			x	M
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	LC			Non-SPEC <sup>E</sup>	(S)	LC	NA <sup>d</sup>	NA <sup>d</sup>	LC			C	X	X	x	N <sub>p</sub>
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	LC			Non-SPEC <sup>E</sup>	S	LC	NA <sup>d</sup>	NA <sup>d</sup>	NT	oui		AC			x	N <sub>p</sub>
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	LC			Non-SPEC <sup>E</sup>	(S)	LC		NA <sup>c</sup>	LC			C	X	X	X	NC
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC			Non-SPEC <sup>E</sup>	S	LC	NA <sup>d</sup>	NA <sup>d</sup>	LC			TC	X	X	x	NC
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	LC			2	(H)	LC		NA <sup>d</sup>	LC	oui		AC	x		x	NP
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	LC			Non-SPEC	S	LC	NA <sup>d</sup>	NA <sup>d</sup>	LC			C	x		x	NC
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	LC			Non-SPEC <sup>E</sup>	S	LC		NA <sup>c</sup>	EN	oui		AR	X			NP
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	LC			Non-SPEC <sup>E</sup>	S	LC		NA <sup>d</sup>	VU			C	x		x	N <sub>p</sub>
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	LC			Non-SPEC	S	LC			LC			C	X	X	x	NP
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	LC			Non-SPEC <sup>E</sup>	(S)	VU		DD	CR	oui		AR	X	x	x	M
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	LC			Non-SPEC	(S)	LC	NA <sup>d</sup>	NA <sup>d</sup>	NT			AC	X	X	X	NC
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	LC			Non-SPEC <sup>E</sup>	S	NT	DD	NA <sup>d</sup>				AC			x	H
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	LC	annexe 2	annexe 2	3	D	LC		NA <sup>c</sup>	LC			C	X	X	X	NP
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	LC		annexe 2	Non-SPEC	S	LC		NA <sup>d</sup>	LC			TC	X		x	NC
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	LC			3	(D)	NT		DD	EN	oui		AR	X		X	M
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LC			Non-SPEC	S	LC	NA <sup>d</sup>		LC			TC	X	X	x	N <sub>p</sub>
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	LC	annexe 2	annexe 2	2	VU	LC	LC	NA <sup>d</sup>	LC	oui	oui (200)	AC	X	X	X	NP
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	LC			Non-SPEC <sup>E</sup>	S	LC	NA <sup>d</sup>	NA <sup>d</sup>	LC			C	X	X	x	NC

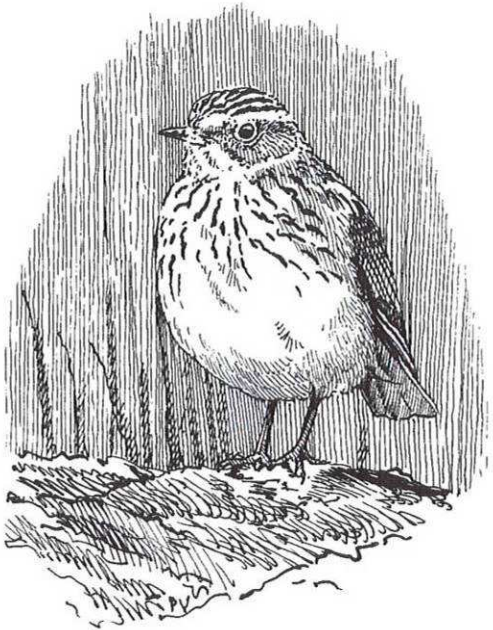
**Listes Rouges**

LR Monde	Liste Rouge mondiale (UICN, 2010)
LR Europe	Liste Rouge européenne (Birds in Europe. Population estimates, trends and conservation status. BirdLife Conservation Series no. 12, 2004)
LR France	Liste Rouge nationale (UICN - MNHN - LPO - SEOF - ONCFS, 2011)
LR PC	Liste Rouge régionale (LPO - GODS - Charente Nature, à paraître)
CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée (Near Threatened) : espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises D : Declining ; R : Rare ; H : Depleted (en rétablissement)
S	Secure
LC	Préoccupation mineure (Least Concern) : espèce pour laquelle le risque de disparition de la zone géographique considérée est faible
DD	Données insuffisantes (Data Deficient) : espèces pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes
NE	Non évalué : espèce non encore confrontée aux critères de la Liste Rouge
NA	Non applicable. Espèce non soumise à évaluation car : b) présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole c) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative d) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis ( ) Statut provisoire
<b>Bonn</b>	Source : Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) (2006) L'Annexe 2 énumère des espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable.
<b>N2000</b>	Directive pour la Conservation des oiseaux sauvages (2009/147/CE du 30 novembre 2009) Annexe 1 : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de répartition. Annexe 2 : espèces pouvant être l'objet d'actes de chasse dans le cadre de la législation nationale, en raison de leur niveau de population, de leur distribution géographique et de leur taux de reproductivité dans l'ensemble de la Communauté, tout en veillant à ne pas compromettre les efforts de conservation entrepris dans leur aire de répartition.
<b>SPEC</b>	Source : Birds in Europe. Population estimates, trends and conservation status. BirdLife Conservation Series no. 12 (2004)
SPEC 1	Espèce européenne menacée au niveau mondial
SPEC 2	Espèce dont le statut de conservation en Europe est défavorable et dont plus de 50 % de la population mondiale ou de l'aire de répartition est en Europe
SPEC 3	Espèce dont le statut de conservation en Europe est défavorable et dont la population mondiale ou l'aire de répartition n'est pas concentrée en Europe
Non-SPEC <sup>F</sup>	Espèce dont le statut de conservation en Europe n'est pas défavorable et dont plus de 50 % de la population mondiale ou de l'aire de répartition est en Europe
Non-SPEC <sup>F</sup> H	Critère Non-SPEC <sup>F</sup> applicable aux populations hivernantes
Non-SPEC	Espèce dont le statut de conservation en Europe n'est pas défavorable et dont la population mondiale ou l'aire de répartition n'est pas concentrée en Europe
<b>ZNIEFF</b>	Source : Espèce animales et végétales déterminantes en Poitou-Charentes. Coll. Cahiers techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature (2001)
Nicheurs	Espèce nicheuse déterminante pour les ZNIEFF en Vienne (86)
Mig - Hiv	Espèce déterminante sur des sites de halte migratoire ou d'hivernage utilisés chaque année.
(Seuil)	Seuil numérique à partir duquel l'espèce concernée devient déterminante sur une ZNIEFF. Il s'agit d'un effectif instantané et non cumulé.
<b>Rareté</b>	Degré de rareté en Vienne à dire d'expert (Williamson 2012) TR : très rare / R : rare / AR : assez rare / AC : assez commun / C : commun / TC : très commun

<b>Plateau Bellefonds</b>	Présence dans la ZPS du Plateau de Bellefonds (ZPS), l'aire d'étude (Zét) ou l'aire élargie (Zél)
	x donnée issue de la base LPO Vienne (2009-2012)
	X donnée issue du protocole N2000 (2011-2012)
<b>Statut ZPS+</b>	Statut sur l'ensemble ZPS+zone d'étude+aire élargie
	NC nicheur certain
	NP nicheur probable
	Np nicheur possible
	H hivernant
	M migrateur
	P de passage

## Annexe 4 : fiche espèce – Alouette lulu


### Alouette lulu (*Lulula arborea*)

<p>Illustration de l'espèce</p> 	<p>Description</p> <p>Passereau de taille moyenne de teinte brunâtre, avec une silhouette trapue et une queue courte. Un sourcil très clair souligne sa petite calotte marron rayée. Au sol ou perchée sur un fil, un poteau ou une branche d'arbre, l'Alouette lulu chante beaucoup.</p> <p>Statut et protection</p> <p>Directive Oiseaux : Annexe 1          Liste Rouge Europe : depleted (en rétablissement)          Liste Rouge France : vulnérable</p>
<p>Biologie-écologie</p> <p>L'espèce thermophile choisit des secteurs dégagés, secs, bien ensoleillés et protégés des vents par des haies ou des bosquets qui lui servent aussi de perchoirs.</p> <p>On la trouve facilement dans les zones herbeuses ou entre les chaumes des champs cultivés en bocage et s'y installe surtout en bordure des chemins peu fréquentés.</p> <p>L'Alouette lulu niche à même le sol, toujours sur un terrain sec. La ponte est précoce (fin mars, début avril) avec en général 4 œuf.</p> <p>Elle recherche les zones riches en insectes et graines pour se nourrir.</p>	<p>Répartition et tendance</p> <p>La population européenne est très dispersée, plus de la moitié des effectifs étant localisés en Espagne et au Portugal.</p> <p>En France, les 50 000 à 200 000 couples sont globalement répartis sur le territoire mais plus localisée dans le Bassin parisien et faiblement présente dans le quart nord-est du pays. En hiver, l'espèce est présente dans les départements au sud d'une ligne Caen-Genève où ses effectifs grossissent à cette époque de l'année (100 000 à 1 million d'individus).</p> <p>L'Alouette lulu a subi un fort déclin sur son aire de répartition ainsi qu'une réduction de cette aire sur ses limites ouest et nord. En Poitou-Charentes, sa répartition est hétérogène, excluant les grandes plaines cultivées et les secteurs plus humides.</p>
<p>Distribution sur le site</p> <p>L'espèce est présente sur un petit secteur au nord-est de la ZPS dans les secteurs de la Canterie et Haute Limousinière dans une zone de coteaux où le parcellaire est mixte, de petite taille et matérialisé par des haies. On estime l'effectif nicheur à 2 couples et quelques dizaines d'individus en hivernage.</p> <p>→ Voir carte 7</p>	

Facteurs favorables	Facteurs défavorables
Présence de zones herbeuses sèches et riches en insectes Présence de haies ou d'arbres pour se percher	Fermeture du milieu Arrachage de haies Utilisation excessive de produits phytosanitaires ou d'engrais
<b>Objectifs de conservation de l'espèce sur le site</b>	
Conservation des biotopes favorables à l'espèce Augmentation de la ressource en insectes par diminution de l'emploi de produits phytosanitaires	
<b>Stratégie</b>	
<p><i>Action de gestion des habitats</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir du pastoralisme et des prairies de fauche</li> <li>Préserver ou restaurer des haies en bordure des parcelles agricoles</li> <li>Maintenir les chaumes en période hivernale</li> </ul> <p><i>Action de conservation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser moins d'insecticides : éviter leur utilisation en préventif en privilégiant les interventions curatives</li> <li>Utiliser moins de vermifuges vétérinaires fortement rémanents présentant un risque d'empoisonnement pour les oiseaux se nourrissant des insectes coprophages</li> </ul> <p><i>Sensibilisation / Information</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Informers les exploitants agricoles, les particuliers et les vétérinaires des risques liés à l'utilisation de certains produits phytosanitaires</li> </ul>	
<b>Pistes de travail</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement de la politique contractuelle de gestion pastorale sur les zones favorables à l'espèce</li> <li>Mise en place d'une charte de bonnes pratiques agricoles concernant l'emploi des produits phytosanitaires</li> <li>Intégration des haies dans les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme</li> </ul>	

## Annexe 5 : fiche espèce – Busard cendré

### Busard cendré (*Circus pygargus*)


	<p><b>Description</b></p> <p>Rapace diurne aux ailes et queue assez longues et étroites. Le corps est élancé. Le mâle est gris-bleu avec le bout des ailes noires. Présence de barres noires sur les ailes (deux dessous et une seule dessus). La femelle est brune avec une tache blanche sur le croupion.</p>
	<p><b>Statut et protection</b></p> <p>Convention de Bonn : Annexe 2          Directive Oiseaux : Annexe 1          Liste Rouge France : Vulnérable          Liste Rouge Poitou-Charentes : Quasi menacée</p>
<p><b>Biologie-écologie</b></p> <p>Les busards nichent au sol et les couples ont tendance à se regrouper en colonies lâches pour se reproduire. Les nids sont installés dans les marais, les jeunes plantations d'arbres, les landes, les friches, les prairies de fauche naturelles ou semées et les cultures.</p> <p>Le Busard cendré se nourrit essentiellement de campagnols des champs dont l'abondance influence directement sa répartition et le succès reproducteur.</p> <p>Les busards cendrés se regroupent en dortoirs au milieu de l'été avant de rejoindre leurs quartiers d'hivernage situés en Afrique subsaharienne.</p>	<p><b>Répartition et tendance</b></p> <p>La population mondiale du Busard cendré est concentrée en Europe et jusqu'au lac Baïkal à l'est. La France et l'Espagne accueillent les deux tiers de l'effectif européen. En France, la répartition des 3 900 à 5 100 couples est assez hétérogène avec 17% en région Poitou-Charentes (670-880 couples).</p> <p>Les populations des pays de l'Union européenne sont en déclin ou en léger progrès. En France, la plupart des effectifs régionaux sont en déclin mais ceux du pourtour méditerranéen augmentent.</p>
<p><b>Distribution sur le site</b></p> <p>L'espèce niche globalement sur l'ensemble du site, dans les céréales à paille. La ZPS constitue le territoire de chasse privilégié des busards cendrés qui s'y reproduisent. Les jachères, friches et prairies sont parmi les milieux les plus recherchés. L'effectif sur le site est estimé entre 2 et 3 couples. Il faut noter la découverte, dans une jachère en zone d'étude élargie, d'un dortoir postnuptial qui a accueilli en août 2010 jusqu'à 5 busards cendrés accompagnés d'un Saint-Martin.</p> <p>→ Voir carte 8</p>	
<p><b>Facteurs favorables</b></p> <p>Présence de prairies, de luzernes, de jachères enherbées et de friches          Présence de landes non boisées</p>	<p><b>Facteurs défavorables</b></p> <p>Récoltes (surtout orge d'hiver) et fauches intervenant avant l'envol des jeunes          Réduction des surfaces en herbe (prairies, luzernes, jachères enherbées, friches...) riches en proies (campagnols)</p>

Objectifs de conservation de l'espèce sur le site
Protection des nichées Maintien et création de zones d'alimentation (notamment des jachères en herbe) Milieux de reproduction attractifs pour l'espèce, permettant de ne plus nicher dans les cultures
Stratégie
<i>Action de gestion des habitats</i> Maintenir et créer des milieux herbeux (prairies, luzernes, jachères enherbées, friches...) Créer des milieux favorables à la reproduction de l'espèce  <i>Action de conservation</i> Mettre en place des opérations de sauvetage des nichées installées dans les cultures ou prairies et susceptibles d'être détruites lors des récoltes  <i>Information/sensibilisation</i> Sensibiliser les agriculteurs pour une coopération à la conservation de l'espèce (protection des nichées)
Pistes de travail
Développement de la politique contractuelle de gestion des milieux agricoles sur les zones favorables à l'espèce



## Annexe 6 : fiche espèce – Busard Saint-Martin


### Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)

	<p><b>Description</b></p> <p>Rapace diurne aux ailes et queue assez longues et étroites. Il est plus robuste que le Busard cendré. Le mâle est gris pâle avec seul le bout des ailes noires (absence de barres noires sur les ailes qui sont présentes chez le Busard cendré). La femelle est brune avec une tâche blanche sur le croupion.</p>
	<p><b>Statut et protection</b></p> <p>Convention de Bonn : Annexe 2          Directive Oiseaux : Annexe 1          Liste Rouge Europe : Quasi menacée</p>
<p><b>Biologie-écologie</b></p> <p>Le Busard Saint-Martin niche au sol principalement dans les friches, les landes boisées ou non et les jeunes plantations de résineux, mais également dans les cultures céréalières.</p> <p>Après les parades nuptiales courant mars et avril, les pontes de 4 à 6 œufs sont déposés à terre, dans la végétation de 0,8 à 3 m de hauteur. Les jeunes s'envolent fin juin début juillet. Dès le milieu de l'été, les oiseaux se rassemblent en dortoir puis les adultes restent en majorité à proximité des zones de reproduction. Les juvéniles partent majoritairement hiverner dans les piémonts pyrénéens et la péninsule ibérique.</p> <p>Le Busard Saint-Martin est assez éclectique en alimentation mais il capture principalement des petits rongeurs et des passereaux nichant à terre.</p>	<p><b>Répartition et tendance</b></p> <p>Présent de l'Europe à l'Asie, le Busard Saint-Martin compte 32 000 à 60 000 couples en Europe dont 60% en Russie. Cette population est en rémission : restauration partielle des effectifs après un large déclin jusqu'en fin XXe.</p> <p>En France, l'espèce est absente des régions méditerranéennes, du massif alpin, de l'extrême nord-est du pays et de la frange littorale de la Bretagne à la Picardie. Le pays accueille 7 800 à 11 200 couples reproducteurs (soit 55 % de l'effectif ouest-européen). Chaque année, 6 000 à 10 000 individus hivernent en France pour moitié issus du nord-est de l'Europe.</p> <p>Les 1250 à 1800 couples présents en Poitou-Charentes représentent 16% des effectifs nationaux (2<sup>e</sup> région française).</p>
<p><b>Distribution sur le site</b></p> <p>L'espèce niche globalement sur l'ensemble du site, essentiellement dans les céréales à paille. La ZPS et ses abords constituent le territoire de chasse privilégié des busards qui s'y reproduisent. Les friches, jachères et prairies sont les milieux les plus recherchés. L'effectif sur le site est estimé entre 2 et 3 couples selon les années.</p> <p>→ Voir carte 9</p>	

Facteurs favorables	Facteurs défavorables
Présence de prairies, de luzernes, de jachères enherbées et de friches pour l'alimentation	Récoltes (surtout orge d'hiver) et fauches intervenant avant l'envol des jeunes Réduction des surfaces en herbe (prairies, luzernes, jachères enherbées, friches...) riches en proies (campagnols)
<b>Objectifs de conservation de l'espèce sur le site</b>	
Protection des nichées Maintien et création de zones d'alimentation (notamment des jachères en herbe) Milieux de reproduction attractifs, permettant aux oiseaux de ne plus nicher dans les cultures	
<b>Stratégie</b>	
<i>Action de gestion des habitats</i> Maintenir et créer des milieux herbeux (prairies, luzernes, jachères enherbées, friches...) Créer des milieux favorables à la reproduction de l'espèce  <i>Action de conservation</i> Mettre en place des opérations de sauvetage des nichées installées dans les cultures ou prairies et susceptibles d'être détruites lors des récoltes  <i>Information/sensibilisation</i> Sensibiliser les agriculteurs pour une coopération à la conservation de l'espèce (protection des nichées)	
<b>Pistes de travail</b>	
Développement de la politique contractuelle de gestion des milieux agricoles sur les zones favorables à l'espèce	

## Annexe 7 : fiche espèce – Engoulevent d'Europe

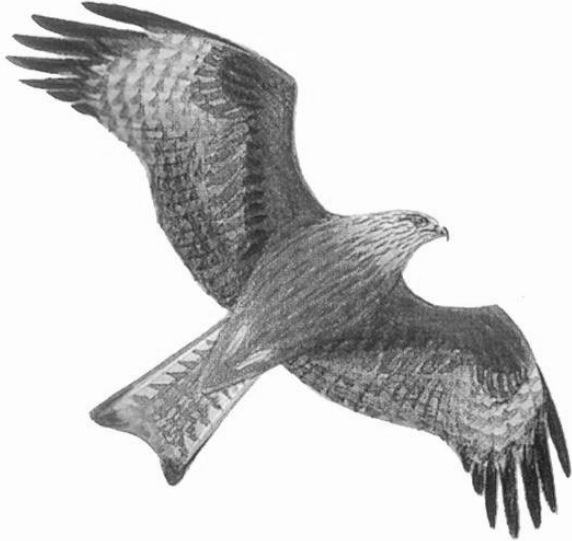
### Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)

	<p align="center"><b>Description</b></p> <p>Espèce nocturne dont la silhouette ressemble à celle du coucou et dont le vol silencieux rappelle celui d'un rapace nocturne. Il se manifeste principalement par son chant semblable à un ronronnement métallique et par ses cris en vol. Son plumage lui permet par mimétisme de rester invisible durant la journée, posé au sol ou au long d'une branche basse.</p>
	<p align="center"><b>Statut et protection</b></p> <p>Directive Oiseaux : Annexe 1 Liste Rouge Europe : Quasi menacée</p>
<p align="center"><b>Biologie-écologie</b></p> <p>Hivernant en Afrique tropicale et orientale, il arrive dans notre région à partir de fin avril pour en repartir en septembre. Insectivore nocturne, il capture en vol des papillons et des petits coléoptères.</p> <p>L'engoulevent se reproduit dans les landes, friches arbustives, régénérations forestières et forêts ouvertes. Il installe son nid sur une placette de terre nue dans les milieux ensoleillés, à végétation basse et clairsemée. Les couples effectuent 2 pontes de 2 œufs par an.</p>	<p align="center"><b>Répartition et tendance</b></p> <p>Cet engoulevent occupe toute l'Europe avec un effectif dépassant 470 000 couples (Russie comprise). Après avoir été marquée par un net déclin de 1970 à 1990, l'espèce s'est partiellement refait une santé.</p> <p>Il niche sur une grande partie du territoire français mais les densités augmentent sensiblement du nord au sud et d'est en ouest. La population française comprise entre 50 000 et 100 000 couples semble stable. La dernière estimation des effectifs pictocharentais (en 1999) fait état de 1 950 à 4 200 couples. Après les travaux poussés sur les peuplements d'engoulevent des forêts domaniales de la Vienne de 2008 à 2011, on peut considérer ces chiffres comme une estimation basse.</p>
<p align="center"><b>Distribution sur le site</b></p> <p>Les bois et bosquets clairs offrent à l'engoulevent des habitats propices. Les relevés de 2012 permettent d'estimer le nombre de couples nicheurs à une dizaine en ZPS tandis qu'on en compte une douzaine d'autres en zone d'étude, dans les bois des vallées sèches au sud de la ZPS.</p> <p>→ Voir carte 11</p>	
<p align="center"><b>Facteurs favorables</b></p> <p>Landes, bois clairs et coupes forestières récentes Prairies riches en insectes proies</p>	<p align="center"><b>Facteurs défavorables</b></p> <p>Destruction de nichées par travaux sylvicoles Mortalité due au trafic routier Dérangement et prédation notamment par le sanglier</p>

Objectifs de conservation de l'espèce sur le site
Maintien d'habitats favorables à l'espèce Maintien et création de zones d'alimentation (notamment des jachères en herbe) Assurance de la tranquillité des sites de reproduction
Stratégie
<i>Action de gestion des habitats</i> Pérenniser la gestion sylvicole en petites parcelles avec rotations des coupes Maintenir des landes et des prairies fauchées ou pâturées Entretenir hors période de reproduction les cloisonnements sylvicoles et les layons des landes  <i>Action de conservation</i> Éviter toute perturbation (en particulier entretien et travaux forestiers) de début mai à fin août dans les zones de reproduction  <i>Information/sensibilisation</i> Sensibiliser les usagers à la fragilité de l'espèce
Pistes de travail
Intégration des préconisations propres à l'engoulevant dans les documents de gestion forestière Développement de la politique contractuelle de gestion des milieux agricoles sur les zones favorables à l'espèce

## Annexe 8 : fiche espèce – Milan noir


### Milan noir (*Milvus migrans*)

	<p align="center"><b>Description</b></p> <p>Rapace de taille moyenne (envergure 130-155 cm) d'aspect très sombre, facilement reconnaissable à sa queue échancrée. Le dessous est gris brunâtre et le dessus brun foncé.</p>
	<p align="center"><b>Statut et protection</b></p> <p>Convention de Bonn : Annexe 2 Directive Oiseaux : Annexe 2 Liste Rouge Europe : Vulnérable</p>
<p align="center"><b>Biologie-écologie</b></p> <p>Migrateur, le Milan noir arrive en mars dans notre région. Il fréquente préférentiellement les vallées alluviales mais également les plaines agricoles. Il construit son aire à la lisière d'un bois ou dans une haie arborée. Ses jeunes quittent le nid au début de l'été, puis la famille part pour l'Afrique dès fin juillet.</p> <p>Opportuniste et piètre chasseur, il est capable de capturer les campagnols et les insectes dans les champs et les prairies. Il exploite volontiers les détritiques ou les animaux morts au bord des routes, après la fauche d'une prairie, et surtout sur les étangs et cours d'eau (poissons morts).</p>	<p align="center"><b>Répartition et tendance</b></p> <p>Espèce de l'Ancien Monde, le Milan noir niche dans quasiment toute l'Europe avec entre 76 000 et 100 000 couples. Quelques pays de l'ouest de l'Europe dont la France ont des effectifs stables ou en légère progression. Cependant l'espèce subit un fort déclin en Europe Orientale de la Finlande à la Grèce.</p> <p>En France, malgré une population en croissance, le Milan noir reste absent du quart Nord-Ouest. Notre pays accueille plus de la moitié de la population d'Europe occidentale avec 19 300 à 24 600 couples. L'espèce se reproduit dans les quatre départements du Poitou-Charentes (1433 à 1822 couples) mais la moitié des effectifs se concentre sur la façade atlantique.</p>
<p align="center"><b>Distribution sur le site</b></p> <p>Le Milan noir est bien présent sur la ZPS avec 2 à 3 couples. Le terroir agricole varié et la vallée de l'Ozon conviennent particulièrement à l'espèce. Des oiseaux nichant sur la vallée de la Vienne ou en « zone élargie » peuvent aussi venir s'alimenter sur le plateau.</p> <p>→ Voir carte 12</p>	
<p align="center"><b>Facteurs favorables</b></p> <p>Présence de ripisylves et de boisements avec de grands arbres Présence de prairies fauchées ou pâturées et de milieux riches en insectes et petits rongeurs (campagnols) Proximité de la rivière Ozon et de plans d'eau</p>	<p align="center"><b>Facteurs défavorables</b></p> <p>Disparition et dégradation des prairies Électrocution sur le réseau électrique moyenne tension Dérangement pendant la période de reproduction (travaux forestiers, entretien de haies, activités de loisirs)</p>

Objectifs de conservation de l'espèce sur le site
Conservation des habitats de reproduction et d'alimentation de l'espèce Assurance de la tranquillité des sites de reproduction
Stratégie
<i>Action de gestion des habitats</i> Maintenir de grands arbres en ripisylve, dans les boisements et les haies Maintenir des prairies de fauche ou pâturées Maintenir et créer des jachères « faunistiques »
<i>Action de conservation</i> Mettre en place des dispositifs anticollision et anti-électrocution sur les lignes électriques dangereuses Enfouir les nouvelles lignes électriques Eviter toute perturbation du 1 <sup>er</sup> mars au 15 juillet autour des aires occupées
<i>Information/sensibilisation</i> Sensibiliser les forestiers et les propriétaires sur les enjeux de conservation de l'espèce
Pistes de travail
Mise en place d'un programme d'intervention pour la neutralisation des lignes selon les priorités Développement de la politique contractuelle de gestion des milieux agricoles, notamment les prairies Intégration des objectifs de conservation de l'espèce aux plans de gestion sylvicoles

## Annexe 9 : fiche espèce – Œdicnème criard

### Œdicnème criard (*Burhinus oedicnemus*)

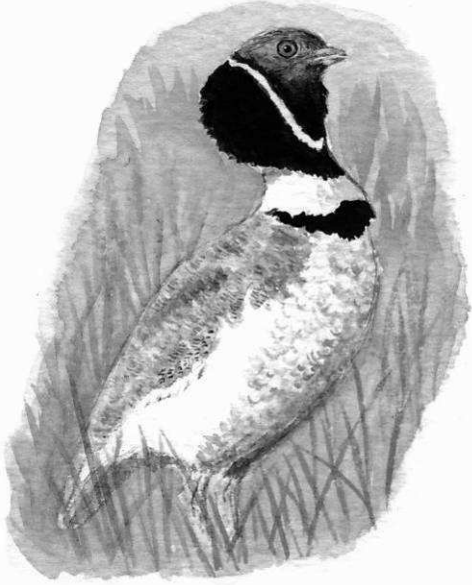
	<p align="center"><b>Description</b></p> <p>Oiseau de taille moyenne à grosse tête aux grands yeux jaunes entourés de sourcils et moustaches blancs, bec fort jaune à bout noir, longues pattes jaunes. Le corps est brun clair dessus et blanchâtre dessous et les ailes sont marquées d'une barre blanche bordée de noir nettement visible en vol.</p>
	<p align="center"><b>Statut et tendance</b></p> <p>Convention de Bonn : Annexe 2          Directive Oiseaux : Annexe 1          Livre Rouge Europe : Vulnérable          Livre Rouge France : Quasi menacée</p>
<p align="center"><b>Biologie-écologie</b></p> <p>L'Œdicnème criard, parfois surnommé courlis de terre à cause de son cri nocturne « courr-rii », est très mimétique. Il fréquente les milieux caillouteux secs avec une végétation basse et clairsemée.</p> <p>Il niche volontiers dans les cultures tardives dites sarclées où son nid est une simple dépression grattée dans le sol. Les poussins le quittent peu de temps après leur naissance et toute la famille se dirige ensuite vers des zones riches en insectes et en escargots indispensables à l'élevage des jeunes. Dès septembre, les œdicnèmes se rassemblent en groupes pouvant compter plusieurs dizaines voire centaines d'individus. De novembre à mars, les oiseaux sont dans les aires d'hivernages de la péninsule ibérique et d'Afrique du Nord.</p>	<p align="center"><b>Répartition et tendance</b></p> <p>Réparti des Canaries à l'Asie du Sud-est, l'Œdicnème criard est présent dans la plupart des pays du sud européen où il subit un très fort déclin depuis quelques décennies. Il est encore bien représenté dans la péninsule ibérique avec 30 000 à 40 000 couples.</p> <p>En France, la population compte 7 000 à 10 000 couples dont environ un tiers dans les plaines du Poitou-Charentes. Une petite augmentation des effectifs est notée depuis le début du siècle.</p>
<p align="center"><b>Distribution sur le site</b></p> <p>L'espèce est présente durant la nidification sur l'ensemble du plateau de la ZPS ainsi qu'à l'est de l'Ozon. On peut en estimer la population à une quinzaine de couples en ZPS (et autant dans la zone d'étude élargie).</p> <p>Un groupe postnuptial pouvant compter plus de 30 oiseaux est régulièrement noté dans le sud-est de la ZPS à l'automne.</p> <p>→ Voir carte 13</p>	

Facteurs favorables	Facteurs défavorables
Présence de zones sèches dénudées ou avec une végétation basse et clairsemée pour installer le nid (pelouse sèche, semis cultures de printemps sèches, jachère) Mosaïque de parcelles de culture et de zones en herbe (prairies, luzernes, jachères enherbées, friches...) riches en proies Tranquillité des zones de rassemblement postnuptial	Destruction des habitats de l'espèce par modification des pratiques agricoles (agrandissement des parcelles, disparition des zones en herbe riches en proies, irrigation) Diminution des ressources alimentaires due aux traitements phytosanitaires Destruction des nichées lors des travaux agricoles (semis et binage des tournesols notamment)
Objectifs de conservation de l'espèce sur le site	
Maintien et création de milieux herbacés (prairies, luzernes, jachères enherbées, friches...) Maintien dans l'assolement de cultures de printemps sèches, notamment tournesol Augmentation des ressources alimentaires Assurance de la tranquillité des groupes postnuptiaux	
Stratégie	
<i>Action de gestion des habitats</i> Maintenir et créer des milieux herbacés (prairies, luzernes, jachères enherbées, friches...) riches en proies  <i>Action de conservation</i> Réduire l'emploi des produits phytosanitaires Organiser les réserves de chasse pour intégrer les sites de rassemblement  <i>Information/sensibilisation</i> Sensibiliser les agriculteurs aux enjeux liés à la conservation de l'espèce	
Pistes de travail	
Développement de la politique contractuelle de gestion des milieux agricoles	



## Annexe 10 : fiche espèce – Outarde canepetière


### Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*)

	<p><b>Description</b></p> <p>De la taille d'une petite poule, le mâle en période nuptiale se reconnaît facilement à son cou et sa poitrine ornés de motifs noirs et blancs (voir ci-contre). Le ventre blanc contraste avec le dos brun-chamois finement vermiculé de brun. La femelle, les jeunes et les mâles en hiver ne possèdent pas les motifs noirs et blancs.</p>
	<p><b>Statut et protection</b></p> <p>Directive Oiseaux : Annexe 1          Liste Rouge Monde : Quasi menacée          Liste Rouge Europe : Vulnérable          Liste Rouge France : Vulnérable          Liste Rouge Poitou-Charentes : En danger</p>
<p><b>Biologie-écologie</b></p> <p>De retour d'hivernage en Espagne, les mâles se livrent aux parades nuptiales jusqu'en juillet dans des semis de tournesol, luzerne fauchée, chemins... Les femelles choisissent alors l'un d'eux pour s'accoupler. Elles vont ensuite assurer seules l'installation du nid, la couvaison et l'élevage des jeunes. Le nid est le plus souvent dans une jachère enherbée ou une luzerne, parfois dans d'autres lieux herbeux (prairie, ray-grass, bords de chemin, friches...). Les adultes majoritairement herbivores consomment également des invertébrés, surtout les femelles. Les jeunes s'en nourrissent exclusivement.</p> <p>Les outardes se rassemblent à l'automne dans des parcelles en chaumes (colza principalement) avant d'effectuer leur migration.</p>	<p><b>Répartition et tendance</b></p> <p>L'outarde canepetière est présente d'une part de la Crimée à la Chine (situation mal connue) et d'autre part dans le sud-ouest de l'Europe. Cette dernière population, dont les quatre cinquième sont concentrés en Espagne, est estimée à 65 000 - 100 000 individus après avoir subi un très fort déclin depuis 1970. Elle s'est éteinte d'une vingtaine de pays depuis le 19<sup>e</sup> s.</p> <p>En France, après l'extinction de la population continentale, les outardes se répartissent entre les deux domaines méditerranéen (1333-1487 mâles en 2008) et atlantique (env. 360 mâles en 2008). L'effectif du sud est en hausse régulière tandis que celui du centre-ouest régresse. Seule cette dernière population migre vers la péninsule ibérique pour hiverner.</p>

Distribution sur le site	
<p>Présente sur l'ensemble du site il y a une vingtaine d'années (5 mâles aux Bornais de Bellefonds en avril 1986), l'outarde ne donne plus de signe de reproduction dans le secteur depuis 2004 pour Bellefonds et depuis 2005 pour Archigny.</p> <p>→ <i>Voir carte 14</i></p> <p>Les dernières observations de l'espèce sont : 1 oiseau le 20/04/12, 1 femelle le 19/08/10 et 4 individus le 4/09/09, dans la zone d'étude élargie, ainsi que 4 individus dont 2 mâles le 26/09/10 à la Bironnerie (Archigny) hors zone étudiée pour le docob. Elles correspondent à la petite population suivie depuis 2000 près du bourg d'Archigny (2 mâles autour des Brandes de la Nivoire et 2 mâles autour des Brandes des Tireaux).</p> <p>→ <i>Voir carte 14-bis</i></p> <p>Cette très forte diminution doit être mise en relation avec la chute des effectifs du centre-ouest de la France : -95% depuis 1970. La population la plus proche se trouve au nord d'Avanton, en ZPS des plaines du Mirebalais et du Neuvilleois.</p>	
Facteurs favorables	Facteurs défavorables
Présence sur le territoire de milieux herbacés favorables à la nidification et riches en proies Présence dans l'assolement de cultures de printemps sèches, notamment tournesol Présence de chaumes (notamment de colza) à l'automne	Diminution de la surface des milieux herbacés (prairies, luzernes, jachères enherbées, friches...) Augmentation de la taille des parcelles culturales Diminution de la diversité des cultures Fauche de prairies et broyage des jachères du 20 mai au 31 juillet
Objectifs de conservation de l'espèce sur le site	
Maintien et création de milieux herbacés (prairies, luzernes, jachères enherbées, friches...) favorables à la nidification Maintien des systèmes d'exploitation en polyculture-élevage à l'herbe Maintien ou augmentation de la diversité des cultures Augmentation des ressources alimentaires	
Stratégie	
<p><i>Actions de gestion des habitats</i></p> Maintenir et créer des prairies, luzernes, jachères enherbées, friches... sans intervention mécanique du 20 mai au 31 juillet et riches en proies Maintenir ou recréer une mosaïque de culture Soutenir les exploitations de polyculture-élevage	
<p><i>Action de conservation</i></p> Réduire l'emploi des produits phytosanitaires	
<p><i>Information/sensibilisation</i></p> Sensibiliser les agriculteurs aux enjeux liés à la conservation de l'espèce	
Pistes de travail	
Développement de la politique contractuelle de gestion des milieux agricoles Plan national d'action 2011-2015	

## Annexe 11 : fiche espèce – Pic mar


### Pic mar (*Dendrocopos medius*)

	<p><b>Description</b></p> <p>Un peu plus petit que le Pic épeiche. Le plumage est bigarré et la calotte est rouge. Le front et les côtés de la tête sont blancs.</p>
	<p><b>Statut et protection</b></p> <p>Directive Oiseaux : Annexe 1 Livre Rouge France : A Surveiller Livre Rouge Poitou-Charentes : Vulnérable</p>
<p><b>Biologie-écologie</b></p> <p>Le Pic mar est une espèce sédentaire, strictement inféodée aux boisements de feuillus âgés. Il creuse sa loge dans de gros arbres matures. Il se nourrit de larves et d'insectes dans les vieux arbres dépérissant, à l'écorce crevassée et ayant de nombreuses branches mortes. C'est un oiseau discret dont la présence est difficile à détecter hormis pendant la période de reproduction (mars à juin) où il se manifeste par un chant nasillard.</p>	<p><b>Répartition</b></p> <p>Le Pic mar est une espèce du Paléarctique occidental, principalement distribuée en Europe orientale et centrale. La population européenne apparaît comme stable mais les populations marginales seraient en net déclin.</p> <p>En France, il est absent du quart sud-est et de l'extrême sud-ouest. Son statut exact est mal connu et les effectifs sont probablement sous-évalués dans de nombreuses régions. La population française est estimée entre 5 000 et 25 000 couples. Ses fortes exigences en matière d'habitat (vieilles futaies vastes et homogènes) font que l'espèce est très localisée en Poitou-Charentes. Les massifs forestiers de la Vienne concentrent la majorité des effectifs régionaux estimés entre 140 et 240 couples.</p>
<p><b>Distribution sur le site</b></p> <p>L'espèce est présente dans le bois de Férolle au nord de la ZPS où la population est estimée à <b>6 couples</b></p> <p>→ Voir carte 15</p>	

Facteurs favorisants	Facteurs défavorisants
Présence de vieilles futaies (de plus de 120 ans) avec de nombreux arbres matures ou surmatures	Coupe massive des vieilles futaies et plus généralement rajeunissement des boisements Extension de la sylviculture des résineux Élimination systématique des arbres morts ou déperissants.
<b>Objectifs de conservation de l'espèce sur le site</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Maintien d'habitats favorables à l'espèce (vieilles futaies)</li> <li>– Assurer la tranquillité des sites favorables pendant la période de reproduction</li> </ul>	
<b>Stratégie</b>	
<p><i>Action de gestion des habitats</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Mise en place d'une gestion sylvicole permettant un vieillissement des arbres afin de garantir les potentialités de nidification de l'espèce.</li> <li>– Maintien d'arbres morts et déperissants sur pied en milieu forestier</li> <li>– Maintien des arbres avec loge</li> </ul> <p><i>Action de conservation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Travaux sylvicoles et d'aménagements forestiers réalisés hors période de reproduction</li> </ul> <p><i>Information/sensibilisation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Sensibilisation et information des forestiers sur les mesures de gestion favorables à l'espèce</li> </ul>	
<b>Pistes de travail</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Intégration des objectifs de conservation de l'espèce dans les plans de gestion sylvicole</li> </ul>	

## Annexe 12 : fiche espèce – Pie-grièche écorcheur


### Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

	<p><b>Description</b></p> <p>Bien en vu en haut d'un buisson, le mâle arbore un plumage contrasté : dos brun roux, tête grise avec masque noir et ventre crème, queue noire avec bordures latérales blanches. La femelle, plus terne, a les parties supérieures brunes, le ventre beige clair et la poitrine tachetée de foncé.</p>
	<p><b>Statut et protection</b></p> <p>Directive Oiseaux : Annexe 1 Liste Rouge Europe : Quasi menacée Livre Rouge Poitou-Charentes : Quasi menacée</p>
<p><b>Biologie-écologie</b></p> <p>Le modeste territoire d'un couple (1,5 ha) est typiquement une prairie ou une friche herbeuse parsemée de buissons et/ou haies d'épineux. Cette espèce insectivore y capture depuis un perchoir les gros insectes, coléoptères et orthoptères, qui constituent la base de sa nourriture. Son habitude d'empaler ses proies sur les épines est à l'origine de son nom.</p> <p>Le retour des quartiers d'hivernage sud-africains a lieu principalement début mai. Le nid est installé dans un buisson, et la ponte généralement unique contient 4 à 6 œufs. L'espèce quitte nos contrées entre mi-juillet et mi-août.</p>	<p><b>Répartition et tendance</b></p> <p>Répandue dans l'ensemble de l'Europe, la pie-grièche écorcheur est toutefois absente du sud de la péninsule ibérique et du nord-ouest du continent. L'estimation des effectifs y dépasse 6 300 000 couples a subi un déclin durant les années 1970-1990 se poursuivant depuis dans certains pays.</p> <p>En France, l'espèce, très peu présente dans le Nord-ouest, ne compte que 150 000-350 000 couples nicheurs. Elle est considérée comme peu commune en Poitou-Charentes avec 1400-3200 couples nicheurs (en 1999).</p>
<p><b>Distribution sur le site</b></p> <p>La pie-grièche écorcheur est bien représentée sur la ZPS avec pas moins de 35 couples cantonnés notamment où subsiste encore de l'élevage à l'herbe. La zone d'étude à l'est compte 8 couples et la zone d'étude élargie une douzaine d'autres <i>a minima</i>, puisque l'espèce n'y a pas été recherchée particulièrement.</p> <p>→ Voir carte 16</p>	
<p><b>Facteurs favorables</b></p> <p>Présence de prairies pâturées bordées de haies buissonnantes Forte ressource en insectes proies</p>	<p><b>Facteurs défavorables</b></p> <p>Recul des prairies Arrachage de haies Utilisation excessive de produits phytosanitaires Utilisation d'antiparasitaires à longue rémanence</p>

Objectifs de conservation de l'espèce sur le site
Conservation des biotopes favorables à l'espèce Augmentation de la ressource en insectes par diminution de l'emploi des produits phytosanitaires
Stratégie
<i>Action de gestion des habitats</i> Maintenir du pastoralisme et des prairies de fauche Préserver ou restaurer des haies en bordure des parcelles agricoles
<i>Action de conservation</i> Utiliser moins d'insecticides : éviter leur utilisation en préventif en privilégiant les interventions curatives Utiliser moins de vermifuges vétérinaires fortement rémanents présentant un risque d'empoisonnement pour les oiseaux se nourrissant des insectes coprophages
<i>Sensibilisation / Information</i> Informer les exploitants agricoles, les particuliers et les vétérinaires des risques liés à l'utilisation de certains produits phytosanitaires
Pistes de travail
Développement de la politique contractuelle de gestion pastorale sur les zones favorables à l'espèce Mise en place d'une charte de bonnes pratiques agricoles concernant l'emploi des produits phytosanitaires Intégration des haies dans les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme Plan national d'action pour les 4 espèces de pie-grièche (en préparation)

## Annexe 13: fiche espèce – Pipit rousseline

### Pipit rousseline (*Anthus campestris*)

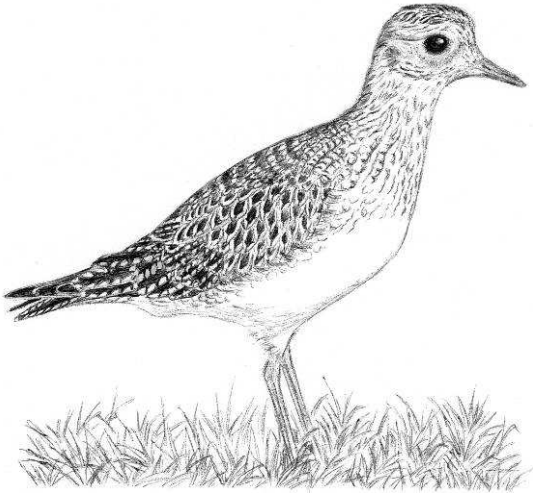
<p>Illustration de l'espèce</p> 	<p>Description</p> <p>Pipit de grande taille, au port altier et haut sur pattes. Son plumage est de couleur chamois faune. En vol, il fait penser à une bergeronnette du fait de sa longue queue.</p> <p>Statut et protection</p> <p>Directive Oiseaux : annexe 1 Liste Rouge Europe : en déclin (statut provisoire) Liste Rouge Poitou-Charentes : vulnérable</p>
<p>Biologie-écologie</p> <p>Ce pipit paléarctique est typiquement un oiseau de milieux ouverts à végétation rase. En Poitou-Charentes, il occupe les milieux ouverts chauds et secs : les zones buissonneuses, les terrains vagues, les prairies sèches, les terres cultivées, les terrains en friche, les landes.</p> <p>Le retour des quartiers d'hivernage sahéliens a lieu principalement en avril. En mai, une première ponte de 3 à 6 œufs est déposée dans un nid construit au sol ; une deuxième ponte peut avoir lieu jusqu'en juillet. L'espèce amorce sa migration postnuptiale en août mais celle-ci culmine à la mi-septembre.</p> <p>L'alimentation est constituée d'insectes divers, de petites araignées, de vers, de petites graines et de sauterelles</p>	<p>Répartition et tendance</p> <p>Le Pipit rousseline se reproduit dans le nord-ouest de l'Afrique, en Europe tempérée et en Asie jusqu'en Mongolie. L'Europe héberge 581 000 à 1 370 000 couples, présents principalement en Espagne.</p> <p>En France, il niche principalement en région Méditerranéenne et de manière plus localisée en Poitou-Charentes. Les effectifs français sont évalués entre 15 et 20 000 couples.</p>
<p>Distribution sur le site</p> <p>L'espèce a été observée dans la partie centrale du site, à l'est du lieu-dit « les Essarts ». On estime la population à 1 couple.</p> <p>→ Voir carte 17</p>	
<p>Facteurs favorables</p> <p>Carrières de calcaire en activité ou récemment abandonnées présentant de larges plages de roche nue ou faiblement végétalisées Pelouses calcaires entretenues par pâturage</p>	<p>Facteurs défavorables</p> <p>Comblement, enrichissement et boisement des carrières Diminution des ressources alimentaires par traitements phytosanitaires.</p>
<p>Objectifs de conservation de l'espèce sur le site</p> <p>Maintien du potentiel d'accueil de l'espèce dans les secteurs actuellement favorables (anciennes carrières)</p>	

Stratégie
<i>Action de gestion des habitats</i> - Réhabilitation des anciennes carrières abandonnées.
<i>Action de conservation</i> - Mise en place de plan de circulation des engins dans les carrières en activités.
<i>Information/sensibilisation</i> - Sensibilisation des agriculteurs et des communes sur les enjeux liés à la conservation de l'espèce.
Pistes de travail



## Annexe 14 : fiche espèce - Pluvier doré

### Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*)

	<b>Description</b> De taille inférieure à celle du vanneau, son plumage est globalement brun moucheté de doré. En mars, peut arborer les premiers signes de plumage nuptial : gorge, poitrine et ventre noirs.
	<b>Statut et protection</b> Convention de Berne : annexe 2 Directive Oiseaux : annexes 1 et 2 (chassable en France, Portugal et Malte)
<b>Biologie-écologie</b> Le pluvier doré se reproduit en Arctique dans les toundras et les prairies d'altitude. La France constitue une des zones d'hivernage les plus importantes d'Europe. En groupes parfois importants (plusieurs centaines voire milliers) et souvent en compagnie de vanneaux huppés, il s'y nourrit d'invertébrés, principalement de vers de terre. Pour cela il exploite divers milieux ouverts, notamment les champs cultivés (surtout les céréales d'hiver) et les terres labourées adjacentes ainsi que les prairies. Il est présent dans la Vienne d'octobre à mars.	<b>Répartition et tendance</b> Largement réparti dans le nord de l'Europe, il se reproduit de l'Islande à la Russie. Son effectif reproducteur s'est restauré partiellement en fin du XX <sup>e</sup> s. pour atteindre 460 000 à 740 000 couples. Son aire d'hivernage est également large mais les effectifs sont concentrés dans l'ouest de l'Europe, principalement en France, Grande-Bretagne, Espagne et Portugal. La France accueille 750 000-1 500 000 d'hivernants principalement dans la moitié nord-ouest du pays, de septembre à mars. Dans la Vienne, ils s'observent sur la majeure partie des zones agricoles ouvertes avec des effectifs de 1 000 à 7 000 en Vienne.
<b>Distribution sur le site</b> Le pluvier peut être observé sur l'ensemble du plateau au cœur de la ZPS comme à l'est de l'Ozon. Ses effectifs varient de 100 à 500 hivernants dans la ZPS mais le site peut ponctuellement accueillir quelques milliers d'individus. → Voir carte 18	
<b>Facteurs favorables</b> Présences de prairies Sols cultivés riches notamment en lombrics	<b>Facteurs défavorables</b> Recul des prairies Prélèvements (espèce chassable) et dérangement
<b>Objectifs de conservation de l'espèce sur le site</b> maintien et amélioration les conditions d'hivernage, notamment la disponibilité alimentaire	

Stratégie
<i>Action de gestion des habitats</i> Maintenir et recréer des milieux prairies, jachères enherbées, friches... riches en proies Favoriser les techniques culturales développant la vie du sol
<i>Sensibilisation / Information</i> Sensibiliser les agriculteurs et les chasseurs aux enjeux de conservation de l'espèce
Pistes de travail
Développement de la politique contractuelle de gestion des milieux agricoles Disposition appropriée de réserves de chasses

## Annexe 15 : Liste des structures contactées dans le cadre de l'inventaire socio-économique

Structures contactées	Représentant	Date de l'entretien
Commune de Bonnes	M. Saumonneau (maire)	6 mars 2012
Commune de Bellefonds	M. Barraud Ducheron (maire)	13 mars 2012 + intervention en conseil municipal le 29 juin 2012
Commune de Bonneuil Matours	Mme Enon (maire)	2 avril 2012
Commune d'Archigny	M. Pinneau (maire)	3 avril 2012 + intervention en conseil municipal le 22 juin 2012
Association Syndicale Autorisée de Bellefonds	M. Redon (président)	21 juin 2012
Parc de chasse de la Férolle	M. Bizard	refusé
Bois du Rullon	M. Roy	3 décembre 2013
Centre Régional de la Propriété Forestière de Poitou-Charentes	Mme Barranger Isabelle	échanges réguliers pendant l'élaboration du DOCOB
ACCA d'Archigny	M. Clochard (président), M. Favreau (trésorier) et M. Boisson	26 juin 2012
ACCA de Bonnes	M. Rocher (président)	4 juillet 2012
ACCA de Bellefonds	M. Cousin (président), M. Echevard (vice-président) et M. Harté (secrétaire)	26 juillet 2012
ACCA de Bonneuil Matours	M. Mercier	pas de réponse
Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne	M. Chanteloup et M. Ronchi	18 octobre 2013
Chambre d'Agriculture de la Vienne	M. Lamoureux (chargé environnement) et M. Passelande (animateur du territoire Poitiers-Chatelleraudais)	2 juillet 2012
Exploitations agricoles (x20)	Réunion d'information Natura 2000 à Bonnes	30 mai 2012
	GAEC Brionnais Acadie - MM. Mathieu Radegonde et Albéric (représentant FNSEA)	13 juin 2012
	EARL Duvault - M. et Mme Duvault	20 juin 2012
	M. Moulin Olivier (représentant Jeunes Agriculteurs)	22 juin 2012
	M. Donney	26 juin 2012
	EARL Niloum - M. Moulin Pascal	26 juin 2012
	M. Bussereau	26 juin 2012
	EARL de Salsert - M. Viaud Régis	4 juillet 2012
	M. Viaud Gilles	4 juillet 2012
	M. Cousin	6 juillet 2012
	EARL de Bellevue - M. Langlois	6 juillet 2012
	M. Marie	8 août 2012
	EARL Baraton Demiot - Mme Baraton et M. Demiot (représentant Confédération Paysanne)	8 août 2012
	M. Pinneau	23 août 2012
	GAEC de la Godet - MM. Epain Norbert, Francine et Véronique	23 août 2012
	M. Dagueneat	3 août 2012
	GAEC de Chantegeay - MM. Fréreau Didier, Françoise et Christian	5 octobre 2012
	MM. Maturier Patrice et Véronique	5 octobre 2012
	M. Maturier Nicolas	5 octobre 2012
	EARL Quéré - MM. Quéré René et Eric	8 octobre 2012
MM. Lancereau Jacques, Nicolas et Anthony	18 octobre 2012	
DDT	Mme Mercadier	échanges réguliers pendant l'élaboration du DOCOB
DREAL	Mme Dupeu, Mme Menard	

## GLOSSAIRE

### **Aire de répartition**

Territoire actuel où se rencontre une espèce.

### **Avifaune**

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

### **Biodiversité**

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

### **Charte Natura 2000**

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

### **Comité de pilotage Natura 2000 (copil)**

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

### **Directive européenne**

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

### **Directive « Oiseaux sauvages »**

Appellation courante de la Directive 2009/147/CE (anciennement 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979) concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

### **Direction Départementale des Territoires (DDT)**

Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en œuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

**Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL, ex-DIREN)**

Service déconcentré du ministère en charge de l'Écologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en œuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

**Document d'objectifs (DOCOB)**

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

**Espèce indicatrice**

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

**Espèce remarquable**

Espèce pour laquelle le site Natura 2000 joue un rôle important pour sa conservation.

**Espèce d'intérêt communautaire**

Espèce menacée de disparition, vulnérable à certaines modifications de ses habitats ou considérée comme rare, énumérée à l'annexe 1 de la directive « Oiseaux sauvages » ainsi que toute espèce migratrice.

**Espèce migratrice régulière d'oiseaux**

Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection Spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

**État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)**

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

**Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000**

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

**Formulaire standard de données (FSD)**

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque État membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

**Habitat d'espèce**

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hivernation...

vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

**Mesures agro-environnementales**

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'État, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

# FICHE TECHNIQUE DU DOCOB – TOME 1 DIAGNOSTIC

## Maitrise d'ouvrage et rédaction

MEDEE – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes (DREAL)

Suivi de la démarche : Céline DUPEU et Catherine MENARD (DREAL), Catherine MERCADIER (DDT de la Vienne)

## Structure porteuse

DREAL Poitou-Charentes

## Opérateur

Ligue pour la Protection des Oiseaux, délégation Vienne (LPO Vienne)

## Instance de validation scientifique

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)

## Coordination

Céline GRACIEUX, LPO Vienne

## Rédaction du diagnostic écologique

Rédaction/cartographie : Céline GRACIEUX et Thierry DUBOIS, LPO Vienne

Contribution à la relecture : Estèle GUENIN, LPO Vienne ; Céline DUPEU, DREAL

Contribution aux inventaires de terrain : Thierry DUBOIS et Régis OUVRARD, LPO Vienne

## Rédaction du diagnostic socio-économique

Rédaction/cartographie : Céline GRACIEUX, LPO Vienne

Contribution à la relecture : Estèle GUENIN, LPO Vienne ; Céline DUPEU, DREAL

## Crédits artistiques

Composition : Sophie GAUTHIER, LPO Vienne

Photos : LPO Vienne, sauf mention contraire

Aquarelles : Katia LIPOVOÏ et Véronique GAUDUCHON, LPO Vienne

## Référence à utiliser

LPO Vienne, GRACIEUX C. (2014) – *Document d'Objectifs de la Zone de Protection Spéciale FR5412016 « Plateau de Bellefonds »*. Tome 1 : diagnostic. LPO Vienne, 2014, 110 pages